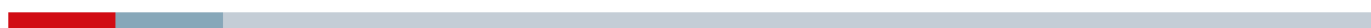


# Tikehau Fund



Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

**Rapport annuel incluant les états financiers audités  
au 31/12/23**

R.C.S. Luxembourg N B186113

# Tikehau Fund

---

## Table des Matières

Organisation et administration	3
Rapport du Conseil d'Administration	4
Etat combiné des actifs nets au 31/12/23	20
Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/23	21
Compartiments :	22
Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund	22
Tikehau Fund - Tikehau Short Duration	31
Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets	43
Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit	53
Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund (lancé le 29/12/23)	60
Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés	65
Autres notes aux états financiers	70
Informations supplémentaires non auditées	78

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont reçues sur la base du prospectus d'émission courant accompagné du dernier rapport annuel et, après sa parution, du dernier rapport semestriel.

# Tikehau Fund

---

## Organisation et administration

<b>Siège Social</b>	5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg
<b>Société de Gestion</b>	<b>Tikehau Investment Management</b> GP-07000006 32, rue de Monceau F-75008 Paris France
<b>Agent Domiciliaire, Agent Administratif, Agent de Transfert et Teneur de Registre</b>	<b>CACEIS Bank, Luxembourg Branch</b> 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg
<b>Distributeur Global</b>	<b>Tikehau Investment Management</b> GP-07000006 32, rue de Monceau F-75008 Paris France
<b>Cabinet de Révision Agrée</b>	<b>Ernst &amp; Young S.A.</b> 35E, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg
<b>Conseiller en Placement</b> (seulement pour le compartiment Tikehau SubFin Fund)	<b>Tikehau Investment Management Asia PTE LTD</b> 12 Marina View #23-06 Asia Square Tower2 Singapour 018961
<b>Dirigeants de la Société de Gestion</b>	Mrs. Sabrina EL ABBADI, Directeur  Mr. Jean-Marc DELFIEUX, Gestionnaire de portefeuille de fonds d'investissements, Tikehau Investment Management  Mr. Bertrand GIBEAU, Associé chez Reinhold & Partners

## Rapport du Conseil d'Administration

### TIKEHAU FUND – TIKEHAU SUBFIN FUND

#### I. Rétrospective 2023<sup>1</sup>

L'année 2023 a démarré en fanfare, poursuivant la tendance observée au quatrième trimestre 2022. La baisse de l'inflation, les données macroéconomiques résilientes aux États-Unis, le positionnement léger des investisseurs et les flux de capitaux à destination des marchés du crédit ont été autant de moteurs d'un rebond marqué des actifs à risque, avec des performances spectaculaires à la clé : baisse des rendements des obligations d'État à long terme, progression de plus de 6 % des marchés actions à fin janvier, indice du haut rendement<sup>2</sup> en hausse de 3,20 % sur un mois.

Les performances du marché ont commencé à s'inverser en février, dans un contexte caractérisé par la bonne résistance des données sur la croissance de part et d'autre de l'Atlantique et les signes encourageants d'essoufflement de la désinflation et de stabilisation de l'inflation à des niveaux élevés. Les courbes de taux ont par conséquent connu une forte réévaluation, avec une hausse de 70 pb sur la partie courte et de 50 pb sur la partie longue.

Le mois de mars a marqué un tournant sur fond de tensions croissantes dans le secteur bancaire, aux États-Unis tout d'abord à la suite de la faillite de Silicon Valley Bank, un établissement régional surexposé au risque de taux d'intérêt, une situation révélée par des sorties de dépôts massives. Cette faillite a mis en lumière certains dysfonctionnements du secteur des banques régionales américaines (gap de durée entre actifs et passifs, surexposition au secteur de l'immobilier commercial), obligeant la Réserve fédérale américaine (Fed) à réagir. La crise de confiance a fini par toucher l'autre côté de l'Atlantique via une institution déjà surveillée par les marchés : Credit Suisse. Bien que les banques européennes évoluaient dans un contexte radicalement différent (pas de perte non réalisée significative sur les actifs liquides, structure de dépôt granulaire, moindre concentration sectorielle), la nervosité des marchés était telle qu'une interview mal interprétée avec le principal actionnaire de l'établissement a suffi à déclencher une spirale négative, l'effondrement du cours boursier entraînant un retrait massif de dépôts et contraignant les autorités suisses à intervenir. Un week-end et une nouvelle loi ont alors permis à UBS de racheter Credit Suisse, une opération qui prévoyait la dévaluation totale des instruments AT1 malgré une indemnisation des actionnaires de 3 milliards CHF. Sans surprise, l'indice AT1 s'est fortement dégradé (-11 % sur le mois), s'éloignant toutefois de ses plus bas grâce à la réaction rapide des autorités de réglementation du monde entier, qui ont réaffirmé l'impossibilité d'une telle inversion de la hiérarchie des titres dans leurs cadres réglementaires.

Les actifs à risque ont ensuite entamé un rebond progressif à partir d'avril. La consolidation et le renforcement du secteur des banques régionales américaines, la stabilité de la base de dépôts des banques européennes, les bons résultats publiés et les données macroéconomiques encourageantes (nouvelle baisse de l'inflation, résilience des données de croissance) ont favorisé la stabilisation des marchés. Cette tendance positive s'est poursuivie en mai et en juin, notamment grâce à la normalisation du marché des titres AT1. Ces derniers ont été soutenus par l'exercice d'options de remboursement anticipé à la première date possible (*Unicredit, Lloyds, BBVA* par exemple) puis par la réouverture du marché primaire avec des carnets d'ordres bien remplis (*BBVA, CaixaBank*). Alors que l'inflation a poursuivi sa baisse au niveau mondial, rendant les politiques des banques centrales progressivement plus prévisibles, les performances des marchés sont restées bien orientées durant l'été.

Un recul important a toutefois été observé en septembre. Alors que la Fed et la BCE annonçaient la fin du cycle de hausse des taux, contribuant à ancrer la partie courte des courbes, l'extrémité longue a subi une nette correction. Les investisseurs ont commencé à s'inquiéter de l'offre potentielle de titres gouvernementaux destinés à financer les déficits budgétaires face à une base d'investisseurs qui s'amenuise, les banques centrales ayant commencé à réduire la taille de leur bilan et par conséquent leurs achats d'obligations d'État. Le taux américain à 10 ans a ainsi augmenté de plus de 90 pb entre fin août et mi-octobre pour dépasser les 5 %, et celui du Bund de même échéance a progressé de 50 pb pour se rapprocher de 3 %. La combinaison de ces niveaux, jamais atteints au cours des dix dernières années, avec la confirmation d'une diminution des prévisions d'inflation plus rapide qu'initialement prévu et la position plus accommodante des banques centrales (qui anticipent désormais plusieurs baisses de taux en 2024) a alors déclenché des achats massifs de la part d'investisseurs désireux de s'assurer des taux élevés sur des titres « sans risque ».

La baisse des taux a par la suite entraîné un net redressement des marchés mondiaux. Les taux américains à 10 ans ont reculé de 120 pb en 2,5 mois pour atteindre 3,90 % et le Bund a cédé 100 pb pour passer sous la barre des 2 % pour la première fois en 2023. Les indices de crédit ont par conséquent enregistré un rebond impressionnant. À titre d'exemple, entre le 20 octobre et la fin de l'année, l'indice ER00<sup>3</sup> a signé une performance de +5,82 %, l'indice HEC0<sup>4</sup> a progressé de +6,52 % et l'indice CoCo<sup>5</sup> de +9,0 %. Les indices actions n'ont pas été en reste, le S&P 500 et le Stoxx 600 s'adjugeant respectivement +12 % et +9,5% sur la même période.

En résumé, les marchés ont évolué en dents de scie durant l'année, tirillés entre deux forces opposées : un resserrement spectaculaire de la politique monétaire, d'une part, et une forte impulsion budgétaire, d'autre part. La faillite de plusieurs banques régionales aux États-Unis au printemps a fait craindre un effet de contagion et un éventuel resserrement du crédit, mais la réaction rapide des autorités a permis d'éviter un impact économique négatif. La confirmation de la désinflation et de la fin du cycle de hausse des taux plus tard dans l'année a finalement conduit les marchés à intégrer un scénario d'atterrissage en douceur, une perspective encore renforcée par les prévisions de réductions agressives des taux, en particulier de la part de la Fed, impliquant des rendements obligataires nettement plus faibles.

<sup>1</sup> Source : Bloomberg

<sup>2</sup> © ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HEC0)

<sup>3</sup> © ICE BofA Euro Corporate Index (ER00)

<sup>4</sup> © ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HEC0)

<sup>5</sup> © ICE BofA Merrill Lynch Contingent Capital Index

# Tikehau Fund

## Rapport du Conseil d'Administration

### Rendement des bons du Trésor américain à 10 ans en 2023



Source : Bloomberg, données au 29/12/2023. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

### Rendement du Bund à 10 ans en 2023



Source : Bloomberg, données au 29/12/2023. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

### Tableau Performance des principaux indices du marché - Récapitulatif 2023

Indice	Performance 2023
© ICE BofA Euro Corporate Index (IG en euros)	8,02 %
© ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HY européen)	12,0 %
© ICE BofA Euro Senior Banking Index (Obl. financières senior)	7,04 %
© ICE BofA Contingent Capital Index (indice CoCo)	5,70 %
© ICE BofA Euro Financial Subordinated & Lower Tier-2 Index (indice Tier 2)	9,10 %
S&P 500	26,30 %
S&P 500 Financials	12,10 %
Stoxx 600	16,60 %
Stoxx 600 Banks	27,90 %

Source : Bloomberg, données au 29/12/2023

# Tikehau Fund

## Rapport du Conseil d'Administration

### II. Perspectives 2024<sup>6</sup>

En ce début d'année 2024, l'économie mondiale se trouve à la croisée des chemins, confrontée à la fois à des événements géopolitiques et des défis économiques importants. Il est essentiel de comprendre cette dynamique pour anticiper les évolutions et les tendances qui marqueront l'année.

#### Facteurs d'influence clés en 2024 :

- Élections mondiales et changements politiques :** Les élections qui se tiendront dans plus de 50 pays, dont des puissances majeures comme les États-Unis, l'Inde et l'Union européenne, pourraient faire évoluer le paysage politique mondial. Ces scrutins sont susceptibles de modifier les politiques économiques, les relations internationales et les réglementations du marché, influençant ainsi la stabilité économique mondiale.
- Conflits géopolitiques en cours :** Les conflits persistants, notamment la guerre opposant la Russie à l'Ukraine et les tensions israélo-palestiniennes, ainsi que l'instabilité dans la région de la mer Rouge, restent source de risques. L'importance stratégique de régions telles que le détroit de Bab-el-Mandeb, un point de passage maritime clé, met en évidence l'impact potentiel de ces conflits sur les flux commerciaux mondiaux, en particulier en ce qui concerne le pétrole, le gaz et le transport de conteneurs.
- Défis en matière d'inflation et de politique monétaire :** La trajectoire de l'inflation demeure une préoccupation mondiale majeure. Le retard anticipé dans les réductions de taux d'intérêt reflète toute la complexité de la « dernière ligne droite » à parcourir pour contrôler l'inflation. Cette évolution suggère que l'inflation pourrait demeurer un problème plus longtemps que prévu et avoir un impact sur les économies et les marchés financiers.
- Hausse des taux de défaut et inquiétudes concernant le crédit :** Le secteur du haut rendement, aux États-Unis notamment (5 % en octobre 2023), est confronté à une augmentation des taux de défaut, les spreads du segment CCC atteignant des niveaux élevés. Cette tendance révèle des préoccupations croissantes en matière de crédit, également mises en évidence par la hausse des taux de défaut dans des pays européens tels que l'Allemagne et la France (+25% entre janvier et septembre 2023).
- Réactions du marché et implications économiques :** Le marché dans son ensemble devrait réagir à ces développements géopolitiques et économiques. Les investisseurs et les responsables politiques resteront probablement vigilants, notamment en ce qui concerne l'impact des changements politiques, la dynamique de l'inflation et les fluctuations du marché du crédit.

En résumé, l'année 2024 s'inscrit dans un contexte d'incertitude considérable, alimentée par des évolutions politiques, des tensions géopolitiques persistantes et des défis économiques complexes. Ces facteurs influenceront probablement l'environnement économique mondial, ce qui nécessitera un suivi et une analyse approfondis. Pour s'y retrouver, il faudra comprendre l'interaction entre les événements politiques, les politiques économiques et la dynamique du marché. À ce titre, 2024 sera une année charnière, avec des répercussions significatives sur les tendances économiques mondiales et les marchés financiers.

### III. Tikehau Subfin Fund<sup>7</sup>

Les informations sur les performances financières de chaque catégorie d'actions sont présentées dans la section dédiée du présent rapport annuel.

Nous avons relevé la part de liquidités de TSF pour démarrer l'année 2024 avec beaucoup de flexibilité. Nous nous attendons à une activité intense en début d'année, surtout sur le marché primaire.

Dans le secteur financier, l'offre reste globalement stable par rapport aux années précédentes. Les émissions de titres AT1 devraient principalement servir à refinancer des instruments remboursés par anticipation, les émissions nettes potentielles provenant de petits émetteurs qui profitent de la normalisation du marché pour optimiser leur structure de capital (plus grande sensibilité aux prix que les grands émetteurs). Il en va de même pour le marché T2, et nous tablons sur des émissions brutes de 25 à 30 milliards d'euros l'année prochaine pour les deux segments. Les émissions de titres senior non privilégiés demeureront soutenues pour des raisons structurelles, mais devraient diminuer par rapport aux niveaux des années précédentes, dès lors que les grandes banques ont désormais pris de l'avance vis-à-vis des exigences réglementaires. Nous prévoyons en revanche une légère augmentation des émissions de titres senior privilégiés et d'obligations garanties afin de remplacer partiellement les fonds TLTRO arrivés à échéance.

Les spreads des obligations financières semblent encore attractifs par rapport aux niveaux actuels des spreads des obligations d'entreprises et à la fourchette de négociation des 10 dernières années. Dès lors que les fondamentaux restent très sains (solvabilité maximale, pas encore de détérioration de la qualité des actifs, réserves de capital et de liquidités raisonnables), nous continuons de penser que les titres financiers subordonnés pourraient surperformer les obligations d'entreprises l'année prochaine.

Nous n'avons pas d'avis tranché sur les conditions macroéconomiques. Bien que la désinflation soit en cours et qu'elle devrait se poursuivre dans les prochains mois, il est selon nous encore trop tôt pour crier victoire. Certains facteurs structurels (transition énergétique, restructuration des chaînes d'approvisionnement, impulsion budgétaire) sont susceptibles d'ancrer l'inflation à un niveau supérieur à celui de la décennie précédente et de limiter la marge de manœuvre pour des baisses de taux. La croissance ralentit considérablement en Europe et commence également à perdre de la vitesse aux États-Unis, et si les marchés intègrent désormais un atterrissage en douceur, une récession et/ou une inflation plus élevée que prévu ne sont pas à exclure. Les élections européennes et les élections générales américaines qui se tiendront plus tard dans l'année pourraient également interférer avec la politique budgétaire et monétaire, alors que les risques politiques et géopolitiques n'ont jamais été aussi élevés au cours des 15 dernières années.

<sup>6</sup> Source : Bloomberg

<sup>7</sup> Sources : Bloomberg, Tikehau Investment Management. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

# Tikehau Fund

## Rapport du Conseil d'Administration

Toutefois, il est également possible que la croissance surprenne à la hausse l'année prochaine, en particulier aux États-Unis. Les dépenses de consommation pourraient rester soutenues compte tenu de la hausse récente des salaires et de la baisse de l'inflation globale. Il est par ailleurs possible que la bonne tenue du marché du travail et l'atténuation actuelle des craintes de récession se traduisent par des investissements plus importants que prévu au sein des entreprises et viennent soutenir la demande dans le secteur de l'immobilier résidentiel. Si tel est le cas, une économie résiliente et forte et/ou un enthousiasme excessif sur les marchés d'actifs pourraient conduire la Fed à rester prudente à l'égard d'un assouplissement trop précoce des conditions financières, afin d'éviter un rebond potentiel de l'inflation au-delà de son objectif de long terme.

Plutôt que d'essayer de prédire l'évolution des données macroéconomiques, nous nous concentrerons sur les prix implicites du marché et sur l'identification des asymétries. Compte tenu des incertitudes actuelles, nous ferons preuve de prudence à l'égard des opinions du consensus et des risques extrêmes.

Nous continuerons de mettre l'accent sur les données et les valorisations, et nous montrerons prêts à réagir rapidement et à modifier notre allocation d'actifs comme nous l'avons fait en 2023. Comme indiqué, nous entamons 2024 avec un niveau de liquidités plus élevé, une meilleure qualité de crédit et une durée légèrement réduite pour les deux portefeuilles après le rebond marqué de fin 2023. Toutes choses égales par ailleurs, nous serions heureux de redéployer nos liquidités dans de nouvelles émissions (moyennant évidemment des fondamentaux et des valorisations adéquats), mais nous n'hésiterions pas à prendre des bénéfices si les marchés continuaient de considérer le meilleur scénario comme étant le scénario de base pour l'année.

Pour TSF, nous serons attentifs à l'allocation aux divers segments (AT1 par rapport à Tier2 ou aux titres senior) et à leur composition (durée plus ou moins longue, titres des pays « core » par rapport aux pays périphériques, etc.).

Au 29/12/2023, les indicateurs étaient les suivants :

- Yield-to-worst : 7,27 %
- Yield-to-maturity : 7,42 %
- Sensibilité aux taux : 2,43 ans
- Sensibilité aux spreads : 2,88 ans
- Coupon moyen : 6,80 %
- Notation moyenne : BB+
- Spread moyen : 536 pb
- Exposition au haut rendement : 59,32 %

Exposition aux obligations financières subordonnées : 84,46 % dont 59,45 % de titres AT1/RT1

## TIKEHAU FUND – TIKEHAU SHORT DURATION

### I. Rétrospective 2023<sup>8</sup>

L'année 2023 a démarré en fanfare, poursuivant la tendance observée au quatrième trimestre 2022. La baisse de l'inflation, les données macroéconomiques résilientes aux États-Unis, le positionnement léger des investisseurs et les flux de capitaux à destination des marchés du crédit ont été autant de moteurs d'un rebond marqué des actifs à risque, avec des performances spectaculaires à la clé : baisse des rendements des obligations d'État à long terme, progression de plus de 6 % des marchés actions à fin janvier, indice du haut rendement<sup>9</sup> en hausse de 3,20 % sur un mois.

Les performances du marché ont commencé à s'inverser en février, dans un contexte caractérisé par la bonne résistance des données sur la croissance de part et d'autre de l'Atlantique et les signes encourageants d'essoufflement de la désinflation et de stabilisation de l'inflation à des niveaux élevés. Les courbes de taux ont par conséquent connu une forte réévaluation, avec une hausse de 70 pb sur la partie courte et de 50 pb sur la partie longue.

Le mois de mars a marqué un tournant sur fond de tensions croissantes dans le secteur bancaire, aux États-Unis tout d'abord à la suite de la faillite de Silicon Valley Bank, un établissement régional surexposé au risque de taux d'intérêt, une situation révélée par des sorties de dépôts massives. Cette faillite a mis en lumière certains dysfonctionnements du secteur des banques régionales américaines (gap de durée entre actifs et passifs, surexposition au secteur de l'immobilier commercial), obligeant la Réserve fédérale américaine (Fed) à réagir. La crise de confiance a fini par toucher l'autre côté de l'Atlantique via une institution déjà surveillée par les marchés : Credit Suisse. Bien que les banques européennes évoluaient dans un contexte radicalement différent (pas de perte non réalisée significative sur les actifs liquides, structure de dépôt granulaire, moindre concentration sectorielle), la nervosité des marchés était telle qu'une interview mal interprétée avec le principal actionnaire de l'établissement a suffi à déclencher une spirale négative, l'effondrement du cours boursier entraînant un retrait massif de dépôts et contraignant les autorités suisses à intervenir. Un week-end et une nouvelle loi ont alors permis à UBS de racheter Credit Suisse, une opération qui prévoyait la dévaluation totale des instruments AT1 malgré une indemnisation des actionnaires de 3 milliards CHF. Sans surprise, l'indice AT1 s'est fortement dégradé (-11 % sur le mois), s'éloignant toutefois de ses plus bas grâce à la réaction rapide des autorités de réglementation du monde entier, qui ont réaffirmé l'impossibilité d'une telle inversion de la hiérarchie des titres dans leurs cadres réglementaires.

Les actifs à risque ont ensuite entamé un rebond progressif à partir d'avril. La consolidation et le renforcement du secteur des banques régionales américaines, la stabilité de la base de dépôts des banques européennes, les bons résultats publiés et les données macroéconomiques encourageantes (nouvelle baisse de l'inflation, résilience des données de croissance) ont favorisé la stabilisation des marchés. Cette tendance positive s'est poursuivie en mai et en juin, notamment grâce à la normalisation du marché des titres AT1. Ces derniers ont été soutenus par

<sup>8</sup> Source : Bloomberg

<sup>9</sup> © ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HECO)

# Tikehau Fund

l'exercice d'options de remboursement anticipé à la première date possible (*Unicredit, Lloyds, BBVA* par exemple) puis par la réouverture du marché primaire avec des carnets d'ordres bien remplis (*BBVA, CaixaBank*). Alors que l'inflation a poursuivi sa baisse au niveau mondial, rendant les politiques des banques centrales progressivement plus prévisibles, les performances des marchés sont restées bien orientées durant l'été.

Un recul important a toutefois été observé en septembre. Alors que la Fed et la BCE annonçaient la fin du cycle de hausse des taux, contribuant à ancrer la partie courte des courbes, l'extrémité longue a subi une nette correction. Les investisseurs ont commencé à s'inquiéter de l'offre potentielle de titres gouvernementaux destinés à financer les déficits budgétaires face à une base d'investisseurs qui s'amenuise, les banques centrales ayant commencé à réduire la taille de leur bilan et par conséquent leurs achats d'obligations d'État. Le taux américain à 10 ans a ainsi augmenté de plus de 90 pb entre fin août et mi-octobre pour dépasser les 5 %, et celui du Bund de même échéance a progressé de 50 pb pour se rapprocher de 3 %. La combinaison de ces niveaux, jamais atteints au cours des dix dernières années, avec la confirmation d'une diminution des prévisions d'inflation plus rapide qu'initialement prévu et la position plus accommodante des banques centrales (qui anticipent désormais plusieurs baisses de taux en 2024) a alors déclenché des achats massifs de la part d'investisseurs désireux de s'assurer des taux élevés sur des titres « sans risque ».

La baisse des taux a par la suite entraîné un net redressement des marchés mondiaux. Les taux américains à 10 ans ont reculé de 120 pb en 2,5 mois pour atteindre 3,90 % et le Bund a cédé 100 pb pour passer sous la barre des 2 % pour la première fois en 2023. Les indices de crédit ont par conséquent enregistré un rebond impressionnant. À titre d'exemple, entre le 20 octobre et la fin de l'année, l'indice ER00<sup>10</sup> a signé une performance de +5,82 %, l'indice HECO<sup>11</sup> a progressé de +6,52 % et l'indice CoCo<sup>12</sup> de +9,0 %. Les indices actions n'ont pas été en reste, le S&P 500 et le Stoxx 600 s'adjudgeant respectivement +12 % et +9,5% sur la même période.

En résumé, les marchés ont évolué en dents de scie durant l'année, tiraillés entre deux forces opposées : un resserrement spectaculaire de la politique monétaire, d'une part, et une forte impulsion budgétaire, d'autre part. La faillite de plusieurs banques régionales aux États-Unis au printemps a fait craindre un effet de contagion et un éventuel resserrement du crédit, mais la réaction rapide des autorités a permis d'éviter un impact économique négatif. La confirmation de la désinflation et de la fin du cycle de hausse des taux plus tard dans l'année a finalement conduit les marchés à intégrer un scénario d'atterrissage en douceur, une perspective encore renforcée par les prévisions de réductions agressives des taux, en particulier de la part de la Fed, impliquant des rendements obligataires nettement plus faibles.

## Rendement des bons du Trésor américain à 10 ans en 2023



Source : Bloomberg, données au 29/12/2023. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

## Rendement du Bund à 10 ans en 2023

<sup>10</sup> © ICE BofA Euro Corporate Index (ER00)

<sup>11</sup> © ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HECO)

<sup>12</sup> © ICE BofA Merrill Lynch Contingent Capital Index



# Tikehau Fund

## Rapport du Conseil d'Administration



Source : Bloomberg, données au 29/12/2023. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

### Tableau Performance des principaux indices du marché - Récapitulatif 2023

Indice	Performance 2023
® ICE BofA Euro Corporate Index (IG en euros)	8,02 %
® ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HY européen)	12,0 %
® ICE BofA Euro Senior Banking Index (Obl. financières senior)	7,04 %
® ICE BofA Contingent Capital Index (indice CoCo)	5,70 %
® ICE BofA Euro Financial Subordinated & Lower Tier-2 Index (indice Tier 2)	9,10 %
S&P 500	26,30 %
S&P 500 Financials	12,10 %
Stoxx 600	16,60 %
Stoxx 600 Banks	27,90 %

Source : Bloomberg, données au 29/12/2023

## II. Perspectives 2024<sup>13</sup>

En ce début d'année 2024, l'économie mondiale se trouve à la croisée des chemins, confrontée à la fois à des événements géopolitiques et des défis économiques importants. Il est essentiel de comprendre cette dynamique pour anticiper les évolutions et les tendances qui marqueront l'année.

### Facteurs d'influence clés en 2024 :

- Élections mondiales et changements politiques :** Les élections qui se tiendront dans plus de 50 pays, dont des puissances majeures comme les États-Unis, l'Inde et l'Union européenne, pourraient faire évoluer le paysage politique mondial. Ces scrutins sont susceptibles de modifier les politiques économiques, les relations internationales et les réglementations du marché, influençant ainsi la stabilité économique mondiale.
- Conflits géopolitiques en cours :** Les conflits persistants, notamment la guerre opposant la Russie à l'Ukraine et les tensions israélo-palestiniennes, ainsi que l'instabilité dans la région de la mer Rouge, restent source de risques. L'importance stratégique de régions telles que le détroit de Bab-el-Mandeb, un point de passage maritime clé, met en évidence l'impact potentiel de ces conflits sur les flux commerciaux mondiaux, en particulier en ce qui concerne le pétrole, le gaz et le transport de conteneurs.
- Défis en matière d'inflation et de politique monétaire :** La trajectoire de l'inflation demeure une préoccupation mondiale majeure. Le retard anticipé dans les réductions de taux d'intérêt reflète toute la complexité de la « dernière ligne droite » à parcourir pour contrôler l'inflation. Cette évolution suggère que l'inflation pourrait demeurer un problème plus longtemps que prévu et avoir un impact sur les économies et les marchés financiers.
- Hausse des taux de défaut et inquiétudes concernant le crédit :** Le secteur du haut rendement, aux États-Unis notamment (5 % en octobre 2023), est confronté à une augmentation des taux de défaut, les spreads du segment CCC atteignant des niveaux élevés. Cette tendance révèle des préoccupations croissantes en matière de crédit, également mises en évidence par la hausse des taux de défaut dans des pays européens tels que l'Allemagne et la France (+25% entre janvier et septembre 2023).

<sup>13</sup> Source : Bloomberg

## Rapport du Conseil d'Administration

5. **Réactions du marché et implications économiques** : Le marché dans son ensemble devrait réagir à ces développements géopolitiques et économiques. Les investisseurs et les responsables politiques resteront probablement vigilants, notamment en ce qui concerne l'impact des changements politiques, la dynamique de l'inflation et les fluctuations du marché du crédit.

En résumé, l'année 2024 s'inscrit dans un contexte d'incertitude considérable, alimentée par des évolutions politiques, des tensions géopolitiques persistantes et des défis économiques complexes. Ces facteurs influenceront probablement l'environnement économique mondial, ce qui nécessitera un suivi et une analyse approfondis. Pour s'y retrouver, il faudra comprendre l'interaction entre les événements politiques, les politiques économiques et la dynamique du marché. À ce titre, 2024 sera une année charnière, avec des répercussions significatives sur les tendances économiques mondiales et les marchés financiers.

### III. **Tikehau Short Duration**<sup>14</sup>

Les informations sur les performances financières de chaque catégorie d'actions sont présentées dans la section dédiée du présent rapport annuel.

En 2023, Tikehau Short Duration a adopté une stratégie d'investissement dynamique et réactive, principalement influencée par les politiques des banques centrales. Le fonds a évolué dans un paysage économique complexe marqué par des pressions inflationnistes et des tensions géopolitiques.

#### Positionnement stratégique et allocation d'actifs :

- **Positionnement défensif en réponse à la dynamique du marché** : Le fonds a conservé une position prudente en réponse aux pressions inflationnistes et aux mesures prises par les banques centrales, ajustant ses taux et ses durations de crédit en conséquence.
- **Réaction au repli de mars** : Le fonds a enregistré un repli en mars en raison des tensions dans le secteur bancaire, liées notamment à la situation de Credit Suisse. Bien que Tikehau Short Duration n'ait pas été directement exposé aux instruments AT1 de Credit Suisse, l'impact plus large sur les primes de risque bancaire, tant des titres senior que subordonnés, a été significatif. Le fonds a considéré cette évolution comme une opportunité, ce qui a conduit à des ajustements stratégiques de son exposition au secteur bancaire.
- **Investissement ciblé dans le secteur bancaire** : Tikehau Short Duration a relevé son exposition au secteur bancaire. La stratégie a ainsi profité de la reprise du secteur et de ses bons résultats.
- **Exposition sélective aux titres à haut rendement et investment grade** : Tikehau Short Duration a adopté une approche sélective dans ses positions sur les obligations à haut rendement et investment grade, en se concentrant sur l'attractivité des rendements et le potentiel de remboursement anticipé, tout en réduisant l'exposition aux segments à haut risque.
- **Gestion de la trésorerie et ajustement de la durée** : Le fonds a géré stratégiquement ses niveaux de trésorerie et ajusté les durations afin d'optimiser les rendements tout en atténuant les risques.
- **Réduction du risque global du portefeuille** : En 2023, Tikehau Short Duration a pris des mesures pour réduire le niveau de risque global du portefeuille. Pour ce faire, la note de crédit moyenne du portefeuille a été relevée, passant de BBB- à BBB. Le fonds s'est concentré sur l'amélioration de son segment à haut rendement en réduisant la part des crédits notés B, jugés plus à risque dans un environnement économique incertain caractérisé par des inquiétudes en termes de croissance et d'inflation. Il a préféré s'exposer à des titres notés BB, ce qui a permis d'accroître la qualité et la stabilité du portefeuille.

Au 29/12/2023, les indicateurs étaient les suivants :

- Yield-to-worst : 5,10 %
- Yield-to-maturity : 5,44 %
- Sensibilité aux taux : 0,88 an
- Sensibilité aux spreads : 1,07 an
- Coupon moyen : 4,53 %
- Notation moyenne : BBB
- Spread moyen : 186 pb
- Exposition au haut rendement : 30,39 %
- Exposition aux obligations financières subordonnées : 19,95 % dont AT1 : 7,45 %

## TIKEHAU FUND – TIKEHAU INTERNATIONAL CROSS ASSETS

### I. **Revue de marché**<sup>15</sup>

Après avoir enregistré une année 2022 médiocre, plombés par une forte hausse des taux d'intérêt, les actifs risqués sont revenus en territoire positif en 2023 grâce à (i) une inflation résolument orientée à la baisse et (ii) à des données macroéconomiques résilientes aux États-Unis.

Les performances du marché ont commencé à s'inverser en février, dans un contexte caractérisé à la fois par la bonne résistance des données sur la croissance de part et d'autre de l'Atlantique et par les signes encourageants d'essoufflement de la désinflation et de stabilisation de l'inflation à des niveaux élevés. Cela a conduit à une forte réévaluation des courbes de taux.

Le mois de mars a marqué un tournant en raison des tensions croissantes dans le secteur bancaire. Elles sont d'abord apparues aux États-Unis avec la faillite d'un établissement régional, la Silicon Valley Bank, qui a mis en lumière certains dysfonctionnements du secteur des banques régionales américaines (gap de durée entre actifs et passifs, surexposition au secteur de l'immobilier commercial), obligeant la Réserve fédérale

<sup>14</sup> Sources : Bloomberg, Tikehau Investment Management. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

<sup>15</sup> Source : Bloomberg

# Tikehau Fund

## Rapport du Conseil d'Administration

américaine (Fed) à réagir. La crise de confiance a fini par toucher l'autre côté de l'Atlantique via une institution déjà surveillée par les marchés : Credit Suisse. Bien que les banques européennes évoluaient selon nous dans un contexte différent (pas de perte non réalisée significative sur les actifs liquides, structure de dépôt granulaire, moindre concentration sectorielle), la nervosité des marchés était telle qu'une interview mal interprétée avec le principal actionnaire de l'établissement a suffi à déclencher une spirale négative, l'effondrement du cours boursier entraînant un retrait de dépôts et contraignant les autorités suisses à intervenir. Un week-end et une nouvelle loi ont alors permis à UBS de racheter Credit Suisse, une opération qui prévoyait la dévaluation totale des instruments AT1 de cette dernière malgré une indemnisation des actionnaires de 3 milliards CHF.

Les actifs à risque ont ensuite entamé un rebond progressif à partir d'avril. La consolidation et le renforcement du secteur des banques régionales américaines, la stabilité de la base de dépôts des banques européennes, les bons résultats publiés et les données macroéconomiques encourageantes (nouvelle baisse de l'inflation, résilience des données de croissance) ont favorisé la stabilisation des marchés. Cette tendance positive s'est poursuivie en mai et juin, jusqu'à un nouveau repli en septembre. Alors que la Fed et la BCE laissaient entrevoir la fin du cycle de hausse des taux, contribuant à ancrer la partie courte des courbes, l'extrémité longue a subi une nette correction. Les investisseurs ont commencé à s'inquiéter de l'offre potentielle de titres gouvernementaux destinés à financer les déficits budgétaires face à une base d'investisseurs qui s'amenuise. Le taux américain à 10 ans a ainsi dépassé les 5 % et celui du Bund de même échéance s'est rapproché des 3 %. Ces niveaux, jamais atteints au cours des dix dernières années, ont déclenché une vague d'achats de la part d'investisseurs désireux de s'assurer des taux élevés sur des titres du Trésor. La baisse des taux a par la suite entraîné un redressement des marchés mondiaux.

Après un troisième trimestre difficile, la performance de tous les actifs risqués a fortement rebondi au dernier trimestre de l'année 2023, dans un contexte de nette hausse des taux sans risque à partir de mi-octobre, qui a fait chuter les taux à 5 ans de près de 1 %. Les investisseurs ont acquis la conviction que les banques centrales en avaient fini avec leur politique de hausse des taux et que les économies des marchés développés étaient plus résistantes que ce que l'on craignait.

Les actions et le crédit ont enregistré de très belles performances sur le trimestre : l'indice MSCI World EUR hedged a ainsi progressé de 9,37 %, tandis que les indices européens des titres investment grade et à haut rendement se sont inscrits en hausse de plus de 5,5 % ; des performances qui n'avaient plus été observées depuis le quatrième trimestre 2020, au moment de l'annonce de l'efficacité des vaccins contre le Covid.

### II. Tikehau International Cross Assets (« InCA »)

Les informations sur les performances financières de chaque catégorie d'actions sont présentées dans la section dédiée du présent rapport annuel.

#### 1. Composante actions <sup>16</sup>

##### 1.1 Contribution à la performance <sup>17</sup>

En 2023, le portefeuille d'actions non couvertes du fonds a apporté la principale contribution positive à la performance brute de frais (+11,0 %). Notre portefeuille d'actions était concentré au cours de la période, avec 27 titres en moyenne, qui étaient toutefois répartis à travers différents secteurs et zones géographiques.

Les trois principales contributions positives pour 2023 sont les suivantes :

- Alphabet +1,4 %
- Microsoft +1,3 %
- Arista Networks +1,3 %

Les actions d'Alphabet (publicité numérique et cloud) se sont inscrites en nette hausse en 2023, inversant en grande partie la forte contraction de 2022. Cette évolution a été soutenue par des tendances solides et rassurantes au niveau de la demande de publicité numérique et du cloud, ainsi que par une gestion des coûts plus prudente de la direction. L'accélération des lancements de solutions d'intelligence artificielle développées en interne (Bard, modèles Gemini), un secteur dans lequel Alphabet fait figure de pionnier, a également rassuré les observateurs quant à la compétitivité du groupe dans ce domaine émergent mais critique pour la création de valeur future.

Le cours de Microsoft (cloud et logiciels) a nettement rebondi en 2023, atteignant un nouveau record historique. Le niveau de la demande pour ses solutions logicielles et de cloud a été rassurant après un ralentissement marqué fin 2022, et ce malgré plusieurs années de forte expansion pendant la pandémie de Covid et la plus grande prudence des clients dans le cadre de leurs investissements. Le titre bénéficie également des progrès rapides du groupe en matière de développement et de commercialisation de solutions d'intelligence artificielle à travers son portefeuille (Azure, Office, GitHub, etc.). D'après notre analyse, Microsoft semble bien positionné dans ce domaine et l'IA pourrait par conséquent constituer un nouveau moteur de croissance à moyen-long terme pour le groupe.

<sup>16</sup> Données au 29/12/2023. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les informations relatives aux émetteurs et, le cas échéant, à leurs instruments financiers ou aux instruments financiers figurant dans cette section sont fournies à titre d'information uniquement et ne constituent pas un conseil ou une recommandation au titre d'un produit d'investissement, d'une stratégie, d'un émetteur et/ou de ses instruments financiers, d'une caractéristique d'investissement ou à toute autre fin dans une juridiction quelconque, ni un engagement du fonds à (re)participer à l'une des transactions mentionnées. Elles illustrent la contribution à la performance du fonds sur la période concernée et ne sont pas nécessairement représentatives de la composition exacte du portefeuille à la fin de ladite période. Sources : Tikehau Investment Management, Bloomberg.

<sup>17</sup> Données au 29/12/2023. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Sources : Tikehau Investment Management, Bloomberg.

# Tikehau Fund

## Rapport du Conseil d'Administration

Le cours de l'action d'Arista Networks (équipement de réseau) a presque doublé en 2023. Le groupe a continué de tirer parti de la forte croissance des investissements dans l'infrastructure de cloud, des importants gains de parts de marché et d'un levier opérationnel favorable. Il a en particulier relevé son objectif de croissance des ventes en 2023 à +30 % (+25 % initialement) et prévoit une croissance à deux chiffres en 2024. Le cours a également été soutenu par les attentes des observateurs, qui estiment que la technologie Ethernet d'Arista est en bonne position pour capter les futurs investissements dans les infrastructures d'IA.

Les 3 principales contributions négatives en 2023 sont :

- Hershey -0,2 %
- Johnson & Johnson -0,2 %
- Coca Cola -0,1 %

Hershey (consommation de base) a constitué le principal frein à la performance en 2023. Malgré une solide performance opérationnelle caractérisée par la résilience des volumes ainsi que des prix et des marges élevés dans un contexte de pressions inflationnistes généralisées, le cours de l'action a chuté de près de 20 %. Les inquiétudes entourant les pressions inflationnistes persistantes (cacao) et le risque qu'elles représentent pour les marges à court terme ont été aggravées par les craintes concernant l'effet négatif de nouveaux médicaments (GLP-1) de gestion chronique du poids (réduction de l'appétit) sur la consommation d'aliments riches en calories, en particulier aux États-Unis. Compte tenu de l'exposition de Hershey au segment du chocolat et des snacks, les médicaments GLP-1 sont susceptibles de représenter un véritable risque à moyen et long terme, que nous surveillons. Toutefois, notre analyse suggère que le coût élevé de ce traitement, son remboursement incertain et ses effets secondaires pourraient en limiter l'impact global.

Notre investissement dans Johnson & Johnson (santé), vendu en janvier de cette année, a apporté une contribution négative. Malgré une performance opérationnelle satisfaisante en 2022, le cours de l'action a pâti de nouvelles incertitudes dans l'affaire du talc/amiante, un tribunal américain ayant rejeté la stratégie du groupe qui souhaitait placer l'une de ses filiales sous la protection de la loi sur les faillites afin de régler le litige.

The Coca-Cola Co. (consommation de base) a sous-performé en 2023. Le groupe a une nouvelle fois enregistré d'excellentes performances opérationnelles, avec une hausse des volumes, une croissance à deux chiffres des ventes et des marges solides. L'action a toutefois sous-performé, en partie du fait de la sous-performance des titres de la consommation de base (consommation de base aux États-Unis -2 % contre +24 % pour le S&P 500)<sup>18</sup>, mais aussi de certaines inquiétudes liées au GLP-1.

### 1.2 Principaux mouvements au sein de la composante actions

En 2023, nous avons investi dans plusieurs entreprises : Davide Campari (consommation de base), qui devrait bénéficier de solides opportunités de croissance pour ses marques phares (Aperol, Campari, Espolon, etc.) d'après notre analyse ; Fastenal (distributeur industriel), exposé à une tendance structurelle à l'externalisation des fournitures d'usine ; Procter & Gamble (consommation de base), un leader des produits ménagers, de santé et d'hygiène qui dispose selon nous de marques fortes (Ariel, Gillette, Oral B, etc.) ; S&P Global (services financiers), un acteur clé dans le domaine de la notation de crédit mais aussi des données (industrie financière, énergétique et automobile) et des indices boursiers ; Agilent (santé), une entreprise d'instrumentation scientifique de grande qualité qui titre parti d'une réglementation de plus en plus stricte des contrôles qualité sur de multiples marchés finaux (santé, alimentation, produits chimiques, semi-conducteurs, etc.) ; ASML (semi-conducteurs), un acteur dominant des équipements de lithographie, qui devrait, selon notre analyse, bénéficier pleinement de la croissance à long terme du secteur des semi-conducteurs ; LVMH (luxe), un groupe qui dispose d'un portefeuille de marques susceptibles selon nous de capter la croissance à long terme de la demande de produits de luxe ; et Coloplast (santé), un leader du marché attrayant des soins intimes (ostomie, continence, etc.).

Nous avons vendu nos investissements dans plusieurs entreprises : Adobe (logiciels) à la suite de l'acquisition de Figma et en raison du risque de perturbation potentielle par l'intelligence artificielle à moyen terme identifié par notre analyse ; Johnson & Johnson (santé) qui, après une solide performance boursière en 2022, affiche un profil risque/rendement moins favorable, notamment en raison de la situation juridique actuelle de l'entreprise : résurgence du risque lié aux procès dans l'affaire du talc, combinée à l'expiration de brevets importants pour la division pharmaceutique ; Clorox et Nestlé (consommation de base) du fait de la détérioration de leur profil risque/rendement selon notre analyse ; Domino's Pizza Group (restauration), dont la performance opérationnelle s'est améliorée, mais qui offre des perspectives de rendement limitées en raison du fort rebond de l'action ; Activision (jeux vidéo), suite au rachat par Microsoft.

Globalement, au cours de l'année 2023, nous avons réduit l'exposition à la consommation de base de 30 % à 20 % du portefeuille d'actions.

## 2. Composante crédit <sup>19</sup>

### 2.1 Contribution à la performance <sup>20</sup>

Nous avons commencé l'année avec une exposition au crédit de 20 % et un biais en faveur d'une durée courte, avant de la porter à environ 50 % en juin puis à 63 % avec une sensibilité aux taux d'intérêt et au crédit accrue à la fin de l'année.

<sup>18</sup> Source : Bloomberg

<sup>19</sup> Données au 29/12/2023. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les informations relatives aux émetteurs et, le cas échéant, à leurs instruments financiers ou aux instruments financiers figurant dans cette section sont fournies à titre d'information uniquement et ne constituent pas un conseil ou une recommandation au titre d'un produit d'investissement, d'une stratégie, d'un émetteur et/ou de ses instruments financiers, d'une caractéristique d'investissement ou à toute autre fin dans une juridiction quelconque, ni un engagement du fonds à (re)participer à l'une des transactions mentionnées. Elles illustrent la contribution à la performance du fonds sur la période concernée et ne sont pas nécessairement représentatives de la composition exacte du portefeuille à la fin de ladite période. Sources : Tikehau Investment Management, Bloomberg.

<sup>20</sup> Données au 29/12/2023. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Sources : Tikehau Investment Management, Bloomberg

# Tikehau Fund

## Rapport du Conseil d'Administration

Cette hausse de l'exposition a permis au portefeuille obligataire d'apporter une contribution significative à la performance en 2023

Au sein du portefeuille de crédit, nous avons réparti notre allocation en fonction de nos trois convictions en 2023 : 1) les obligations d'entreprises investment grade, tout d'abord, avec un biais en faveur d'une durée courte puis plus longue plus longue au dernier trimestre après le pic des taux sans risque en octobre 2) le haut rendement, ensuite, avec un accent sur les obligations à court terme au sein des catégories de notations les plus élevées 3) et pour finir les obligations financières senior et les obligations subordonnées, dès lors que la correction de mars due aux difficultés des banques régionales américaines et à la saga Credit Suisse a fourni un point d'entrée intéressant. Nous avons également investi dans des obligations financières senior, qui ont régulièrement fourni un spread de crédit supplémentaire par rapport aux titres d'entreprises non financières de notation et d'échéance équivalentes.

Il convient de noter que, malgré leur taille limitée, les fonds de liquidités et les fonds du marché monétaire disponibles ont apporté une petite contribution de 0,3 %, ce qui marque un net revirement par rapport à une décennie de rendements et de performances stables, voire négatifs.

Les trois principales contributions positives pour 2023 sont les suivantes :

- AMS OSRAM 10.5 03/29 +0,16 %
- Ibercaja 9.125 CoCo Perp call 01/28 +0,07 %
- Lottomatica 7.125 06/28 +0,07 %

Les trois principales contributions au volet crédit (obligations) en 2023 font partie de notre exposition au haut rendement, un secteur qui a bénéficié d'une performance globalement positive en 2023 avec un resserrement des spreads de 100 pb venu s'ajouter à la hausse du coupon moyen et à l'amélioration du portage par rapport aux années 2020/2021/2022.

Bien qu'émise en fin d'année, l'obligation à haut rendement AMS OSRAM 10,5 % 2029, a été la plus performante du portefeuille obligataire du fonds. Proposée avec un coupon élevé et dans un contexte de forte reprise du marché, elle a affiché un rendement total de 6,5 % un mois et demi seulement après son émission. AMS est l'un des plus grands concepteurs et fabricants de capteurs, de LED, de lampes et d'autres semi-conducteurs pour les secteurs de l'automobile, de l'industrie, de la médecine et de la consommation.

Ibercaja 9,125 Perpetual call 2028. Bien qu'il s'agisse d'une obligation subordonnée de la banque espagnole Ibercaja, l'émission est notée dans la catégorie du haut rendement. Nous avons initié cette position au 2<sup>e</sup> trimestre, après la correction induite par la situation de Credit Suisse et avons profité d'une appréciation du prix de 11 % en plus d'un effet de cumul de coupon élevé d'environ 6,9 % sur la période. Cette obligation a progressé de plus de 17 % depuis son intégration au portefeuille.

Lottomatica 7 1/8 06/28. La société italienne de paris et de jeux en ligne a refinancé par anticipation sa dette arrivant à échéance en 2025 grâce à cette nouvelle émission obligataire. Il s'agit de l'un des nombreux exemples de sociétés qui ont refinancé leur structure de capital à un coût plus élevé en 2023 par rapport à leur dernière vague de financement (par exemple, l'obligation 2025 refinancée par cette obligation 2028 était assortie d'un coupon de 5,125 %, contre 7,125 % pour la nouvelle obligation).

Les trois principales contributions négatives pour 2023 sont les suivantes :

- Casino 5.875 01/24 -0,03 %
- Credit Suisse 1 06/23 -0,02 %
- Unicredit 6,625 Perp -0,02 %

L'obligation garantie Casino 5,875 % 01/24 a apporté la principale contribution négative, bien que limitée, à la performance obligataire du fonds, poursuivant la saga de la restructuration du groupe. Nous ne détenons plus d'obligations Casino en portefeuille, notre exposition ayant été liquidée entre avril et juin.

Credit Suisse 1 06/23, une obligation senior de la banque, constitue le deuxième frein à la performance. La décision du régulateur suisse de faire racheter Credit Suisse par UBS en raison du retrait massif de dépôts, qui menaçait l'existence même de l'institution, a entraîné une forte correction du secteur des obligations bancaires européennes en mars. Nous pensions que cette obligation senior serait intégralement remboursée quelques mois plus tard, mais avons saisi l'occasion pour la remplacer par des titres bénéficiant d'une décote plus importante après un mois de mars volatil.

Enfin, Unicredit 6,625 % AT1 a apporté une légère contribution négative. Comme mentionné précédemment, la saga Credit Suisse s'est soldée par une correction soudaine du secteur des obligations financières subordonnées en mars. Dans le cadre d'un exercice de gestion des risques, nous avons décidé de vendre cette position pour la remplacer par une obligation de l'univers du haut rendement européen affichant une décote encore plus importante.

### **2.2 Principaux mouvements au sein de la composante crédit**

En 2023, nous estimons que les obligations affichaient un rapport qualité/prix plus favorable que les actions. Nous avons par conséquent continué à étoffer l'exposition du portefeuille au crédit au quatrième trimestre (20 % du portefeuille à fin 2022, 39 % à fin mars, 51 % à fin juin, 59,5 % à fin septembre et 63,4 % à fin décembre), tout en réduisant l'exposition brute aux actions (41,6 % fin juin, 31,3 % fin septembre et 30,3 % en fin d'année).

L'exposition au crédit est constituée de sociétés non financières des catégories investment grade et haut rendement (31,6 %), ainsi que d'une proportion croissante d'obligations financières senior et subordonnées (31,1 % à la fin de l'année, 29 % fin septembre, 18,5 % fin juin). Le secteur financier offre selon nous un meilleur potentiel de rendement par rapport aux fondamentaux que le secteur non financier, d'où l'augmentation continue de notre exposition aux obligations financières subordonnées (22 % de l'ensemble du portefeuille à la fin de l'année).

En ce qui concerne la sensibilité aux taux d'intérêt, nous avons entamé l'année avec une durée plus faible, en raison de notre perplexité face à l'écart important entre les attentes du marché concernant la trajectoire de l'inflation et la politique monétaire, d'une part, et les discours des banques

# Tikehau Fund

## Rapport du Conseil d'Administration

centrales, d'autre part. La pression sur les taux d'intérêt tout au long du troisième trimestre nous a incités à relever la sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille obligataire, qui est passée de 1,2 an en milieu d'année à 1,7 an fin septembre et 2,4 ans à la fin de l'année. Pour ce faire, nous avons en partie échangé des positions existantes contre des obligations à plus long terme et eu recours à des futures sur taux d'intérêt (futures sur le Bobl à 5 ans).

En ce qui concerne la sensibilité au crédit et la notation moyenne du portefeuille, nous avons accru la première au cours du dernier trimestre, dès lors que l'activité économique a été jugée résiliente et que des facteurs techniques (augmentation de la demande, offre limitée de nouvelles obligations) ont soutenu la performance de l'indice du haut rendement (HECO)<sup>21</sup>. Nous estimons que le spread moyen pour le haut rendement en Europe a été plutôt bien valorisé en fin d'année avec une marge de contraction plus limitée. Nous gérons activement la sensibilité au crédit du portefeuille, en fonction de nos opinions macroéconomiques et de la dynamique spécifique du haut rendement.

### 3. Couverture<sup>22</sup>

La contribution positive du portefeuille d'actions a été pénalisée par nos couvertures (-6,2 % de contribution brute). Les couvertures ont tendance à peser sur la performance lorsque les marchés sont en phase haussière et, inversement, à la soutenir durant les marchés baissiers. Le S&P 500, le Nasdaq et l'Eurostoxx 50 (les trois indices sous-jacents à nos couvertures en instruments dérivés) ont respectivement progressé de 24,2 %, 53,8 % et 19,2 % en 2023.

Notre couverture a principalement pris la forme de ventes de futures. Nous avons toutefois eu davantage recours aux options afin d'augmenter la convexité du portefeuille.

2023 a été une année de normalisation dans l'univers des produits dérivés. Les volatilités implicites ont diminué par rapport au pic atteint en 2022, avec des périodes sporadiques de tensions sur les marchés en mars et en octobre. Au cours des deuxième et troisième trimestres, lorsque la volatilité des actions a baissé, nous avons acheté des options d'achat à court terme sur le S&P pour profiter de la faible volatilité implicite (10 %) par rapport aux niveaux historiques. Ces options d'achat ont amélioré notre exposition aux actions en nous protégeant en cas de chute des marchés. Vers la fin du quatrième trimestre, nous avons également acheté des options de vente à moyen terme (S&P, 24 juin) qui bénéficient d'un coût de portage inférieur (thêta plus faible) à celui des options de vente à court terme comparables.

Lors du bref de regain de volatilité en mars et en octobre, nous avons acheté des « put ratios » afin d'ajouter, à moindre coût, une protection limitée contre une hausse ultérieure du marché.

### 4. Positionnement<sup>23</sup>

#### Gestion de l'exposition nette

Compte tenu de la progression des indices boursiers sur l'année, nous avons clôturé 2023 avec une exposition nette aux actions plus faible qu'en début de période (19 % en fin d'année).

Nous avons réduit l'exposition brute aux actions durant l'année au profit de l'exposition au crédit (de 60 % à 30 %).

Le portefeuille de crédit est passé de 20 % fin 2022 à 63 % fin 2023, et nous y avons ajouté une composante spécifique d'augmentation de la sensibilité aux taux via des futures (notre exposition nette effective au crédit s'élevait à 68,5 % fin 2023).

#### Positionnement du portefeuille actions

La dispersion a été élevée en 2023, la performance de certains indices boursiers (notamment le S&P 500) ayant été dopée par un nombre limité d'actions (la performance de l'indice général S&P500 pour 2023 a été supérieure de 12,7 % à celle du S&P500 équilibré).

Les performances ont fortement divergé d'un secteur à l'autre. Plus précisément, le ratio cours/bénéfices (PER) moyen de la consommation de base a nettement baissé en 2023 pour atteindre son niveau le plus bas en quinze ans (hors pandémie de Covid et crise de 2008-09) par rapport à celui des indices généraux. Nous maintenons notre surexposition à ce secteur qui, selon notre analyse, résiste traditionnellement bien aux ralentissements économiques.

Enfin, le retour de la volatilité des actions à des niveaux historiquement bas en fin d'année nous incite à vouloir prendre une position longue sur la volatilité et nous avons commencé à modifier la composition des outils de couverture utilisés, avec une préférence croissante pour les options sur indices actions au détriment des futures. La couverture via des options permet d'avoir une position longue sur la volatilité avec un profil de paiement plus convexe.

#### Positionnement du portefeuille de crédit.

Comme nous l'avons vu plus haut, nous terminons l'année 2023 avec quelques remarques : 1) les spreads du crédit européen à haut rendement sont dans l'ensemble assez restreints compte tenu des incertitudes économiques et géopolitiques, mais le haut rendement fournit au portefeuille

<sup>21</sup> © ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HECO)

<sup>22</sup> Données au 29/12/2023. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les informations relatives aux instruments financiers figurant dans cette section ne constituent pas un conseil en investissement ou une recommandation d'investissement. Elles représentent la contribution des instruments financiers à la performance du fonds sur la période concernée et ne sont pas nécessairement représentatives de la composition exacte du portefeuille à la fin de ladite période. Sources : Tikehau Investment Management, Bloomberg.

<sup>23</sup> Données au 29/12/2023. Sources : Tikehau Investment Management, Bloomberg.

## Rapport du Conseil d'Administration

un portage élevé, une caractéristique qui a été absente pendant longtemps 2) les obligations financières offrent selon nous un meilleur potentiel de rendement que leurs homologues non financières 3) l'allocation au portefeuille de crédit a augmenté en 2023, mais à partir de faibles niveaux, ce qui laisse une certaine marge de manœuvre pour une hausse probable en 2024, qui devrait accroître la contribution de l'univers du crédit européen.

Au 29/12/2023, les indicateurs étaient les suivants :

- Yield-to-worst : 5,67 %
- Yield-to-maturity : 6,21 %
- Sensibilité aux taux : 2,37 ans
- Sensibilité aux spreads : 1,77 an
- Échéance moyenne : 2,82
- Notation moyenne : BB+

### TIKEHAU FUND – TIKEHAU IMPACT CREDIT

#### I. Rétrospective 2023<sup>24</sup>

L'année 2023 a démarré en fanfare, poursuivant la tendance observée au quatrième trimestre 2022. La baisse de l'inflation, les données macroéconomiques résilientes aux États-Unis, le positionnement léger des investisseurs et les flux de capitaux à destination des marchés du crédit ont été autant de moteurs d'un rebond marqué des actifs à risque, avec des performances spectaculaires à la clé : baisse des rendements des obligations d'État à long terme, progression de plus de 6 % des marchés actions à fin janvier, indice du haut rendement<sup>25</sup> en hausse de 3,20 % sur un mois.

Les performances du marché ont commencé à s'inverser en février, dans un contexte caractérisé par la bonne résistance des données sur la croissance de part et d'autre de l'Atlantique et les signes encourageants d'essoufflement de la désinflation et de stabilisation de l'inflation à des niveaux élevés. Les courbes de taux ont par conséquent connu une forte réévaluation, avec une hausse de 70 pb sur la partie courte et de 50 pb sur la partie longue.

Le mois de mars a marqué un tournant sur fond de tensions croissantes dans le secteur bancaire, aux États-Unis tout d'abord à la suite de la faillite de Silicon Valley Bank, un établissement régional surexposé au risque de taux d'intérêt, une situation révélée par des sorties de dépôts massives. Cette faillite a mis en lumière certains dysfonctionnements du secteur des banques régionales américaines (gap de durée entre actifs et passifs, surexposition au secteur de l'immobilier commercial), obligeant la Réserve fédérale américaine (Fed) à réagir. La crise de confiance a fini par toucher l'autre côté de l'Atlantique via une institution déjà surveillée par les marchés : Credit Suisse. Bien que les banques européennes évoluaient dans un contexte radicalement différent (pas de perte non réalisée significative sur les actifs liquides, structure de dépôt granulaire, moindre concentration sectorielle), la nervosité des marchés était telle qu'une interview mal interprétée avec le principal actionnaire de l'établissement a suffi à déclencher une spirale négative, l'effondrement du cours boursier entraînant un retrait massif de dépôts et contraignant les autorités suisses à intervenir. Un week-end et une nouvelle loi ont alors permis à UBS de racheter Credit Suisse, une opération qui prévoyait la dévaluation totale des instruments AT1 malgré une indemnisation des actionnaires de 3 milliards CHF. Sans surprise, l'indice AT1 s'est fortement dégradé (-11 % sur le mois), s'éloignant toutefois de ses plus bas grâce à la réaction rapide des autorités de réglementation du monde entier, qui ont réaffirmé l'impossibilité d'une telle inversion de la hiérarchie des titres dans leurs cadres réglementaires.

Les actifs à risque ont ensuite entamé un rebond progressif à partir d'avril. La consolidation et le renforcement du secteur des banques régionales américaines, la stabilité de la base de dépôts des banques européennes, les bons résultats publiés et les données macroéconomiques encourageantes (nouvelle baisse de l'inflation, résilience des données de croissance) ont favorisé la stabilisation des marchés. Cette tendance positive s'est poursuivie en mai et en juin, notamment grâce à la normalisation du marché des titres AT1. Ces derniers ont été soutenus par l'exercice d'options de remboursement anticipé à la première date possible (*Unicredit, Lloyds, BBVA* par exemple) puis par la réouverture du marché primaire avec des carnets d'ordres bien remplis (*BBVA, CaixaBank*). Alors que l'inflation a poursuivi sa baisse au niveau mondial, rendant les politiques des banques centrales progressivement plus prévisibles, les performances des marchés sont restées bien orientées durant l'été.

Un recul important a toutefois été observé en septembre. Alors que la Fed et la BCE annonçaient la fin du cycle de hausse des taux, contribuant à ancrer la partie courte des courbes, l'extrémité longue a subi une nette correction. Les investisseurs ont commencé à s'inquiéter de l'offre potentielle de titres gouvernementaux destinés à financer les déficits budgétaires face à une base d'investisseurs qui s'amenuise, les banques centrales ayant commencé à réduire la taille de leur bilan et par conséquent leurs achats d'obligations d'État. Le taux américain à 10 ans a ainsi augmenté de plus de 90 pb entre fin août et mi-octobre pour dépasser les 5 %, et celui du Bund de même échéance a progressé de 50 pb pour se rapprocher de 3 %. La combinaison de ces niveaux, jamais atteints au cours des dix dernières années, avec la confirmation d'une diminution des prévisions d'inflation plus rapide qu'initialement prévu et la position plus accommodante des banques centrales (qui anticipent désormais plusieurs baisses de taux en 2024) a alors déclenché des achats massifs de la part d'investisseurs désireux de s'assurer des taux élevés sur des titres « sans risque ».

La baisse des taux a par la suite entraîné un net redressement des marchés mondiaux. Les taux américains à 10 ans ont reculé de 120 pb en 2,5 mois pour atteindre 3,90 % et le Bund a cédé 100 pb pour passer sous la barre des 2 % pour la première fois en 2023. Les indices de crédit ont par conséquent enregistré un rebond impressionnant. À titre d'exemple, entre le 20 octobre et la fin de l'année, l'indice ER00<sup>26</sup> a signé une

<sup>24</sup> Source : Bloomberg

<sup>25</sup> © ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HEC0)

<sup>26</sup> © ICE BofA Euro Corporate Index (ER00)

# Tikehau Fund

## Rapport du Conseil d'Administration

performance de +5,82 %, l'indice HEC0<sup>27</sup> a progressé de +6,52 % et l'indice CoCo<sup>28</sup> de +9,0 %. Les indices actions n'ont pas été en reste, le S&P 500 et le Stoxx 600 s'adjugeant respectivement +12 % et +9,5% sur la même période.

En résumé, les marchés ont évolué en dents de scie durant l'année, tirillés entre deux forces opposées : un resserrement spectaculaire de la politique monétaire, d'une part, et une forte impulsion budgétaire, d'autre part. La faillite de plusieurs banques régionales aux États-Unis au printemps a fait craindre un effet de contagion et un éventuel resserrement du crédit, mais la réaction rapide des autorités a permis d'éviter un impact économique négatif. La confirmation de la désinflation et de la fin du cycle de hausse des taux plus tard dans l'année a finalement conduit les marchés à intégrer un scénario d'atterrissage en douceur, une perspective encore renforcée par les prévisions de réductions agressives des taux, en particulier de la part de la Fed, impliquant des rendements obligataires nettement plus faibles.

### Rendement des bons du Trésor américain à 10 ans en 2023



Source : Bloomberg, données au 29/12/2023. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

### Rendement du Bund à 10 ans en 2023



Source : Bloomberg, données au 29/12/2023. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

### Tableau Performance des principaux indices du marché - Récapitulatif 2023

<sup>27</sup> @ ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HEC0)

<sup>28</sup> @ ICE BofA Merrill Lynch Contingent Capital Index



# Tikehau Fund

## Rapport du Conseil d'Administration

Indice	Performance 2023
Ⓢ ICE BofA Euro Corporate Index (IG en euros)	8,02 %
Ⓢ ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HY européen)	12,0 %
Ⓢ ICE BofA Euro Senior Banking Index (Obl. financières senior)	7,04 %
Ⓢ ICE BofA Contingent Capital Index (indice CoCo)	5,70 %
Ⓢ ICE BofA Euro Financial Subordinated & Lower Tier-2 Index (indice Tier 2)	9,10 %
S&P 500	26,30 %
S&P 500 Financials	12,10 %
Stoxx 600	16,60 %
Stoxx 600 Banks	27,90 %

Source : Bloomberg, données au 29/12/2023

### II. Perspectives 2024<sup>29</sup>

En ce début d'année 2024, l'économie mondiale se trouve à la croisée des chemins, confrontée à la fois à des événements géopolitiques et des défis économiques importants. Il est essentiel de comprendre cette dynamique pour anticiper les évolutions et les tendances qui marqueront l'année.

#### Facteurs d'influence clés en 2024 :

- Élections mondiales et changements politiques** : Les élections qui se tiendront dans plus de 50 pays, dont des puissances majeures comme les États-Unis, l'Inde et l'Union européenne, pourraient faire évoluer le paysage politique mondial. Ces scrutins sont susceptibles de modifier les politiques économiques, les relations internationales et les réglementations du marché, influençant ainsi la stabilité économique mondiale.
- Conflits géopolitiques en cours** : Les conflits persistants, notamment la guerre opposant la Russie à l'Ukraine et les tensions israélo-palestiniennes, ainsi que l'instabilité dans la région de la mer Rouge, restent source de risques. L'importance stratégique de régions telles que le détroit de Bab-el-Mandeb, un point de passage maritime clé, met en évidence l'impact potentiel de ces conflits sur les flux commerciaux mondiaux, en particulier en ce qui concerne le pétrole, le gaz et le transport de conteneurs.
- Défis en matière d'inflation et de politique monétaire** : La trajectoire de l'inflation demeure une préoccupation mondiale majeure. Le retard anticipé dans les réductions de taux d'intérêt reflète toute la complexité de la « dernière ligne droite » à parcourir pour contrôler l'inflation. Cette évolution suggère que l'inflation pourrait demeurer un problème plus longtemps que prévu et avoir un impact sur les économies et les marchés financiers.
- Hausse des taux de défaut et inquiétudes concernant le crédit** : Le secteur du haut rendement, aux États-Unis notamment (5 % en octobre 2023), est confronté à une augmentation des taux de défaut, les spreads du segment CCC atteignant des niveaux élevés. Cette tendance révèle des préoccupations croissantes en matière de crédit, également mises en évidence par la hausse des taux de défaut dans des pays européens tels que l'Allemagne et la France (+25% entre janvier et septembre 2023).
- Réactions du marché et implications économiques** : Le marché dans son ensemble devrait réagir à ces développements géopolitiques et économiques. Les investisseurs et les responsables politiques resteront probablement vigilants, notamment en ce qui concerne l'impact des changements politiques, la dynamique de l'inflation et les fluctuations du marché du crédit.

En résumé, l'année 2024 s'inscrit dans un contexte d'incertitude considérable, alimentée par des évolutions politiques, des tensions géopolitiques persistantes et des défis économiques complexes. Ces facteurs influenceront probablement l'environnement économique mondial, ce qui nécessitera un suivi et une analyse approfondis. Pour s'y retrouver, il faudra comprendre l'interaction entre les événements politiques, les politiques économiques et la dynamique du marché. À ce titre, 2024 sera une année charnière, avec des répercussions significatives sur les tendances économiques mondiales et les marchés financiers.

### III. Tikehau Impact Crédit<sup>30</sup>

Les informations sur les performances financières de chaque part sont présentées dans la section dédiée du présent rapport.

En 2023, le fonds Tikehau Impact Credit a continué sur sa lancée de l'année précédente.

Développements stratégiques et performances :

- Approche d'investissement sélective et à impact : Nous avons suivi un processus de sélection rigoureux, dans le cadre duquel nous avons évalué 10 investissements potentiels, dont 3 seulement ont été retenus. Cette sélectivité nous a permis de nous assurer que chaque investissement respectait non seulement notre « approche d'impact » stricte, mais qu'il contribuait également de manière substantielle à la performance de notre fonds.
- Impact : Notre premier rapport d'impact a souligné que les entreprises en portefeuille sont parvenues à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1 et 2 de 8 % par an en moyenne. Cela représente presque le double du taux de réduction annuel de 4,2 % nécessaire pour atteindre les objectifs basés sur la science dans le cadre d'un scénario de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C.

<sup>29</sup> Source : Bloomberg

<sup>30</sup> Source : Tikehau Investment Management. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

# Tikehau Fund

---

## Rapport du Conseil d'Administration

- Engagement : Le fonds s'est engagé auprès de 29 entreprises, qui représentaient environ la moitié du portefeuille. Nous poursuivrons sur cette lancée en 2024 en incitant davantage d'entreprises à améliorer leur trajectoire de décarbonation, car nous sommes conscients que l'engagement est un exercice de longue haleine.
- Préparation aux nouvelles normes du label ISR : La nouvelle version du label ISR entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, nous nous concentrons sur l'adaptation de notre cadre existant aux nouvelles exigences.

Au 29/12/2023, les indicateurs étaient les suivants :

- Yield-to-worst : 6,06 %
- Yield-to-maturity : 6,45 %
- Sensibilité aux taux : 2,37 ans
- Sensibilité aux spreads : 2,52 ans
- Coupon moyen : 5,04 %
- Notation moyenne : BB
- Spread moyen : 339 pb
- Exposition au haut rendement : 72,64 %
  - Exposition aux obligations financières subordonnées : 23,04% dont AT1 : 20,75 %

### TIKEHAU EUROPEAN SOVEREIGNTY FUND ("TESF")

Le compartiment a été lancé le 29/12/2023 et est composé uniquement de trésorerie au 31/12/2023.

**Tikehau Fund**  
**Etats financiers combinés**

# Tikehau Fund

## Etat combiné des actifs nets au 31/12/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>2.845.874.608,66</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	2.720.807.753,76
<i>Prix de revient</i>		2.712.248.801,79
Options (positions longues) à la valeur d'évaluation	2.6	500.067,88
<i>Options achetées au prix de revient</i>		769.073,54
Avoirs en banque et liquidités		76.921.587,51
A recevoir sur souscriptions		6.853.139,13
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	2.887.846,33
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		5.824,36
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		37.898.389,69
<b>Passifs</b>		<b>13.905.022,24</b>
Découvert bancaire		5.511.713,73
A payer sur rachats		3.130.763,44
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	495.283,99
Moins-value nette non réalisée sur swaps	2.9	797.413,04
Commissions de gestion à payer	3	3.494.840,29
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	41.076,82
Commissions d'administration à payer		10.061,79
Commissions de performance à payer	4	105.294,77
Intérêts à payer sur swaps		13.888,89
Autres passifs		304.685,48
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>2.831.969.586,42</b>

# Tikehau Fund

## Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>120.432.220,51</b>
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		3.101.960,51
Intérêts reçus sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		114.135.583,28
Intérêts bancaires		3.114.675,59
Rétrocessions de frais de gestion		50.409,80
Autres revenus		29.591,33
<b>Dépenses</b>		<b>24.373.925,52</b>
Commissions de gestion et de la Société de Gestion	3	21.038.021,91
Commissions de performance	4	101.379,16
Commissions d'administration		876.400,37
Frais de domiciliation		13.018,72
Frais d'audit		46.573,02
Frais légaux		46.197,84
Frais de transaction	2.11	274.199,51
Rémunération administrateurs		47.010,00
Taxe d'abonnement	6	1.040.467,50
Intérêts payés sur découvert bancaire		89.003,04
Intérêts payés sur swaps		140.277,78
Frais bancaires		14.073,66
Autres dépenses	9	647.303,01
<b>Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements</b>		<b>96.058.294,99</b>
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.3	-35.142.395,08
- options	2.6	-1.362.468,33
- contrats de change à terme	2.7	1.727.606,10
- contrats futures	2.8	-17.747.668,64
- swaps	2.9	629.873,56
- change	2.4	9.747.815,04
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>53.911.057,64</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	145.987.256,37
- options	2.6	705.001,66
- contrats de change à terme	2.7	-923.175,35
- contrats futures	2.8	-12.464.816,14
- swaps	2.9	-797.413,04
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>186.417.911,14</b>
Dividendes versés	7	-769.254,26
Souscriptions d'actions de capitalisation		1.261.860.329,34
Souscriptions d'actions de distribution		23.735.273,61
Rachats d'actions de capitalisation		-1.614.644.381,59
Rachats d'actions de distribution		-23.121.829,48
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>-166.521.951,24</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>2.998.491.537,66</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>2.831.969.586,42</b>

## **Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund**

## Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

---

### Etat des actifs nets au 31/12/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>374.850.593,87</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	360.967.670,68
<i>Prix de revient</i>		364.709.663,17
Avoirs en banque et liquidités		7.751.640,06
A recevoir sur souscriptions		243.735,91
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	491.012,11
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		5.396.535,11
<b>Passifs</b>		<b>1.356.050,42</b>
Découvert bancaire		860.000,00
A payer sur rachats		31.571,64
Commissions de gestion à payer	3	404.881,69
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	6.865,00
Commissions d'administration à payer		2.042,75
Commissions de performance à payer	4	27.030,50
Autres passifs		23.658,84
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>373.494.543,45</b>

## Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

### Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/23 au 31/12/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>22.753.980,46</b>
Intérêts reçus sur obligations, nets		22.447.418,67
Intérêts bancaires		299.123,44
Autres revenus		7.438,35
<b>Dépenses</b>		<b>2.566.977,92</b>
Commissions de gestion et de la Société de Gestion	3	2.199.554,76
Commissions de performance	4	23.365,82
Commissions d'administration		119.436,77
Frais de domiciliation		1.266,17
Frais d'audit		5.004,54
Frais légaux		5.894,97
Frais de transaction	2.11	24.695,51
Rémunération administrateurs		8.499,75
Taxe d'abonnement	6	71.505,86
Intérêts payés sur découvert bancaire		7.087,42
Frais bancaires		3.246,33
Autres dépenses	9	97.420,02
<b>Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements</b>		<b>20.187.002,54</b>
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.3	-10.663.206,86
- contrats de change à terme	2.7	-318.186,76
- change	2.4	-1.117.042,62
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>8.088.566,30</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	32.439.659,23
- contrats de change à terme	2.7	6.157,49
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>40.534.383,02</b>
Dividendes versés	7	-507.667,90
Souscriptions d'actions de capitalisation		157.269.498,51
Souscriptions d'actions de distribution		11.902.052,07
Rachats d'actions de capitalisation		-122.464.019,07
Rachats d'actions de distribution		-5.948.893,65
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>80.785.352,98</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>292.709.190,47</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>373.494.543,45</b>



## Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

### Statistiques

		31/12/23	31/12/22	31/12/21
<b>Total des actifs nets</b>	<b>EUR</b>	<b>373.494.543,45</b>	<b>292.709.190,47</b>	<b>447.610.891,92</b>
<b>A - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		230.056,162	179.963,775	270.926,788
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	164,47	147,72	173,69
<b>A - EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		146.156,447	81.644,389	2.878,657
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	104,48	97,37	117,34
<b>E - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		76.820,499	71.207,013	112.224,748
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	205,73	182,38	211,67
<b>I - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1.076.787,668	986.871,565	1.004.049,223
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	187,97	167,08	194,42
<b>S - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		658.041,893	651.337,348	1.315.083,110
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	120,89	107,56	125,29
<b>I-R- EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		10.000,000	10.000,000	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	113,42	101,46	-
<b>AF - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		155.601,847	93.752,797	143.668,316
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	110,63	98,47	114,74
<b>I - CHF - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		4.600,000	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	107,36	-	-
<b>I - USD - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		14.451,750	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	108,21	-	-
<b>A - USD Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		23.762,824	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	108,09	-	-

## Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

---

### Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/23 au 31/12/23

	Nombre d'actions au 01/01/23	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/23
A - EUR - Capitalisation	179.963,775	165.845,213	115.752,826	230.056,162
A - EUR - Distribution	81.644,389	122.797,924	58.285,866	146.156,447
E - EUR - Capitalisation	71.207,013	25.819,487	20.206,001	76.820,499
I - EUR - Capitalisation	986.871,565	380.927,273	291.011,170	1.076.787,668
S - EUR - Capitalisation	651.337,348	113.128,945	106.424,400	658.041,893
I-R- EUR - Capitalisation	10.000,000	0,000	0,000	10.000,000
AF - EUR - Capitalisation	93.752,797	444.394,191	382.545,141	155.601,847
I - CHF - Capitlisation	0,000	4.600,000	0,000	4.600,000
I - USD - Capitalisation	0,000	14.451,750	0,000	14.451,750
A - USD Capitalisation	0,000	23.762,824	0,000	23.762,824

# Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

## Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>332.653.323,51</b>	<b>89,07</b>
<b>Obligations</b>			<b>29.004.677,56</b>	<b>7,77</b>
<b>États-Unis</b>			<b>3.018.593,48</b>	<b>0,81</b>
DRESDNER FUNDING TR 8.151 99-31 30/06S	USD	3.000.000	3.018.593,48	0,81
<b>France</b>			<b>4.855.028,14</b>	<b>1,30</b>
ABEILLE VIE 6.25 22-33 09/09A	EUR	1.000.000	1.091.286,85	0,29
COFACE S A E 5.75 23-33 28/11A	EUR	1.500.000	1.557.620,64	0,42
LA BANQUE POSTALE 3 21-XX 20/05S	EUR	3.000.000	2.206.120,65	0,59
<b>Grèce</b>			<b>3.255.775,14</b>	<b>0,87</b>
ALPHA SERV AND HLD 11.875 23-XX 08/08S	EUR	3.000.000	3.255.775,14	0,87
<b>Italie</b>			<b>6.680.590,18</b>	<b>1,79</b>
BC POP EMILIA ROMAGNA 3.875 22-32 25/0A7	EUR	3.000.000	2.817.617,94	0,75
ICCREA BANCA SPA 4.75 21-32 18/01A	EUR	4.000.000	3.862.972,24	1,03
<b>Luxembourg</b>			<b>1.595.871,52</b>	<b>0,43</b>
GARFUNKELUX HOLDCO 3 6.75 20-25 01/11S	EUR	2.000.000	1.595.871,52	0,43
<b>Portugal</b>			<b>3.660.138,44</b>	<b>0,98</b>
NOVO BANCO SA 9.875 23-33 01/06A	EUR	3.300.000	3.660.138,44	0,98
<b>Royaume-Uni</b>			<b>5.938.680,66</b>	<b>1,59</b>
SHERWOOD FINANCING PLC 4.5 21-26 15/11S	EUR	1.200.000	1.108.481,83	0,30
SHERWOOD FINANCING PLC 6 21-26 15/11S	GBP	1.300.000	1.342.967,47	0,36
THE CO-OPERATIVE BANK 9 20-25 27/11S	GBP	3.000.000	3.487.231,36	0,93
<b>Obligations à taux variables</b>			<b>297.020.346,80</b>	<b>79,52</b>
<b>Allemagne</b>			<b>15.968.725,94</b>	<b>4,28</b>
COMMERZBANK AG FL.R 20-XX 09/04A	EUR	4.000.000	3.871.728,84	1,04
COMMERZBANK AG FL.R 20-XX 09/04A	EUR	3.000.000	2.852.824,71	0,76
DEUTSCHE BANK AG FL.R 14-XX 30/04A	USD	2.600.000	2.077.294,46	0,56
DEUTSCHE BANK AG FL.R 22-XX 30/04A	EUR	4.000.000	4.369.845,84	1,17
DEUTSCHE BANK FL.R 22-XX 30/04A	EUR	3.000.000	2.797.032,09	0,75
<b>Autriche</b>			<b>4.960.547,52</b>	<b>1,33</b>
ERSTE GROUP BANK AG FL.R 19-99 31/12S	EUR	3.000.000	2.844.944,34	0,76
ERSTE GROUP BANK AG FL.R 23-99 31/12S	EUR	2.000.000	2.115.603,18	0,57
<b>Belgique</b>			<b>6.218.911,02</b>	<b>1,67</b>
BELFIUS BANK SA FL.R 18-XX 16/04S	EUR	4.000.000	3.445.084,20	0,92
KBC GROUP NV FL.R 18-XX 24/04S	EUR	3.000.000	2.773.826,82	0,74
<b>Chypre</b>			<b>2.200.989,90</b>	<b>0,59</b>
HELLENIC BANK PUBLIC FL.R 23-33 14/06A	EUR	2.000.000	2.200.989,90	0,59
<b>Danemark</b>			<b>5.810.377,54</b>	<b>1,56</b>
JYSKE BANK AS FL.R 17-XX 21/03S	EUR	2.100.000	1.999.435,12	0,54
NYKREDIT REALKREDIT FL.R 20-49 31/12S	EUR	3.000.000	2.875.962,06	0,77
SYDBANK FL.R 04-XX 24/11S	EUR	1.400.000	934.980,36	0,25
<b>Espagne</b>			<b>53.205.885,70</b>	<b>14,25</b>
ABANCA CORP BANCA FL.R 21-49 31/12Q	EUR	3.000.000	2.848.334,61	0,76
ABANCA CORP BANCA FL.R 23-33 23/09A	EUR	2.000.000	2.158.594,98	0,58
ABANCA CORP BANCARIA FL.R 23-XX 14/01Q	EUR	2.600.000	2.861.674,01	0,77
BANCO CREDITO SOCIAL FL.R 21-28 09/03A3A	EUR	2.000.000	1.765.231,16	0,47
BANCO DE BADELL FL.R 23-XX 18/04Q	EUR	2.000.000	2.143.043,50	0,57
BANCO DE CREDITO SOC FL.R 21-31 27/11A	EUR	4.000.000	3.719.655,48	1,00
BANCO DE SABADELL FL.R 21-99 31/12Q	EUR	4.000.000	3.452.307,96	0,92
BANCO DE SABADELL SA FL.R 21-XX 15/06Q	EUR	2.000.000	1.900.965,62	0,51

# Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

## Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
BANCO DE SABADELL SA FL.R 23-33 16/08A	EUR	2.000.000	2.032.032,60	0,54
BANCO SANTANDER SA FL.R 17-XX 15/03Q	EUR	3.000.000	2.863.975,74	0,77
BANKINTER SA FL.R 20-XX 17/10Q	EUR	5.000.000	4.997.389,60	1,34
BBVA SA FL.R 20-XX 15/01Q	EUR	2.000.000	1.991.977,82	0,53
BCO BILBAO VIZCAYA FL.R 23-XX 19/12Q	USD	2.000.000	1.928.471,92	0,52
CAIXABANK SA FL.R 18-XX 23/03Q	EUR	4.000.000	3.728.161,16	1,00
CAIXABANK SA FL.R 20-XX 09/01Q	EUR	3.000.000	2.911.455,72	0,78
IBERCAJA BANCO S.A.U FL.R 20-30 23/01A	EUR	3.000.000	2.878.593,66	0,77
IBERCAJA FL.R 23-XX 25/04Q	EUR	3.000.000	3.126.372,00	0,84
UNICAJA BANCO SA FL.R 21-XX 18/02Q	EUR	4.000.000	3.225.694,44	0,86
UNICAJA BANCO SA FL.R 22-32 19/07A19/07A	EUR	3.000.000	2.671.953,72	0,72
<b>États-Unis</b>			<b>5.458.286,93</b>	<b>1,46</b>
ENCORE CAPITAL GROUP FL.R 20-28 21/12Q	EUR	2.500.000	2.518.952,45	0,67
LIBERTY MUTUAL GROUP FL.R 19-59 23/05A	EUR	3.000.000	2.939.334,48	0,79
<b>Finlande</b>			<b>1.794.336,00</b>	<b>0,48</b>
NORDEA BANK ABP FL.R 21-99 31/12S	USD	2.500.000	1.794.336,00	0,48
<b>France</b>			<b>24.414.456,22</b>	<b>6,54</b>
BNP PARIBAS FL.R 22-99 31/12S	EUR	3.000.000	3.114.190,20	0,83
BNP PARIBAS FL.R 23-XX 11/06S	EUR	4.000.000	4.270.005,96	1,14
BNP PARIBAS FL.R 85-49 07/10A	EUR	2.922.630	2.133.519,90	0,57
BNP PARIBAS FL.R 86-XX 22/03S	USD	2.000.000	1.802.504,90	0,48
CREDIT AGRICOLE FL.R 23-XX 23/03Q	EUR	4.000.000	4.243.906,00	1,14
LOUVRE BIDCO SAS FL.R 23-27 15/02Q	EUR	4.000.000	3.504.968,80	0,94
MACIF FL.R 21-XX 21/12S	EUR	3.000.000	2.243.071,20	0,60
SOCIETE GENERALE SA FL.R 23-XX 18/07S	EUR	3.000.000	3.102.289,26	0,83
<b>Grèce</b>			<b>16.246.824,44</b>	<b>4,35</b>
EFG EUROBANK FL.R 22-32 06/12A	EUR	3.000.000	3.369.407,10	0,90
NATIONAL BK GREECE FL.R 23-34 03/01A	EUR	4.000.000	4.260.644,16	1,14
PIRAEUS BANK FL.R 23-29 05/12A	EUR	2.500.000	2.625.945,68	0,70
PIRAEUS FINANCIAL HOLD FL.R 21-49 31/12S	EUR	3.000.000	2.945.733,12	0,79
PIRAEUS FIN HLDG SA FL.R 19-29 26/06A	EUR	3.000.000	3.045.094,38	0,82
<b>Irlande</b>			<b>16.631.497,49</b>	<b>4,45</b>
AIB GROUP PLC FL.R 19-XX 09/04S	EUR	5.000.000	4.946.835,45	1,32
AIB GROUP PLC FL.R 20-XX 23/06S	EUR	4.000.000	3.975.027,76	1,06
BANK OF CYPRUS FL.R 23-XX 21/12S	EUR	3.500.000	3.756.182,04	1,01
BANK OF IRELAND FL.R 20-XX 01/03S	EUR	4.000.000	3.953.452,24	1,06
<b>Italie</b>			<b>26.421.723,31</b>	<b>7,07</b>
BANCA POPOLARE FL.R 21-32 25/02A	EUR	3.000.000	2.795.230,35	0,75
BANCO BPM CV FL.R 22-XX 12/10S	EUR	1.800.000	1.791.066,22	0,48
BANCO BPM FL.R 23-XX 24/05S	EUR	3.000.000	3.256.988,70	0,87
BANCO BPM SPA FL.R 21-XX 19/01S	EUR	1.200.000	1.192.757,08	0,32
ICCREA BANCA SPA FL.R 19-29 28/11A	EUR	352.000	346.450,40	0,09
INTESA SANPAOLO FL.R 20-49 31/12S	EUR	3.000.000	2.788.183,35	0,75
INTESA SANPAOLO FL.R 22-XX 30/09S	EUR	4.000.000	3.837.090,44	1,03
INTESA SANPAOLO FL.R 23-XX 07/03S	EUR	3.000.000	3.305.236,35	0,88
UNICREDIT SPA FL.R 19-XX 03/06S	EUR	3.000.000	3.095.625,06	0,83
UNICREDIT SPA FL.R 21-XX 03/06S	EUR	4.500.000	4.013.095,36	1,07
<b>Jersey</b>			<b>7.426.128,00</b>	<b>1,99</b>
HSBC BANK CAP FDG FL.R 03-XX 05/11A	GBP	2.800.000	3.380.282,78	0,91
HSBC CAPITAL FUNDING FL.R 00-XX 30/06S	USD	3.500.000	4.045.845,22	1,08
<b>Luxembourg</b>			<b>5.401.146,49</b>	<b>1,45</b>
ANACAP FIN EU FL.R 17-24 30/07Q	EUR	3.000.000	1.966.711,41	0,53
GARFUNKELUX HOLDCO 3 SA FL.R 20-26 01/05Q	EUR	1.500.000	1.214.146,65	0,33
MITSUBISHI UFJ INV FL.R 09-50 15/12Q	EUR	4.500.000	2.220.288,43	0,59

# Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

## Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Pays-Bas</b>			<b>31.927.801,27</b>	<b>8,55</b>
ABN AMRO BANK FL.R 17-49 01/12S	EUR	4.000.000	3.660.399,00	0,98
ACHMEA BV FL.R 19-XX 24/03S	EUR	2.000.000	1.701.964,44	0,46
AEGON NV FL.R 04-XX 15/10Q	EUR	2.499.500	1.948.338,58	0,52
AEGON NV FL.R 19-XX 15/04S	EUR	1.973.000	1.832.637,26	0,49
ASR NEDERLAND FL.R 17-XX 19/10S	EUR	3.000.000	2.677.913,25	0,72
ASR NEDERLAND NV FL.R 22-43 07/12A	EUR	2.000.000	2.261.423,68	0,61
DE VOLKSBANK FL.R 7 22-XX 15/12S	EUR	3.200.000	3.039.074,78	0,81
LEASEPLAN CORPORATION FL.R 19-XX 29/05S	EUR	3.000.000	3.017.816,61	0,81
RABOBANK FL.R 13-XX 29/03Q	EUR	3.252.450	3.254.804,19	0,87
RABOBANK FL.R 22-XX 29/06S	EUR	3.000.000	2.712.743,16	0,73
VAN LANSCHOT KEMPEN FL.R 19-XX 01/04S	EUR	2.000.000	1.899.714,48	0,51
VIVAT NV FL.R 18-XX 19/06S	EUR	4.000.000	3.920.971,84	1,05
<b>Pologne</b>			<b>9.753.227,21</b>	<b>2,61</b>
BANK MILLENNIUM SA FL.R 23-27 18/09A	EUR	5.000.000	5.279.605,10	1,41
MBANK SA FL.R 21-27 21/09A	EUR	1.500.000	1.305.301,50	0,35
MBANK SA FL.R 23-27 11/09A	EUR	3.000.000	3.168.320,61	0,85
<b>Portugal</b>			<b>9.092.379,55</b>	<b>2,43</b>
BANCO COMERCIAL PORT FL.R 17-27 07/12A	EUR	2.000.000	2.035.543,74	0,54
BANCO COMERCIAL PORT FL.R 19-30 27/03A	EUR	4.500.000	4.371.496,96	1,17
COMPANHIA DE SEGUROS FL.R 21-31 04/06A	EUR	3.000.000	2.685.338,85	0,72
<b>Royaume-Uni</b>			<b>51.432.551,44</b>	<b>13,77</b>
BARCLAYS BANK PLC FL.R 05-XX 15/03Q	EUR	3.000.000	2.786.377,83	0,75
BARCLAYS BANK PLC FL.R 05-XX 15/12S	USD	3.000.000	2.730.787,14	0,73
BARCLAYS BANK PLC FL.R 17-99 31/12Q	GBP	2.000.000	2.230.454,17	0,60
BARCLAYS FL.R 23-XX 15/03Q	USD	1.550.000	1.458.619,09	0,39
BARCLAYS PLC FL.R 19-XX 15/03Q	GBP	2.000.000	2.250.822,04	0,60
BARCLAYS PLC FL.R 22-XX 15/030Q	GBP	2.000.000	2.304.866,20	0,62
BARCLAYS PLC FL.R 23-XX 15/03Q	GBP	3.000.000	3.456.140,87	0,93
LLOYDS BANKING FL.R 22-49 31/12Q	GBP	4.000.000	4.702.247,64	1,26
LLOYDS BANKING GROUP FL.R 23-XX 27/03Q	GBP	2.000.000	2.335.196,32	0,63
NATIONWIDE BUILDING FL.R 20-99 31/12S	GBP	4.000.000	4.265.960,72	1,14
NATWEST GROUP PLC FL.R 20-XX 31/03Q	GBP	3.500.000	3.636.103,00	0,97
NATWEST GROUP PLC FL.R 21-99 31/12Q	GBP	3.000.000	2.904.491,14	0,78
OSB GROUP PLC FL.R 23-28 07/09S	GBP	2.000.000	2.375.511,83	0,64
SANTANDER UK GRP FL.R 17-XX 10/04A	GBP	3.000.000	3.461.986,64	0,93
STANDARD CHARTERED FL.R 06-49 08/12S	USD	6.000.000	5.229.255,21	1,40
VIRGIN MONEY UK PLC FL.R 19-XX 08/06S	GBP	2.000.000	2.312.157,88	0,62
VIRGIN MONEY UK PLC FL.R 22-XX 08/06S	GBP	2.800.000	2.991.573,72	0,80
<b>Suède</b>			<b>2.654.550,83</b>	<b>0,71</b>
SWEDBANK AB FL.R 23-XX 17/03S	USD	3.000.000	2.654.550,83	0,71
<b>Obligations convertibles</b>			<b>6.628.299,15</b>	<b>1,77</b>
<b>Belgique</b>			<b>1.720.544,28</b>	<b>0,46</b>
BNP PARIBAS FORTIS CV FL.R 07-XX 19/03Q	EUR	2.000.000	1.720.544,28	0,46
<b>Danemark</b>			<b>3.131.242,39</b>	<b>0,84</b>
DANSKE CV FL.R 18-XX 26/06S	USD	3.500.000	3.131.242,39	0,84
<b>Espagne</b>			<b>1.776.512,48</b>	<b>0,48</b>
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 19-XX 05/12Q	USD	2.000.000	1.776.512,48	0,48
<b>Autres valeurs mobilières</b>			<b>18.559.717,17</b>	<b>4,97</b>
<b>Obligations à taux variables</b>			<b>18.559.717,17</b>	<b>4,97</b>

## Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

### Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Belgique</b>			<b>4.257.082,80</b>	<b>1,14</b>
KBC GROUPE SA FL.R 23-49 31/12S	EUR	4.000.000	4.257.082,80	1,14
<b>Chypre</b>			<b>2.768.158,20</b>	<b>0,74</b>
BANK OF CYPRUS FL.R 21-27 24/06A	EUR	3.000.000	2.768.158,20	0,74
<b>Irlande</b>			<b>5.207.522,51</b>	<b>1,39</b>
PERMANENT TSB GROUP FL.R 22-XX 26/04S	EUR	4.510.000	5.207.522,51	1,39
<b>Portugal</b>			<b>4.202.384,76</b>	<b>1,13</b>
CAIXA ECONOMICA MON FL.R 23-26 30/10A	EUR	4.000.000	4.202.384,76	1,13
<b>Suède</b>			<b>2.124.568,90</b>	<b>0,57</b>
SVENSKA HANDELSBANKEN FL.R 20-XX 01/03A	USD	2.600.000	2.124.568,90	0,57
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>9.754.630,00</b>	<b>2,61</b>
<b>Actions/Parts de fonds d'investissements</b>			<b>9.754.630,00</b>	<b>2,61</b>
<b>France</b>			<b>9.754.630,00</b>	<b>2,61</b>
UNION + - C CAP	EUR	50	9.754.630,00	2,61
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>360.967.670,68</b>	<b>96,65</b>

## **Tikehau Fund - Tikehau Short Duration**

## Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

---

### Etat des actifs nets au 31/12/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>2.003.983.094,05</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	1.927.095.995,59
<i>Prix de revient</i>		1.940.478.745,74
Avoirs en banque et liquidités		41.586.792,77
A recevoir sur souscriptions		6.473.150,09
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	1.188.720,14
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		27.638.435,46
<b>Passifs</b>		<b>7.584.341,11</b>
Découvert bancaire		3.060.000,00
A payer sur rachats		2.003.781,57
Commissions de gestion à payer	3	2.187.024,72
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	25.506,33
Commissions d'administration à payer		5.488,05
Commissions de performance à payer	4	78.264,27
Autres passifs		224.276,17
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>1.996.398.752,94</b>



## Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

### Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/23 au 31/12/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>81.007.741,47</b>
Intérêts reçus sur obligations, nets		79.315.637,57
Intérêts bancaires		1.676.203,35
Autres revenus		15.900,55
<b>Dépenses</b>		<b>14.528.583,03</b>
Commissions de gestion et de la Société de Gestion	3	12.611.181,52
Commissions de performance	4	78.013,34
Commissions d'administration		548.286,93
Frais de domiciliation		8.264,54
Frais d'audit		32.278,75
Frais légaux		24.601,84
Frais de transaction	2.11	29.111,55
Rémunération administrateurs		22.532,44
Taxe d'abonnement	6	769.341,94
Intérêts payés sur découvert bancaire		43.150,99
Frais bancaires		3.292,80
Autres dépenses	9	358.526,39
<b>Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements</b>		<b>66.479.158,44</b>
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.3	-44.304.770,57
- contrats de change à terme	2.7	3.110.541,31
- change	2.4	-1.243.837,82
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>24.041.091,36</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	82.008.619,32
- contrats de change à terme	2.7	332.475,22
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>106.382.185,90</b>
Dividendes versés	7	-261.575,66
Souscriptions d'actions de capitalisation		1.031.684.807,81
Souscriptions d'actions de distribution		11.833.221,54
Rachats d'actions de capitalisation		-1.194.923.097,45
Rachats d'actions de distribution		-17.172.935,83
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>-62.457.393,69</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>2.058.856.146,63</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>1.996.398.752,94</b>

## Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

### Statistiques

		31/12/23	31/12/22	31/12/21
<b>Total des actifs nets</b>	<b>EUR</b>	<b>1.996.398.752,94</b>	<b>2.058.856.146,63</b>	<b>2.404.967.424,25</b>
<b>R - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		5.820.072,970	3.721.060,153	3.564.639,120
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	123,14	117,19	121,12
<b>R - CHF - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1.030,000	940,000	100,000
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	98,98	96,17	99,70
<b>R - USD - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		11.290,813	6.732,041	6.886,041
Valeur nette d'inventaire par action	USD	106,38	99,41	100,66
<b>R - GBP - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		7.282,995	404,000	204,000
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	105,18	98,89	100,65
<b>E - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		34.069,757	496.731,277	80.228,360
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	140,52	132,64	136,01
<b>K1 - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		20.555,000	20.555,000	21.234,499
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	119,63	113,25	116,47
<b>K2 - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		6.306,000	6.306,000	6.306,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	113,13	107,66	111,27
<b>I - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		2.130.883,792	2.332.853,346	2.955.018,389
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	132,55	125,47	128,98
<b>I - CHF - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		14.302,496	8.575,274	9.321,943
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	102,22	98,75	101,91
<b>I-R - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		2.744.495,579	3.721.421,891	4.696.181,753
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	132,39	125,37	128,92
<b>F - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		495.415,090	387.650,554	342.888,084
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,37	97,99	100,87
<b>SI - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		2.081.418,846	3.665.200,438	4.883.707,192
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	105,14	99,42	102,10
<b>I - USD - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		441.613,252	318.232,989	59.148,265
Valeur nette d'inventaire par action	USD	108,08	100,52	101,25
<b>SF - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1.953.635,463	2.381.865,890	2.777.302,843
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,82	98,32	101,11
<b>F - CHF - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		32.053,910	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	101,81	-	-
<b>IR - CHF - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		12.017,643	33.519,643	37.183,801
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	101,99	98,59	101,84

## Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

### Statistiques

		31/12/23	31/12/22	31/12/21
<b>SI-R - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		834.410,032	1.055.331,926	1.461.163,102
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,52	97,93	100,61
<b>I - EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		64.434,927	48.805,104	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	89,86	87,82	92,89
<b>R - EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		22.621,135	110,000	110,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	97,20	94,75	100,23
<b>F - EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		9.434,801	100,000	100,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	97,36	94,88	100,37
<b>I-R - EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		36.445,072	177.169,575	11.253,022
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	89,72	87,38	92,47
<b>I - CHF - Distribution</b>				
Nombre d'actions		25.980,835	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	102,30	-	-

## Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

### Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/23 au 31/12/23

	Nombre d'actions au 01/01/23	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/23
<b>R - EUR - Capitalisation</b>	3.721.060,153	3.591.512,075	1.492.499,258	5.820.072,970
<b>R - CHF - Capitalisation</b>	940,000	930,000	840,000	1.030,000
<b>R - USD - Capitalisation</b>	6.732,041	10.505,434	5.946,662	11.290,813
<b>R - GBP - Capitalisation</b>	404,000	6.878,995	0,000	7.282,995
<b>E - EUR - Capitalisation</b>	496.731,277	5.219,817	467.881,337	34.069,757
<b>K1 - EUR - Capitalisation</b>	20.555,000	0,000	0,000	20.555,000
<b>K2 - EUR - Capitalisation</b>	6.306,000	0,000	0,000	6.306,000
<b>I - EUR - Capitalisation</b>	2.332.853,346	1.203.618,646	1.405.588,200	2.130.883,792
<b>I - CHF - Capitalisation</b>	8.575,274	13.479,536	7.752,314	14.302,496
<b>I-R - EUR - Capitalisation</b>	3.721.421,891	1.036.842,436	2.013.768,748	2.744.495,579
<b>F - EUR - Capitalisation</b>	387.650,554	538.186,785	430.422,249	495.415,090
<b>SI - EUR - Capitalisation</b>	3.665.200,438	923.729,481	2.507.511,073	2.081.418,846
<b>I - USD - Capitalisation</b>	318.232,989	199.444,904	76.064,641	441.613,252
<b>SF - EUR - Capitalisation</b>	2.381.865,890	1.358.027,680	1.786.258,107	1.953.635,463
<b>F - CHF - Capitalisation</b>	0,000	32.282,910	229,000	32.053,910
<b>IR - CHF - Capitalisation</b>	33.519,643	3.029,000	24.531,000	12.017,643
<b>SI-R - EUR - Capitalisation</b>	1.055.331,926	18.500,000	239.421,894	834.410,032
<b>I - EUR - Distribution</b>	48.805,104	36.041,823	20.412,000	64.434,927
<b>R - EUR - Distribution</b>	110,000	23.346,643	835,508	22.621,135
<b>F - EUR - Distribution</b>	100,000	9.334,801	0,000	9.434,801
<b>I-R - EUR - Distribution</b>	177.169,575	25.335,289	166.059,792	36.445,072
<b>I - CHF - Distribution</b>	0,000	31.945,835	5.965,000	25.980,835

# Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

## Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>1.809.685.360,28</b>	<b>90,65</b>
<b>Obligations</b>			<b>1.002.784.399,19</b>	<b>50,23</b>
<b>Allemagne</b>			<b>99.580.723,68</b>	<b>4,99</b>
ALLIANZ SE 3.875 16-XX 07/09S	USD	3.400.000	2.167.547,22	0,11
CT INVESTMENT GMBH 5.5 21-26 29/04S	EUR	7.000.000	6.956.742,24	0,35
DEUTSCHE BOERSE 3.875 23-26 28/09A	EUR	10.000.000	10.224.135,10	0,51
HAMBURG CIAL BANK 6.25 22-24 18/11A	EUR	25.000.000	25.078.354,00	1,26
HBV REAL ESTATE BK 7.625 22-25 08/12A12A	GBP	7.500.000	8.545.154,44	0,43
NIDDA HEALTHCARE HOLDI 7.5 22-26 21/08S	EUR	500.000	516.040,69	0,03
RENK GMBH (DUPLICATE 5.75 20-25 13/07S	EUR	13.000.000	12.960.825,67	0,65
TECHEM 674 MBH 6.00 18-26 30/07S	EUR	17.583.957	17.589.177,98	0,88
TELE COLOMBUS 3.875 18/25 04/05S	EUR	23.988.000	15.542.746,34	0,78
<b>Belgique</b>			<b>11.785.286,33</b>	<b>0,59</b>
INBEV NV (ON RATINGS) 9.75 09-24 30/07A	GBP	10.000.000	11.785.286,33	0,59
<b>Chine</b>			<b>4.508.308,23</b>	<b>0,23</b>
BAIDU INC 4.375 18-24 14/05S	USD	5.000.000	4.508.308,23	0,23
<b>Danemark</b>			<b>14.142.153,91</b>	<b>0,71</b>
DANSKE BANK AS 1.625 19-24 15/03A	EUR	7.600.000	7.563.817,46	0,38
NYKREDIT REALKREDIT 0.25 20-26 23/11A	EUR	7.000.000	6.578.336,45	0,33
<b>Espagne</b>			<b>44.938.351,44</b>	<b>2,25</b>
BANCO BILBAO VIZCAYA A 1.75 22-25 26/11A	EUR	10.000.000	9.730.752,10	0,49
CELLNEX TELECOM SA 2.375 16-24 16/01A	EUR	10.000.000	9.993.210,50	0,50
GRIFOLS SA 3.20 17-25 01/05S	EUR	7.000.000	6.863.319,12	0,34
IBERDROLAS FIN REGS 7.375 09-24 29/01A	GBP	10.000.000	11.546.572,74	0,58
UNICAJA BANCO S.A 4.5 22-25 30/06A	EUR	6.800.000	6.804.496,98	0,34
<b>États-Unis</b>			<b>109.271.772,16</b>	<b>5,47</b>
ATT 3.55 23-25 18/11A	EUR	7.300.000	7.344.707,31	0,37
BOXER PARENT CO 6.5000 20-25 02/10S	EUR	15.000.000	15.055.370,10	0,75
DRESDNER FUNDING TR 8.151 99-31 30/06S	USD	5.000.000	5.030.989,14	0,25
ENCORE CAPITAL GROUP 4.875 20-25 15/10S	EUR	7.000.000	7.001.173,90	0,35
ENLINK MIDSTREAM PART 4.15 15-25 01/06S	USD	1.335.000	1.185.382,59	0,06
FORD MOTOR CREDIT 2.748 20-24 14/06A	GBP	7.000.000	7.961.516,24	0,40
FORD MOTOR CREDIT 3.021 19-24 06/03A	EUR	13.000.000	12.965.185,74	0,65
IQVIA INC 5.0000 19-27 15/05S	USD	17.000.000	15.153.338,56	0,76
JPMORGAN CHASE CO 0.768 21-25 09/08S	USD	10.000.000	8.780.569,67	0,44
PANTHER BF AGGREGATOR 4.375 19-26 15/05S	EUR	13.000.000	12.927.022,42	0,65
PEPSICO INC 0.25 20-24 06/05A	EUR	10.000.000	9.874.892,40	0,49
SUPERIOR INDUSTRIES 6.00 17-25 15/06S	EUR	4.500.000	4.179.461,09	0,21
WARNERMEDIA HOLDINDS 6.412 23-26 15/03S	USD	2.000.000	1.812.163,00	0,09
<b>France</b>			<b>276.358.786,99</b>	<b>13,84</b>
AFFLELOU SAS 4.25 21-26 19/05S	EUR	7.667.000	7.661.842,02	0,38
AIR FRANCE - KLM 3.0 21-24 01/07A	EUR	10.000.000	9.934.478,80	0,50
ALD 4.375 23-26 23/11A	EUR	7.800.000	7.994.216,80	0,40
APRR SA 1.875 14-25 15/01A	EUR	5.700.000	5.596.960,93	0,28
ARVAL SERVICE LEASE 4.25 23-25 11/11A	EUR	13.000.000	13.157.390,74	0,66
ARVAL SERVICE LEASE 4.625 23-24 02/12A	EUR	5.000.000	5.027.408,25	0,25
BFCM 1 22-25 23/05A	EUR	10.000.000	9.667.664,70	0,48
BPCE 3.625 23-26 17/04A	EUR	4.900.000	4.945.038,05	0,25
BPCE 4.50 14-25 15/03S	USD	4.954.000	4.400.428,24	0,22
BUREAU VERITAS 1.8750 18-25 06/01A	EUR	5.300.000	5.185.627,32	0,26
CLARIANE 4.125 21-XX 15/06A	GBP	5.000.000	3.270.122,89	0,16
COMPAGNIE DE SAINT G 3.75 23-26 29/11A	EUR	8.800.000	8.954.641,16	0,45

## Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

### Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
CONSTELLIUM SE 4.25 17-26 15/02S	EUR	21.000.000	20.931.418,83	1,05
CROWN EUROPEAN HLDG 2.625 16-24 30/09S9S	EUR	5.000.000	4.940.027,50	0,25
EDENRED SA 3.625 23-26 13/12A	EUR	7.600.000	7.711.687,55	0,39
ELIS SA 1.75 19-24 11/04A	EUR	13.100.000	13.015.999,14	0,65
ESSILORLUXOTTIC SA 2.625 14-24 10/02A	EUR	3.324.000	3.319.092,08	0,17
FROMAGERIES BEL-SA 1.50 17-24 18/04A	EUR	10.000.000	9.915.242,70	0,50
GOLDSTORY SAS 5.375 21-26 04/02S	EUR	5.000.000	4.998.925,20	0,25
ILIAD SA 0.7500 21-24 11/02A	EUR	20.000.000	19.910.737,00	1,00
KERING 5.125 23-26 23/11A	GBP	8.800.000	10.358.730,01	0,52
LOXAM SAS 6.00 17-25 15/04S	EUR	3.169.248	3.172.496,46	0,16
NOVAFIVES SAS 5.0000 18-25 15/06S	EUR	12.000.000	11.839.285,80	0,59
ORANO SA 3.375 19-26 23/04A	EUR	5.000.000	4.965.845,15	0,25
ORANO SA 4.875 09-24 23/09A	EUR	7.600.000	7.640.939,61	0,38
PARTS EUROPE SA 6.5 20-24 06/02S	EUR	21.000.000	21.053.127,06	1,05
RCI BANQUE SA 2.0 19-24 11/07A	EUR	1.859.000	1.839.762,30	0,09
RCI BANQUE SA 4.625 23-26 02/10A	EUR	3.900.000	4.004.895,37	0,20
SCHNEIDER ELECTRIC S 3.375 23-25 06/04A	EUR	5.000.000	5.006.073,75	0,25
SUEZ 5.50 09-24 22/07A	EUR	5.600.000	5.642.047,04	0,28
TEREOS FIN GROUP I 7.5 20-25 30/10S	EUR	14.774.000	15.091.419,39	0,76
THALES SA 4.0 23-25 18/10A	EUR	15.000.000	15.205.215,15	0,76
<b>Inde</b>			<b>4.512.396,66</b>	<b>0,23</b>
JSW STEEL LTD 5.95 19-24 18/04S	USD	5.000.000	4.512.396,66	0,23
<b>Indonésie</b>			<b>4.944.276,85</b>	<b>0,25</b>
INDONESIA 2.15 17-24 18/07A	EUR	5.000.000	4.944.276,85	0,25
<b>Irlande</b>			<b>35.782.249,15</b>	<b>1,79</b>
BANK OF IRELAND GRP 2.375 19-29 14/10A	EUR	7.000.000	6.851.467,77	0,34
CA AUTO BANK S.P.A. 6.0 23-26 06/12A	GBP	5.900.000	6.944.586,30	0,35
CA AUTO BANK SPA IRI 4.375 23-26 08/06A	EUR	10.833.000	11.014.760,84	0,55
FRESENIUS FINANCE IR 0 21-25 01/04A	EUR	10.000.000	9.432.308,50	0,47
LIBERTY MUT FIN EU 1.75 17-24 27/03A	EUR	318.000	316.125,72	0,02
SMURFIT KAPPA ACQ 2.75 15-25 01/02S	EUR	1.240.000	1.223.000,02	0,06
<b>Islande</b>			<b>27.278.063,13</b>	<b>1,37</b>
ARION BANK 7.25 23-26 25/05A	EUR	11.000.000	11.594.910,69	0,58
ARION BANKI HF 4.8750 22-24 21/12A	EUR	7.500.000	7.571.997,08	0,38
ISLANDSBANKI HF 7.375 23-26 17/05A	EUR	7.700.000	8.111.155,36	0,41
<b>Italie</b>			<b>61.297.760,97</b>	<b>3,07</b>
AMCO AM COMPANY SPA 2.625 19-24 13/02A	EUR	9.700.000	9.678.341,55	0,48
ASSET MANAGEMENT COMP 1.375 19-25 27/01A	EUR	6.000.000	5.843.827,74	0,29
BANCA MONTE DEI 0.8750 19-26 08/10A	EUR	7.000.000	6.543.351,78	0,33
LEASYS SPA 4.5 23-26 26/07A	EUR	10.000.000	10.186.081,00	0,51
LEASYS SPA 4.625 23-27 16/02A	EUR	13.700.000	14.063.056,85	0,70
LKQ CORP 3.875 16-24 01/04S	EUR	15.000.000	14.983.102,05	0,75
<b>Japon</b>			<b>9.712.328,70</b>	<b>0,49</b>
ASAHI GROUP HOLDINGS 0.155 20-24 23/10A	EUR	10.000.000	9.712.328,70	0,49
<b>Luxembourg</b>			<b>43.008.815,23</b>	<b>2,15</b>
CIRSA FINANCE INT 4.7500 19-25 22/05S	EUR	12.500.000	12.521.225,25	0,63
EUROFINS SCIENTIFIC 2.125 17-24 25/07A	EUR	15.000.000	14.833.618,35	0,74
ROSSINI SARL 6.75 18-25 30/10S	EUR	15.600.000	15.653.971,63	0,78
<b>Macao</b>			<b>4.465.312,85</b>	<b>0,22</b>
SANDS CHINA LTD 5.375 19-25 08/08S	USD	5.000.000	4.465.312,85	0,22
<b>Maurice</b>			<b>10.738.343,33</b>	<b>0,54</b>
GREENKO SOLAR 5.55 19-25 29/01S5 29/01S	USD	5.000.000	4.454.786,44	0,22
INDIA GREEN ENERGY 5.375 20-24 11/01S	USD	7.000.000	6.283.556,89	0,31

## Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

### Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Norvège</b>			<b>6.810.260,87</b>	<b>0,34</b>
STATKRAFT 1.125 17-25 20/03A	EUR	7.000.000	6.810.260,87	0,34
<b>Pays-Bas</b>			<b>99.843.330,57</b>	<b>5,00</b>
ABB FINANCE BV 0.625 22-24 31/03A	EUR	5.000.000	4.959.292,05	0,25
ACHMEA BV 3.625 22-25 29/11A	EUR	2.000.000	2.009.717,82	0,10
BHARTI AIRTEL INTL NL 5.35 14-24 20/05S	USD	5.000.000	4.524.207,49	0,23
DAIMLER TRUCK INT 1.25 22-25 06/04A	EUR	4.400.000	4.279.626,91	0,21
DUFYR ONE BV 2.50 17-24 15/10S	EUR	20.500.000	20.201.565,10	1,01
GAS NAT FENOSA 0.875 17-25 15/05A	EUR	1.300.000	1.254.663,23	0,06
HEINEKEN NV 1.625 20-25 30/03A	EUR	15.000.000	14.692.332,60	0,74
ING BANK NV 4.125 23-26 02/10A	EUR	5.000.000	5.126.880,55	0,26
LSEG NETHERLANDS BV 4.125 23-26 29/09A	EUR	9.800.000	10.058.046,74	0,50
NATWEST MARKETS PLC 2 22-25 27/08A	EUR	6.426.000	6.269.405,97	0,31
NIBC BANK NV 6.375 23-25 01/12A	EUR	9.000.000	9.429.338,34	0,47
VOLKSWAGEN FINANCIAL 3.75 22-24 25/11A	EUR	10.000.000	9.961.772,00	0,50
ZIGGO BOND CO BV 6.00 16-27 15/01S	USD	8.000.000	7.076.481,77	0,35
<b>Portugal</b>			<b>9.000.652,59</b>	<b>0,45</b>
BANCO COMERC PO 5.6250 23-26 02/10A	EUR	4.000.000	4.114.427,64	0,21
CAIXA GERAL DEPOSITOS 1.25 19-24 25/11S	EUR	5.000.000	4.886.224,95	0,24
<b>Royaume-Uni</b>			<b>55.721.051,04</b>	<b>2,79</b>
DRAX FINCO PLC 6.625 18-25 01/11S	USD	7.000.000	6.288.710,60	0,32
INTERCONT HOTELS GRP 1.625 20-24 08/10A	EUR	16.800.000	16.517.901,46	0,83
JAGUAR LAND ROVER 5.875 19-24 15/11S	EUR	5.000.000	5.051.250,55	0,25
PEOPLECERT WISDOM 5.75 21-26 15/09S/08S	EUR	4.000.000	3.973.981,44	0,20
RENTOKIL INITIAL 0.95 17-24 22/11A	EUR	10.000.000	9.736.848,90	0,49
VIRGIN MEDIA SEC FIN 5 17-27 15/04S	GBP	12.569.000	14.152.358,09	0,71
<b>Suède</b>			<b>44.006.506,97</b>	<b>2,20</b>
MOLNLYCKE HLDG 1.75 15-24 28/02A	EUR	7.000.000	6.973.858,71	0,35
SCANIA CV AB 2.25 20-25 03/06A	EUR	7.000.000	6.859.468,42	0,34
SWEDBANK AB 3.75 22-25 14/11A	EUR	10.000.000	10.093.723,90	0,51
SWEDBANK AB 4.625 23-26 30/05A	EUR	10.000.000	10.106.351,40	0,51
VERISURE HOLDING AB 3.875 20-26 15/07S	EUR	2.000.000	1.972.214,06	0,10
VOLVO TREASURY AB 3.75 23-24 25/11A	EUR	8.000.000	8.000.890,48	0,40
<b>Suisse</b>			<b>25.077.667,54</b>	<b>1,26</b>
BANK JULIUS BAR AND CO 0.0 21-24 25/06A	EUR	10.000.000	9.804.050,20	0,49
UBS AG 5.125 14-24 15/05A	USD	17.000.000	15.273.617,34	0,77
<b>Obligations à taux variables</b>			<b>775.720.212,57</b>	<b>38,86</b>
<b>Allemagne</b>			<b>50.754.265,42</b>	<b>2,54</b>
DEUTSCHE BANK AKT FL.R 23-25 11/07Q	EUR	15.000.000	15.027.456,00	0,75
HBV REAL ESTATE BK FL.R 17-27 28/06A/06	EUR	16.000.000	11.787.410,72	0,59
IKB DEUTSCHE INDUSTRI FL.R 18-28 31/01A	EUR	22.000.000	17.826.950,24	0,89
PRESTIGEBIDCO GMBH FL.R 22-27 15/07Q	EUR	6.000.000	6.112.448,46	0,31
<b>Autriche</b>			<b>40.128.250,90</b>	<b>2,01</b>
ERSTE GROUP BK SUB FL.R 17-XX 15/04S	EUR	10.000.000	10.010.243,50	0,50
VOLKSBANK WIEN AG FL.R 17-27 06/10A	EUR	30.000.000	30.118.007,40	1,51
<b>Belgique</b>			<b>17.710.620,73</b>	<b>0,89</b>
KBC GROUPE FL.R 23-26 06/06A	EUR	10.000.000	10.110.591,70	0,51
KBC GROUPE SA FL.R 19-99 31/12S	EUR	7.600.000	7.600.029,03	0,38
<b>Canada</b>			<b>46.827.919,78</b>	<b>2,35</b>
BANK OF NOVA SCOTIA FL.R 23-25 22/09Q	EUR	10.000.000	10.013.440,50	0,50
CANADIAN IMPERIAL BK FL.R 23-24 05/04Q	EUR	10.000.000	10.002.111,00	0,50
ROYAL BANK OF CANADA FL.R 23-25 17/01Q	EUR	10.000.000	10.020.231,60	0,50

## Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

### Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
TORONTO DOMINION BANK FL.R 23-25 21/07Q	EUR	6.750.000	6.768.768,78	0,34
TORONTO DOMINION BK FL.R 23-25 20/01Q	EUR	10.000.000	10.023.367,90	0,50
<b>Danemark</b>			<b>6.798.656,01</b>	<b>0,34</b>
DANSKE BANK FL.R 19-29 21/06A	EUR	4.100.000	4.057.713,38	0,20
DANSKE BANK SUB FL.R 17-XX 28/09S	USD	3.043.000	2.740.942,63	0,14
<b>Espagne</b>			<b>76.195.313,73</b>	<b>3,82</b>
ABANCA CORP BANCA FL.R 19-24 18/01A	EUR	5.000.000	5.006.828,35	0,25
ABANCA CORP BANCA FL.R 23-26 18/05A	EUR	7.800.000	7.927.754,49	0,40
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 19-XX 29/06Q	EUR	5.000.000	4.994.075,05	0,25
BANCO SANTANDER FL.R 23-25 16/01Q	EUR	12.300.000	12.337.448,21	0,62
BANCO SANTANDER SA FL.R 17-XX 15/03Q	EUR	12.000.000	11.455.902,96	0,57
CAIXABANK SA FL.R 19-24 15/02A	EUR	4.000.000	3.995.502,92	0,20
CAIXABANK SUB FL.R 17-XX 13/06A	EUR	15.000.000	15.001.077,45	0,75
IBERCAJA FL.R 23-27 07/06A	EUR	15.000.000	15.476.724,30	0,78
<b>États-Unis</b>			<b>57.893.108,03</b>	<b>2,90</b>
A AND T FL.R 23-25 06/03Q	EUR	8.000.000	8.012.184,00	0,40
GOLDMAN SACHS GROUP FL.R 22-24 07/02Q02Q	EUR	14.971.000	14.984.176,72	0,75
KRAFT HEINZ FOODS CO FL.R 23-25 09/05Q	EUR	11.000.000	11.019.437,44	0,55
LIBERTY MUTUAL GROUP FL.R 19-59 23/05A	EUR	8.000.000	7.838.225,28	0,39
WELLS FARGO FL.R 20-25 04/05A	EUR	16.200.000	16.039.084,59	0,80
<b>Finlande</b>			<b>18.479.390,60</b>	<b>0,93</b>
NORDEA BANK ABP. FL.R 23-26 06/09A	EUR	13.800.000	13.979.389,51	0,70
NORDEA BK 11 REGS FL.R 14-XX 23/09S	USD	5.000.000	4.500.001,09	0,23
<b>France</b>			<b>60.419.535,30</b>	<b>3,03</b>
AXA SA FL.R 04-XX 29/12A	EUR	4.621.000	4.217.301,36	0,21
BANQUE FEDERATIVE D FL.R 23-25 08/09Q	EUR	7.000.000	7.010.513,02	0,35
BURGER KING FRANCE SAS FL.R 21-26 01/11Q	EUR	13.000.000	13.089.986,26	0,66
COMPAGNIE DE SAINT G FL.R 23-24 18/07Q	EUR	10.200.000	10.203.829,90	0,51
CREDIT AGRICOLE REG SH FL.R 14-XX 23/01Q	USD	12.000.000	10.864.362,51	0,54
SG FL.R 23-25 13/01Q	EUR	15.000.000	15.033.542,25	0,75
<b>Grèce</b>			<b>24.426.085,68</b>	<b>1,22</b>
ALPHA BANK SA FL.R 22-25 01/11A	EUR	5.000.000	5.125.612,10	0,26
NATIONAL BANK G FL.R 19-29 18/07A	EUR	7.000.000	7.120.096,06	0,36
PIRAEUS FIN HLDG SA FL.R 19-29 26/06A	EUR	12.000.000	12.180.377,52	0,61
<b>Irlande</b>			<b>9.893.670,90</b>	<b>0,50</b>
AIB GROUP PLC FL.R 19-XX 09/04S	EUR	10.000.000	9.893.670,90	0,50
<b>Italie</b>			<b>73.627.396,90</b>	<b>3,69</b>
BANCA IFIS SPA FL.R 17-27 17/10A	EUR	10.200.000	10.311.543,84	0,52
BANCA MPS SPA FL.R 23-26 02/03A	EUR	7.000.000	7.165.387,32	0,36
BPER BANCA SPA FL.R 22-25 30/06A	EUR	5.900.000	5.875.091,38	0,29
ICCREA BANCA SPA FL.R 19-29 28/11A	EUR	1.070.000	1.053.130,46	0,05
INTESA SAN PAOLO FL.R 17-XX 16/05S	EUR	10.000.000	10.025.726,80	0,50
INTESA SANPAOLO FL.R 23-25 16/11Q	EUR	13.000.000	13.032.907,42	0,65
MOONEY GROUP SPA FL.R 19-26 17/12Q	EUR	5.000.000	4.920.465,25	0,25
UNICREDIT SPA FL.R 14-50 03/06S	USD	7.000.000	6.318.194,18	0,32
UNICREDIT SPA FL.R 19-25 25/06A	EUR	5.000.000	4.927.957,15	0,25
UNICREDIT SPA FL.R 19-29 20/02A	EUR	10.000.000	9.996.993,10	0,50
<b>Luxembourg</b>			<b>20.054.888,46</b>	<b>1,00</b>
LION/POLARIS LUX 4 S FL.R 21-26 01/07Q	EUR	9.000.000	9.008.491,23	0,45
ROSSINI SARL FL.R 19-25 30/10Q	EUR	11.000.000	11.046.397,23	0,55
<b>Norvège</b>			<b>4.408.738,84</b>	<b>0,22</b>
DNB BANK ASA FL.R 19-XX 11/12A	USD	5.000.000	4.408.738,84	0,22



## Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

### Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Pays-Bas</b>			<b>128.316.652,22</b>	<b>6,43</b>
ABB FINANCE FL.R 22-24 31/03Q	EUR	11.000.000	11.015.636,72	0,55
ABN AMRO BK FL.R 23-25 10/01Q	EUR	15.800.000	15.835.803,75	0,79
AEGON NV FL.R 14-44 25/04A	EUR	9.000.000	8.961.508,80	0,45
ATRADIUS FINANCE BV FL.R 14-44 23/09A09A	EUR	10.000.000	10.031.754,30	0,50
ING BANK NV FL.R 23-26 02/10Q	EUR	5.000.000	5.024.804,90	0,25
ING GROEP NV FL.R 19-XX 16/04S	USD	3.000.000	2.704.389,59	0,14
ING GROEP NV FL.R 21-25 29/11A	EUR	10.000.000	9.660.238,30	0,48
IPD 3 BV FL.R 23-28 15/06Q	EUR	5.500.000	5.595.819,18	0,28
LEASEPLAN CORPORATION FL.R 19-XX 29/05S	EUR	13.000.000	13.077.205,31	0,66
NN GROUP NV FL.R 14-44 08/04A	EUR	7.000.000	7.010.777,55	0,35
SUMMER BIDCO FL.R 19-25 15/11S	EUR	9.515.849	9.487.989,47	0,48
TENNET HOLDING BV FL.R 17-XX 01/06A	EUR	10.000.000	9.967.819,70	0,50
TOYOTA MOTOR FINANCE FL.R 23-25 31/08Q	EUR	10.000.000	10.017.743,70	0,50
VOLKSWAGEN INTL FIN FL.R 14-26 24/03A	EUR	5.000.000	4.972.260,40	0,25
VOLKSWAGEN INTL FIN FL.R 18-XX 27/06A	EUR	5.000.000	4.952.900,55	0,25
<b>Pologne</b>			<b>12.144.020,98</b>	<b>0,61</b>
BANK MILLENNIUM SA FL.R 23-27 18/09A	EUR	6.500.000	6.863.486,63	0,34
MBANK SA FL.R 23-27 11/09A	EUR	5.000.000	5.280.534,35	0,26
<b>Portugal</b>			<b>15.518.850,04</b>	<b>0,78</b>
BANCO COMERCIAL PORT FL.R 17-27 07/12A	EUR	11.600.000	11.806.153,70	0,59
BCP FL.R 22-25 25/10A	EUR	3.600.000	3.712.696,34	0,19
<b>République tchèque</b>			<b>6.080.628,30</b>	<b>0,30</b>
RAIFFEISENBANK AS FL.R 23-26 19/01A	EUR	6.000.000	6.080.628,30	0,30
<b>Royaume-Uni</b>			<b>69.413.030,35</b>	<b>3,48</b>
AVIVA PLC FL.R 14-44 03/07A	EUR	10.000.000	9.916.219,50	0,50
BARCLAYS BANK PLC FL.R 05-XX 15/03Q	EUR	18.000.000	16.718.266,98	0,84
HSBC HOLDINGS PLC FL.R 20-26 13/11A	EUR	13.000.000	12.254.289,84	0,61
LLOYDS BANK GROUP FL.R 14-XX 27/06Q	USD	5.000.000	4.492.156,08	0,23
NATWEST MKTS FL.R 23-26 13/01Q	EUR	15.496.000	15.627.387,49	0,78
VIRGIN MONEY UK PLC FL.R 19-XX 08/06S	GBP	9.000.000	10.404.710,46	0,52
<b>Suède</b>			<b>17.737.347,29</b>	<b>0,89</b>
REN10 HOLDING A FL.R 22-27 01/02Q	EUR	3.000.000	3.003.100,71	0,15
SHB FL.R 19-XX 01/03A	USD	3.000.000	2.711.179,46	0,14
VOLVO TREASURY AB FL.R 22-24 31/05Q	EUR	12.000.000	12.023.067,12	0,60
<b>Suisse</b>			<b>18.891.842,11</b>	<b>0,95</b>
UBS GROUP FUNDING FL.R 19-99 31/07S	USD	10.000.000	9.057.809,21	0,45
UBS GROUP INC FL.R 17-25 17/07A	EUR	10.000.000	9.834.032,90	0,49
<b>Obligations convertibles</b>			<b>31.180.748,52</b>	<b>1,56</b>
<b>Belgique</b>			<b>12.904.082,10</b>	<b>0,65</b>
BNP PARIBAS FORTIS CV FL.R 07-XX 19/03Q	EUR	15.000.000	12.904.082,10	0,65
<b>France</b>			<b>11.230.817,13</b>	<b>0,56</b>
AIR FRANCE KLM CV 0.125 19-26 25/03A	EUR	374.822	6.639.416,83	0,33
WORLDLINE SA CV 0.00 20-25 30/07	EUR	41.862	4.591.400,30	0,23
<b>Italie</b>			<b>7.045.849,29</b>	<b>0,35</b>
FINECO BANK SPA FL.R 19-XX 03/06S	EUR	7.100.000	7.045.849,29	0,35
<b>Autres valeurs mobilières</b>			<b>103.930.757,60</b>	<b>5,21</b>
<b>Obligations</b>			<b>61.657.017,34</b>	<b>3,09</b>
<b>Autriche</b>			<b>19.655.245,40</b>	<b>0,98</b>
KOMMUNALKRED AUSTRIA 0.25 21-24 14/05A	EUR	20.000.000	19.655.245,40	0,98

## Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

### Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>France</b>			<b>23.193.242,82</b>	<b>1,16</b>
L'OREAL SA 3.375 23-27 23/01A	EUR	9.800.000	9.966.810,90	0,50
PSA BANQUE FRANCE 4.0 23-27 21/01A	EUR	13.000.000	13.226.431,92	0,66
<b>Irlande</b>			<b>3.826.992,92</b>	<b>0,19</b>
CA AUTO BANK SPA IRI 4.75 23-27 25/01A	EUR	3.700.000	3.826.992,92	0,19
<b>Royaume-Uni</b>			<b>14.981.536,20</b>	<b>0,75</b>
JAGUAR LAND ROVER 2.20 17-24 15/01S	EUR	15.000.000	14.981.536,20	0,75
<b>Obligations à taux variables</b>			<b>42.273.740,26</b>	<b>2,12</b>
<b>Espagne</b>			<b>10.065.589,50</b>	<b>0,50</b>
BBVA FL.R 23-26 10/05A	EUR	10.000.000	10.065.589,50	0,50
<b>France</b>			<b>10.027.409,60</b>	<b>0,50</b>
ALD SA FL.R 23-25 21/02Q	EUR	10.000.000	10.027.409,60	0,50
<b>Portugal</b>			<b>12.075.376,76</b>	<b>0,60</b>
BANCO COMERCIAL PORTU FL.R 22-33 05/12A	EUR	6.400.000	6.717.336,19	0,34
CAIXA ECONOMICA MON FL.R 23-26 30/10A	EUR	5.100.000	5.358.040,57	0,27
<b>Suède</b>			<b>10.105.364,40</b>	<b>0,51</b>
SBAB BANK AB STATENS FL.R 23-26 26/06A	EUR	10.000.000	10.105.364,40	0,51
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>13.479.877,71</b>	<b>0,68</b>
<b>Actions/Parts de fonds d'investissements</b>			<b>13.479.877,71</b>	<b>0,68</b>
<b>France</b>			<b>13.479.877,71</b>	<b>0,68</b>
ECOFI TRESORERIE C	EUR	1.215	13.479.877,71	0,68
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>1.927.095.995,59</b>	<b>96,53</b>

## **Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets**

## Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

---

### Etat des actifs nets au 31/12/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>420.971.476,49</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	398.041.317,78
<i>Prix de revient</i>		371.371.262,17
Options (positions longues) à la valeur d'évaluation	2.6	500.067,88
<i>Options achetées au prix de revient</i>		769.073,54
Avoirs en banque et liquidités		16.803.105,85
A recevoir sur souscriptions		136.253,13
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	1.144.265,23
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		5.824,36
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		4.340.642,26
<b>Passifs</b>		<b>4.887.180,92</b>
Découvert bancaire		1.550.000,00
A payer sur rachats		1.095.410,23
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	495.283,99
Moins-value nette non réalisée sur swaps	2.9	797.413,04
Commissions de gestion à payer	3	869.687,38
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	7.872,15
Commissions d'administration à payer		2.295,96
Intérêts à payer sur swaps		13.888,89
Autres passifs		55.329,28
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>416.084.295,57</b>

# Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

## Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/23 au 31/12/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>14.765.373,86</b>
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		3.101.960,51
Intérêts reçus sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		10.491.720,07
Intérêts bancaires		1.115.293,38
Rétrocessions de frais de gestion		50.409,80
Autres revenus		5.990,10
<b>Dépenses</b>		<b>6.952.299,97</b>
Commissions de gestion et de la Société de Gestion	3	6.008.599,69
Commissions d'administration		180.079,69
Frais de domiciliation		3.346,68
Frais d'audit		8.702,61
Frais légaux		12.605,90
Frais de transaction	2.11	216.877,18
Rémunération administrateurs		9.843,10
Taxe d'abonnement	6	195.291,05
Intérêts payés sur découvert bancaire		37.512,46
Intérêts payés sur swaps		140.277,78
Frais bancaires		4.873,33
Autres dépenses	9	134.290,50
<b>Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements</b>		<b>7.813.073,89</b>
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.3	20.780.209,65
- options	2.6	-1.362.468,33
- contrats de change à terme	2.7	-1.119.158,64
- contrats futures	2.8	-17.747.668,64
- swaps	2.9	629.873,56
- change	2.4	12.072.410,17
<b>Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>21.066.271,66</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	28.664.472,55
- options	2.6	705.001,66
- contrats de change à terme	2.7	-1.285.493,58
- contrats futures	2.8	-12.464.816,14
- swaps	2.9	-797.413,04
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>35.888.023,11</b>
Souscriptions d'actions de capitalisation		62.830.120,71
Rachats d'actions de capitalisation		-292.670.700,91
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>-193.952.557,09</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>610.036.852,66</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>416.084.295,57</b>

## Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

### Statistiques

		31/12/23	31/12/22	31/12/21
<b>Total des actifs nets</b>	<b>EUR</b>	<b>416.084.295,57</b>	<b>610.036.852,66</b>	<b>889.090.602,56</b>
<b>C - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		17.770,059	24.563,619	24.970,926
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.635,67	1.500,73	1.630,01
<b>E - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		14.037,428	16.698,520	22.925,026
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	809,16	741,69	804,79
<b>I - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		30.375,516	30.194,332	30.722,332
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	642,65	593,26	648,20
<b>R - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		411.620,615	650.912,623	856.322,681
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	672,44	625,04	687,47
<b>F - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		19.184,813	75.530,277	133.241,567
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	562,09	519,31	567,86
<b>I-R - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		20.171,851	56.436,820	81.600,212
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	641,97	592,84	647,96
<b>R - CHF - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	2.725,000	2.775,000
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	-	92,40	102,12
<b>SI - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		86.286,642	106.141,781	142.586,859
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	644,55	594,43	648,84

## Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

---

### Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/23 au 31/12/23

	Nombre d'actions au 01/01/23	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/23
<b>C - EUR - Capitalisation</b>	24.563,619	6.700,252	13.493,812	17.770,059
<b>E - EUR - Capitalisation</b>	16.698,520	0,000	2.661,093	14.037,428
<b>I - EUR - Capitalisation</b>	30.194,332	2.633,185	2.452,000	30.375,516
<b>R - EUR - Capitalisation</b>	650.912,623	69.744,243	309.036,251	411.620,615
<b>F - EUR - Capitalisation</b>	75.530,277	6.645,835	62.991,299	19.184,813
<b>I-R - EUR - Capitalisation</b>	56.436,820	2.390,788	38.655,757	20.171,851
<b>R - CHF - Capitalisation</b>	2.725,000	0,000	2.725,000	0,000
<b>SI - EUR - Capitalisation</b>	106.141,781	1.638,254	21.493,392	86.286,642

# Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

## Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>370.379.215,90</b>	<b>89,02</b>
<b>Actions</b>			<b>125.142.680,27</b>	<b>30,08</b>
<b>Allemagne</b>			<b>2.381.263,60</b>	<b>0,57</b>
BEIERSDORF AG	EUR	17.548	2.381.263,60	0,57
<b>Danemark</b>			<b>3.457.946,87</b>	<b>0,83</b>
COLOPLAST -B-	DKK	33.388	3.457.946,87	0,83
<b>Espagne</b>			<b>4.313.546,80</b>	<b>1,04</b>
AMADEUS IT GROUP SA -A-	EUR	66.485	4.313.546,80	1,04
<b>États-Unis</b>			<b>74.838.806,20</b>	<b>17,99</b>
AGILENT TECHNOLOGIES	USD	38.953	4.901.693,07	1,18
ALPHABET INC -A-	USD	55.160	6.974.069,24	1,68
AMAZON.COM INC	USD	47.776	6.570.199,97	1,58
ARISTA NETWORKS INC	USD	23.485	5.006.066,30	1,20
COCA-COLA CO	USD	41.010	2.187.373,22	0,53
COLGATE-PALMOLIVE CO	USD	52.367	3.778.045,50	0,91
FASTENAL CO	USD	81.057	4.751.832,28	1,14
HERSHEY	USD	22.678	3.826.841,94	0,92
MICROSOFT CORP	USD	22.584	7.686.552,35	1,85
NVR INC	USD	750	4.752.081,73	1,14
PROCTER & GAMBLE CO	USD	15.640	2.074.386,21	0,50
S&P GLOBAL INC	USD	10.994	4.383.470,05	1,05
STARBUCKS CORP	USD	51.324	4.459.987,55	1,07
VISA INC -A-	USD	30.706	7.235.649,27	1,74
WATERS	USD	20.976	6.250.557,52	1,50
<b>Finlande</b>			<b>5.792.492,56</b>	<b>1,39</b>
KONE OYJ -B-	EUR	128.266	5.792.492,56	1,39
<b>France</b>			<b>3.316.605,60</b>	<b>0,80</b>
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	4.521	3.316.605,60	0,80
<b>Pays-Bas</b>			<b>11.390.450,38</b>	<b>2,74</b>
ASML HOLDING NV	EUR	5.596	3.814.793,20	0,92
DAVIDE CAMPARI-MILANO N.V.	EUR	541.756	5.534.037,54	1,33
HEINEKEN NV	EUR	22.206	2.041.619,64	0,49
<b>Royaume-Uni</b>			<b>19.651.568,26</b>	<b>4,72</b>
ADMIRAL GROUP PLC	GBP	137.657	4.261.541,52	1,02
INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP PLC	GBP	82.820	6.772.786,31	1,63
INTERTEK GROUP PLC	GBP	100.688	4.931.097,80	1,19
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	58.964	3.686.142,63	0,89
<b>Obligations</b>			<b>113.489.222,91</b>	<b>27,28</b>
<b>Allemagne</b>			<b>5.054.712,09</b>	<b>1,21</b>
CHEPLAPHARM ARZ 7.5000 23-30 15/05S	EUR	1.000.000	1.066.765,73	0,26
RENK GMBH (DUPLICATE 5.75 20-25 13/07S	EUR	4.000.000	3.987.946,36	0,96
<b>Autriche</b>			<b>2.175.316,48</b>	<b>0,52</b>
AMS-OSRAM AG. 10.5 23-29 30/03S	EUR	2.000.000	2.175.316,48	0,52
<b>Espagne</b>			<b>1.002.156,98</b>	<b>0,24</b>
FOOD SERVICE PROJECT 5.5 22-27 21/01S	EUR	1.000.000	1.002.156,98	0,24
<b>États-Unis</b>			<b>15.778.377,17</b>	<b>3,79</b>
BOXER PARENT CO 6.5000 20-25 02/10S	EUR	2.000.000	2.007.382,68	0,48
EMERALD DEBT MERGER 6.375 23-30 15/12A	EUR	2.000.000	2.142.967,00	0,52
ENCORE CAPITAL GROUP 4.875 20-25 15/10S	EUR	2.000.000	2.000.335,40	0,48



# Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

## Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
FORD MOTOR CREDIT 3.021 19-24 06/03A	EUR	3.000.000	2.991.965,94	0,72
GTCR W DUT/W-2 8.5000 23-31 15/01S	GBP	1.000.000	1.251.858,22	0,30
JPMORGAN CHASE CO 0.768 21-25 09/08S	USD	2.000.000	1.756.113,93	0,42
UNITED STATES 4.625 23-25 30/06S	USD	4.000.000	3.627.754,00	0,87
<b>France</b>			<b>36.946.981,04</b>	<b>8,88</b>
AIR FRANCE - KLM 3.0 21-24 01/07A	EUR	2.000.000	1.986.895,76	0,48
ALD 4.375 23-26 23/11A	EUR	1.700.000	1.742.329,30	0,42
ARVAL SERVICE LEASE 4.25 23-25 11/11A	EUR	2.000.000	2.024.213,96	0,49
BANIJAY ENTERTAINMENT 7.00 23-29 01/05S	EUR	1.000.000	1.057.389,95	0,25
BPCE 4.50 14-25 15/03S	USD	2.000.000	1.776.515,23	0,43
COFACE S A E 5.75 23-33 28/11A	EUR	1.000.000	1.038.413,76	0,25
EDENRED SA 3.625 23-26 13/12A	EUR	2.300.000	2.333.800,18	0,56
ELIS SA 4.1250 22-27 24/05A	EUR	2.000.000	2.026.261,36	0,49
GOLDSTORY SAS 5.375 21-26 04/02S	EUR	3.000.000	2.999.355,12	0,72
ILIAD SA 2.375 20-26 17/06A	EUR	2.000.000	1.918.003,34	0,46
LOXAM SAS 3.75 19-26 15/07S	EUR	2.000.000	1.984.670,12	0,48
LOXAM SAS 6.375 23-29 31/05S	EUR	2.000.000	2.074.427,26	0,50
MIDCO GB SASU 7.75 11-27 01/11S	EUR	1.000.000	992.715,44	0,24
NOVAFIVES SAS 5.0000 18-25 15/06S	EUR	4.000.000	3.946.428,60	0,95
PARTS EUROPE SA 6.5 20-24 06/02S	EUR	3.000.000	3.007.589,58	0,72
PERNOD RICARD 3.25 22-28 02/11A	EUR	2.000.000	2.032.536,24	0,49
SPIE SA 2.625 19-26 18/06A	EUR	2.000.000	1.962.465,84	0,47
TEREOS FIN GROUP I 7.5 20-25 30/10S	EUR	2.000.000	2.042.970,00	0,49
<b>Irlande</b>			<b>3.558.796,27</b>	<b>0,86</b>
CA AUTO BANK SPA IRI 4.375 23-26 08/06A	EUR	2.167.000	2.203.358,87	0,53
ENERGIA GROUP ROI HO 6.875 23-28 31/07S	EUR	888.000	921.469,65	0,22
SMURFIT KAPPA ACQ 2.75 15-25 01/02S	EUR	440.000	433.967,75	0,10
<b>Islande</b>			<b>4.214.959,18</b>	<b>1,01</b>
ARION BANK 7.25 23-26 25/05A	EUR	2.000.000	2.108.165,58	0,51
ISLANDSBANKI HF 7.375 23-26 17/05A	EUR	2.000.000	2.106.793,60	0,51
<b>Italie</b>			<b>12.476.755,29</b>	<b>3,00</b>
AMCO AM COMPANY SPA 2.625 19-24 13/02A	EUR	750.000	748.325,37	0,18
BC POP EMILIA ROMAGNA 3.875 22-32 25/0A7	EUR	2.000.000	1.878.411,96	0,45
GAMENET GROUP 7.125 23-28 01/06S	EUR	3.000.000	3.172.698,99	0,76
LEASYS SPA 4.5 23-26 26/07A	EUR	2.000.000	2.037.216,20	0,49
LKQ CORP 3.875 16-24 01/04S	EUR	2.000.000	1.997.746,94	0,48
PIAGGIO 6.5 23-30 05/10S	EUR	2.500.000	2.642.355,83	0,64
<b>Luxembourg</b>			<b>5.030.970,94</b>	<b>1,21</b>
CIRSA FINANCE INT 4.7500 19-25 22/05S	EUR	3.000.000	3.005.094,06	0,72
EUROFINS SCIENTIFIC 3.75 20-26 17/07A	EUR	2.000.000	2.025.876,88	0,49
<b>Pays-Bas</b>			<b>5.096.480,88</b>	<b>1,22</b>
DUFREY ONE BV 2.50 17-24 15/10S	EUR	3.000.000	2.956.326,60	0,71
IPD 3 BV 8.0 23-28 15/06S	EUR	2.000.000	2.140.154,28	0,51
<b>Royaume-Uni</b>			<b>11.472.134,34</b>	<b>2,76</b>
ALLWYN ENTERT FINAN 7.25 23/30 30-04S	EUR	2.000.000	2.110.626,68	0,51
B&M EUROPEAN VALUE 8.125 23-30 15/11A	GBP	1.250.000	1.536.397,88	0,37
DRAX FINCO PLC 6.625 18-25 01/11S	USD	2.000.000	1.796.774,46	0,43
INTERCONT HOTELS GRP 1.625 20-24 08/10A	EUR	1.000.000	983.208,42	0,24
PEOPLECERT WISDOM 5.75 21-26 15/09S/08S	EUR	3.000.000	2.980.486,08	0,72
PEU FIN 7.25 23-28 01/07S	EUR	2.000.000	2.064.640,82	0,50
<b>Suède</b>			<b>7.986.238,02</b>	<b>1,92</b>
MOLNLYCKE HLDG 1.75 15-24 28/02A	EUR	2.000.000	1.992.531,06	0,48
SWEDBANK AB 4.625 23-26 30/05A	EUR	2.000.000	2.021.270,28	0,49
VERISURE HOLDING AB 3.875 20-26 15/07S	EUR	2.000.000	1.972.214,06	0,47

# Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

## Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
VOLVO TREASURY AB 3.75 23-24 25/11A	EUR	2.000.000	2.000.222,62	0,48
<b>Suisse</b>			<b>2.695.344,23</b>	<b>0,65</b>
UBS AG 5.125 14-24 15/05A	USD	3.000.000	2.695.344,23	0,65
<b>Obligations à taux variables</b>			<b>128.690.431,61</b>	<b>30,93</b>
<b>Allemagne</b>			<b>6.532.736,17</b>	<b>1,57</b>
CHEPLAPHARM ARZ FL.R 23-30 15/05Q	EUR	1.500.000	1.540.647,52	0,37
COMMERZBANK AG FL.R 20-XX 09/04A	EUR	2.000.000	1.935.864,42	0,47
PRESTIGEBIDCO GMBH FL.R 22-27 15/07Q	EUR	3.000.000	3.056.224,23	0,73
<b>Autriche</b>			<b>1.001.024,35</b>	<b>0,24</b>
ERSTE GROUP BK SUB FL.R 17-XX 15/04S	EUR	1.000.000	1.001.024,35	0,24
<b>Belgique</b>			<b>3.022.122,16</b>	<b>0,73</b>
KBC GROUPE FL.R 23-26 06/06A	EUR	2.000.000	2.022.118,34	0,49
KBC GROUPE SA FL.R 19-99 31/12S	EUR	1.000.000	1.000.003,82	0,24
<b>Canada</b>			<b>2.002.688,10</b>	<b>0,48</b>
BANK OF NOVA SCOTIA FL.R 23-25 22/09Q	EUR	2.000.000	2.002.688,10	0,48
<b>Danemark</b>			<b>1.788.977,24</b>	<b>0,43</b>
DANSKE BANK FL.R 19-29 21/06A	EUR	700.000	692.780,34	0,17
DANSKE BANK SUB FL.R 17-XX 28/09S	USD	1.217.000	1.096.196,90	0,26
<b>Espagne</b>			<b>19.332.652,90</b>	<b>4,65</b>
ABANCA CORP BANCA FL.R 23-33 23/09A	EUR	1.000.000	1.079.297,49	0,26
ABANCA CORP BANCARIA FL.R 23-XX 14/01Q	EUR	1.000.000	1.100.643,85	0,26
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 19-XX 29/06Q	EUR	2.000.000	1.997.630,02	0,48
BANCO DE CREDIT FL.R 22-26 22/09A	EUR	2.000.000	2.082.693,68	0,50
BANCO DE SABADELL SA FL.R 23-33 16/08A	EUR	1.000.000	1.016.016,30	0,24
BANCO SANTANDER SA FL.R 17-XX 15/03Q	EUR	2.000.000	1.909.317,16	0,46
BANKINTER SA FL.R 20-XX 17/10Q	EUR	2.000.000	1.998.955,84	0,48
CAIXABANK SUB FL.R 17-XX 13/06A	EUR	4.000.000	4.000.287,32	0,96
IBERCAJA FL.R 23-27 07/06A	EUR	2.000.000	2.063.563,24	0,50
IBERCAJA FL.R 23-XX 25/04Q	EUR	2.000.000	2.084.248,00	0,50
<b>Finlande</b>			<b>1.435.468,80</b>	<b>0,34</b>
NORDEA BANK ABP FL.R 21-99 31/12S	USD	2.000.000	1.435.468,80	0,34
<b>France</b>			<b>18.952.228,91</b>	<b>4,55</b>
BFCM FL.R 04-XX 15/12S	EUR	2.000.000	1.665.528,68	0,40
BNP PARIBAS FL.R 23-XX 11/06S	EUR	2.000.000	2.135.002,98	0,51
BURGER KING FRANCE SAS FL.R 21-26 01/11Q	EUR	3.000.000	3.020.766,06	0,73
CREDIT AGRICOLE FL.R 23-XX 23/03Q	EUR	2.000.000	2.121.953,00	0,51
KAPLA FL.R 23-24 06/02Q	EUR	3.000.000	3.064.082,70	0,74
LOUVRE BIDCO SAS FL.R 23-27 15/02Q	EUR	3.500.000	3.066.847,70	0,74
SOCIETE GENERALE FL.R 15-XX 29/09S	USD	2.000.000	1.809.854,95	0,43
SOCIETE GENERALE SA FL.R 23-XX 18/07S	EUR	2.000.000	2.068.192,84	0,50
<b>Grèce</b>			<b>8.900.088,07</b>	<b>2,14</b>
ALPHA BANK SA FL.R 23-29 27/06A	EUR	2.000.000	2.131.430,80	0,51
NATIONAL BK GREECE FL.R 23-34 03/01A	EUR	2.000.000	2.130.322,08	0,51
PIRAEUS BANK FL.R 23-29 05/12A	EUR	2.000.000	2.100.756,54	0,50
PIRAEUS FIN HLDG SA FL.R 19-29 26/06A	EUR	2.500.000	2.537.578,65	0,61
<b>Irlande</b>			<b>8.056.425,76</b>	<b>1,94</b>
AIB GROUP PLC FL.R 19-XX 09/04S	EUR	2.000.000	1.978.734,18	0,48
AIB GROUP PLC FL.R 20-XX 23/06S	EUR	2.000.000	1.987.513,88	0,48
BANK OF IRELAND FL.R 20-XX 01/03S	EUR	2.000.000	1.976.726,12	0,48
PERMANENT TSB GROUP FL.R 23-28 25/04A	EUR	2.000.000	2.113.451,58	0,51

# Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

## Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Italie</b>			<b>23.051.301,05</b>	<b>5,54</b>
BANCA MPS SPA FL.R 23-26 02/03A	EUR	2.000.000	2.047.253,52	0,49
BANCO BPM FL.R 23-XX 24/05S	EUR	2.500.000	2.714.157,25	0,65
EVOCA S.P.A. FL.R 19-26 01/11Q	EUR	2.000.000	1.978.846,92	0,48
FIBER BID FL.R 22-24 22/01Q	EUR	1.000.000	1.018.891,09	0,24
ICCREA BANCA SPA FL.R 19-29 28/11A	EUR	282.000	277.554,01	0,07
INTE FL.R 23-25 17/03Q	EUR	2.000.000	2.002.822,32	0,48
INTESA SAN PAOLO FL.R 17-XX 16/05S	EUR	2.000.000	2.005.145,36	0,48
INTESA SANPAOLO FL.R 23-XX 07/03S	EUR	1.500.000	1.652.618,17	0,40
LOTTOMATICA FL.R 23-30 15/12Q	EUR	1.200.000	1.211.043,25	0,29
MOONEY GROUP SPA FL.R 19-26 17/12Q	EUR	2.000.000	1.968.186,10	0,47
UNICREDIT SPA FL.R 14-50 03/06S	USD	2.000.000	1.805.198,33	0,43
UNICREDIT SPA FL.R 19-25 25/06A	EUR	1.500.000	1.478.387,14	0,36
UNICREDIT SPA FL.R 19-29 20/02A	EUR	2.000.000	1.999.398,62	0,48
UNICREDIT SPA FL.R 21-XX 03/06S	EUR	1.000.000	891.798,97	0,21
<b>Jersey</b>			<b>1.155.955,77</b>	<b>0,28</b>
HSBC CAPITAL FUNDING FL.R 00-XX 30/06S	USD	1.000.000	1.155.955,77	0,28
<b>Luxembourg</b>			<b>5.497.064,01</b>	<b>1,32</b>
MITSUBISHI UFJ INV FL.R 09-50 15/12Q	EUR	3.000.000	1.480.192,29	0,36
ROSSINI SARL FL.R 19-25 30/10Q	EUR	4.000.000	4.016.871,72	0,97
<b>Pays-Bas</b>			<b>6.834.481,38</b>	<b>1,64</b>
AEGON NV FL.R 04-XX 15/10Q	EUR	3.000.000	2.338.473,99	0,56
LEASEPLAN CORPORATION FL.R 19-XX 29/05S	EUR	2.500.000	2.514.847,17	0,60
VOLKSWAGEN INTL FIN FL.R 18-XX 27/06A	EUR	2.000.000	1.981.160,22	0,48
<b>Pologne</b>			<b>4.857.608,39</b>	<b>1,17</b>
BANK MILLENNIUM SA FL.R 23-27 18/09A	EUR	2.600.000	2.745.394,65	0,66
MBANK SA FL.R 23-27 11/09A	EUR	2.000.000	2.112.213,74	0,51
<b>Portugal</b>			<b>5.014.823,73</b>	<b>1,21</b>
BANCO COMERCIAL PORT FL.R 17-27 07/12A	EUR	2.000.000	2.035.543,74	0,49
BANCO COMERCIAL PORT FL.R 19-30 27/03A	EUR	1.000.000	971.443,77	0,23
BANCO COMERCIAL PORT FL.R 19-XX 31/01Q	EUR	2.000.000	2.007.836,22	0,48
<b>Royaume-Uni</b>			<b>6.542.944,62</b>	<b>1,57</b>
BARCLAYS BANK PLC FL.R 05-XX 15/03Q	EUR	1.500.000	1.393.188,91	0,33
BARCLAYS FL.R 23-XX 15/03Q	USD	1.150.000	1.082.201,27	0,26
LLOYDS BANKING GROUP FL.R 21-46 14/12S2S	USD	710.000	448.082,76	0,11
STANDARD CHARTERED FL.R 06-49 08/12S	USD	1.500.000	1.307.313,80	0,31
VIRGIN MONEY UK PLC FL.R 19-XX 08/06S	GBP	2.000.000	2.312.157,88	0,56
<b>Suède</b>			<b>4.711.840,20</b>	<b>1,13</b>
APOLLO SWEDISH BIDCO FL.R 23-29 05/07Q	EUR	2.000.000	2.038.413,16	0,49
SHB FL.R 19-XX 01/03A	USD	1.000.000	903.726,49	0,22
SWEDBANK AB FL.R 23-XX 17/03S	USD	2.000.000	1.769.700,55	0,43
<b>Obligations convertibles</b>			<b>3.056.881,11</b>	<b>0,73</b>
<b>Espagne</b>			<b>1.776.512,48</b>	<b>0,43</b>
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 19-XX 05/12Q	USD	2.000.000	1.776.512,48	0,43
<b>France</b>			<b>1.280.368,63</b>	<b>0,31</b>
AIR FRANCE KLM CV 0.125 19-26 25/03A	EUR	72.282	1.280.368,63	0,31
<b>Autres valeurs mobilières</b>			<b>15.195.457,51</b>	<b>3,65</b>
<b>Actions</b>			<b>107.480,65</b>	<b>0,03</b>
<b>États-Unis</b>			<b>107.480,65</b>	<b>0,03</b>
STARWOOD ERE CO-INVEST L.L.C.	USD	50.000	107.480,65	0,03

## Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

### Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Obligations</b>			<b>5.809.442,84</b>	<b>1,40</b>
<b>États-Unis</b>			<b>1.902.799,48</b>	<b>0,46</b>
INTL FLAVORS AND FRAG 1.80 18-26 25/09A	EUR	2.000.000	1.902.799,48	0,46
<b>France</b>			<b>2.034.835,68</b>	<b>0,49</b>
PSA BANQUE FRANCE 4.0 23-27 21/01A	EUR	2.000.000	2.034.835,68	0,49
<b>Italie</b>			<b>1.871.807,68</b>	<b>0,45</b>
FABBRICA ITA SINTETIC 5.625 22-27 01/08S	EUR	2.000.000	1.871.807,68	0,45
<b>Obligations à taux variables</b>			<b>9.278.534,02</b>	<b>2,23</b>
<b>Belgique</b>			<b>2.128.541,40</b>	<b>0,51</b>
KBC GROUPE SA FL.R 23-49 31/12S	EUR	2.000.000	2.128.541,40	0,51
<b>Espagne</b>			<b>2.013.117,90</b>	<b>0,48</b>
BBVA FL.R 23-26 10/05A	EUR	2.000.000	2.013.117,90	0,48
<b>Irlande</b>			<b>1.154.661,31</b>	<b>0,28</b>
PERMANENT TSB GROUP FL.R 22-XX 26/04S	EUR	1.000.000	1.154.661,31	0,28
<b>Suède</b>			<b>3.982.213,41</b>	<b>0,96</b>
SBAB BANK AB STATENS FL.R 23-26 26/06A	EUR	2.000.000	2.021.072,88	0,49
SVENSKA HANDELSBANKEN FL.R 20-XX 01/03A	USD	2.400.000	1.961.140,53	0,47
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>12.466.644,37</b>	<b>3,00</b>
<b>Actions/Parts de fonds d'investissements</b>			<b>12.466.644,37</b>	<b>3,00</b>
<b>France</b>			<b>12.466.644,37</b>	<b>3,00</b>
ECOFI TRESORERIE C	EUR	1.124	12.466.644,37	3,00
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>398.041.317,78</b>	<b>95,66</b>

## **Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit**

# Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit

---

## Etat des actifs nets au 31/12/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>36.069.444,25</b>
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	34.702.769,71
<i>Prix de revient</i>		35.689.130,71
Avoirs en banque et liquidités		780.048,83
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	63.848,85
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		522.776,86
<b>Passifs</b>		<b>77.449,79</b>
Découvert bancaire		41.713,73
Commissions de gestion à payer	3	33.246,50
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	833,34
Commissions d'administration à payer		235,03
Autres passifs		1.421,19
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>35.991.994,46</b>

# Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit

## Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/23 au 31/12/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>1.905.124,72</b>
Intérêts reçus sur obligations, nets		1.880.806,97
Intérêts bancaires		24.055,42
Autres revenus		262,33
<b>Dépenses</b>		<b>326.064,60</b>
Commissions de gestion et de la Société de Gestion	3	218.685,94
Commissions d'administration		28.596,98
Frais de domiciliation		141,33
Frais d'audit		587,12
Frais légaux		3.095,13
Frais de transaction	2.11	3.515,27
Rémunération administrateurs		6.134,71
Taxe d'abonnement	6	4.328,65
Intérêts payés sur découvert bancaire		1.252,17
Frais bancaires		2.661,20
Autres dépenses	9	57.066,10
<b>Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements</b>		<b>1.579.060,12</b>
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.3	-954.627,30
- contrats de change à terme	2.7	54.410,19
- change	2.4	36.285,31
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s</b>		<b>715.128,32</b>
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
- ventes d'investissements	2.2	2.874.505,27
- contrats de change à terme	2.7	23.685,52
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>3.613.319,11</b>
Dividendes versés	7	-10,70
Souscriptions d'actions de capitalisation		75.902,31
Rachats d'actions de capitalisation		-4.586.564,16
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>-897.353,44</b>
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>36.889.347,90</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>35.991.994,46</b>

## Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit

### Statistiques

		31/12/23	31/12/22	31/12/21
<b>Total des actifs nets</b>	<b>EUR</b>	<b>35.991.994,46</b>	<b>36.889.347,90</b>	<b>29.700.706,92</b>
<b>R - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		13.306,913	14.296,836	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	92,80	84,74	98,57
<b>E- EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		844,359	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	95,43	86,07	98,92
<b>I-EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		66.550,773	116.857,404	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	94,21	85,40	98,71
<b>I-USD - Hedged - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		100,000	100,000	100,000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	98,30	87,37	99,02
<b>I-R-A- EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1,000	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	94,59	85,57	98,71
<b>F- EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1.000,500	1.000,500	1.000,500
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	93,65	85,01	98,55
<b>S - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1,000	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	95,32	85,88	98,88
<b>SF - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1,000	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	94,69	85,66	98,79
<b>SI - EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		299.900,000	299.900,000	299.900,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	94,38	85,38	98,67
<b>SI-R-A-EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1,000	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	95,50	85,98	98,88
<b>I-R-D - EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		1,000	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	89,40	84,10	98,71
<b>F-Dis-EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		1,000	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	84,83	81,55	98,33
<b>R-DIS - EUR - Distribution</b>				
Nombre d'actions		1,000	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	88,92	83,79	98,61



## Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit

---

### Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/23 au 31/12/23

	Nombre d'actions au 01/01/23	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/23
R - EUR - Capitalisation	14.296,836	0,000	989,923	13.306,913
E- EUR - Capitalisation	1,000	843,359	0,000	844,359
I-EUR - Capitalisation	116.857,404	0,000	50.306,631	66.550,773
I -USD - Hedged - Capitalisation	100,000	0,000	0,000	100,000
I-R-A- EUR - Capitalisation	1,000	0,000	0,000	1,000
F- EUR - Capitalisation	1.000,500	0,000	0,000	1.000,500
S - EUR - Capitalisation	1,000	0,000	0,000	1,000
SF - EUR - Capitalisation	1,000	0,000	0,000	1,000
SI - EUR - Capitalisation	299.900,000	0,000	0,000	299.900,000
SI-R-A-EUR - Capitalisation	1,000	0,000	0,000	1,000
I-R-D - EUR - Distribution	1,000	0,000	0,000	1,000
F-Dis-EUR - Distribution	1,000	0,000	0,000	1,000
R-DIS - EUR - Distribution	1,000	0,000	0,000	1,000

# Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit

## Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>32.685.437,14</b>	<b>90,81</b>
<b>Obligations</b>			<b>22.488.737,17</b>	<b>62,48</b>
<b>Allemagne</b>			<b>2.965.500,66</b>	<b>8,24</b>
HAPAG LLOYD 2.50 21-28 15/04S	EUR	500.000	467.806,01	1,30
NIDDA BONDCO GMBH 5.00 17-25 30/09S	EUR	700.000	695.275,31	1,93
NOVELIS SHEET INGOT 3.375 21-29 15/04S	EUR	400.000	377.995,42	1,05
PCF GMBH 4.75 21-26 15/04S	EUR	200.000	147.031,09	0,41
TECHEM 674 MBH 6.00 18-26 30/07S	EUR	527.519	527.675,33	1,47
VERTICAL HOLDCO GMBH 6.625 20-28 15/07S	EUR	810.000	749.717,50	2,08
<b>Autriche</b>			<b>674.199,57</b>	<b>1,87</b>
SAPPI PAPIER HOLDING 3.625 21-28 24/03S	EUR	700.000	674.199,57	1,87
<b>Bermudes</b>			<b>469.023,46</b>	<b>1,30</b>
CHINA WATER AFFAIRS 4.85 21-26 18/05S	USD	600.000	469.023,46	1,30
<b>Espagne</b>			<b>2.571.566,08</b>	<b>7,14</b>
AEDAS HOMES SAU 4 21-26 15/08S-26 21/05S	EUR	700.000	663.211,73	1,84
CELLNEX FINANCE CO 1.5 21-28 08/06A	EUR	700.000	642.548,34	1,79
GESTAMP AUTOMOCION 3.25 18-26 30/04S	EUR	600.000	591.816,89	1,64
VIA CELERE DESARROLL 5.25 21-26 25/03S	EUR	700.000	673.989,12	1,87
<b>États-Unis</b>			<b>3.027.305,29</b>	<b>8,41</b>
ARDAGH METAL PACK 3 21-29 12/09S	EUR	400.000	324.032,61	0,90
AVIENT 5.75 20-25 15/05S	USD	500.000	453.329,74	1,26
BALL CORP 1.5 19-27 15/03S	EUR	700.000	657.483,12	1,83
CATALENT PHARMA 2.375 20-28 01/03S	EUR	400.000	348.879,44	0,97
EMERALD DEBT MERGER 6.375 23-30 15/12A	EUR	600.000	642.890,10	1,79
OLYMPUS WATER US HOLD 5.375 21-29 01/10S	EUR	700.000	600.690,28	1,67
<b>Finlande</b>			<b>636.366,53</b>	<b>1,77</b>
SPA HOLDINGS 3 OY 3.625 21-28 04/02S	EUR	700.000	636.366,53	1,77
<b>France</b>			<b>4.072.585,97</b>	<b>11,32</b>
AIR FRANCE - KLM 7.25 23-26 31/05A	EUR	600.000	641.381,40	1,78
CLARIANE 4.125 21-XX 15/06A	GBP	500.000	327.012,29	0,91
CONSTELLIUM SE 4.25 17-26 15/02S	EUR	700.000	697.713,96	1,94
DERICHEBOURG SA 2.25 21-28 24/06S	EUR	500.000	469.467,60	1,30
FORVIA 2.625 18-25 15/06S	EUR	600.000	590.328,74	1,64
LOXAM SAS 5.75 19-27 15/07S	EUR	700.000	692.002,86	1,92
VERALLIA SASU 1.625 21-28 14/05A	EUR	700.000	654.679,12	1,82
<b>Irlande</b>			<b>689.571,77</b>	<b>1,92</b>
SMURFIT KAPPA ACQ 2.875 18-26 15/01S	EUR	700.000	689.571,77	1,92
<b>Luxembourg</b>			<b>1.303.839,97</b>	<b>3,62</b>
ARD FINANCE SA 5.00 19-27 30/06S	EUR	900.000	456.513,12	1,27
PICARD BONDCO SA 5.375 21-27 01/07S	EUR	900.000	847.326,85	2,35
<b>Maurice</b>			<b>1.505.385,95</b>	<b>4,18</b>
CLEAN RENEWABLE PWR 4.25 21-27 25/03S	USD	360.000	298.242,71	0,83
GREENKO SOLAR 5.55 19-25 29/01S5 29/01S	USD	700.000	623.670,10	1,73
INDIA GREEN ENERGY 5.375 20-24 11/01S	USD	650.000	583.473,14	1,62
<b>Mexique</b>			<b>355.574,26</b>	<b>0,99</b>
NEMAK SAB DE CV 2.25 21-28 20/07A	EUR	400.000	355.574,26	0,99
<b>Pays-Bas</b>			<b>1.904.743,08</b>	<b>5,29</b>
SIGMA HOLDCO B.V 5.75 18-26 15/05S	EUR	750.000	672.241,93	1,87
TRIVIUM PACKAGING 3.75 19-26 15/08S5/08S	EUR	700.000	678.856,72	1,89
WABTEC TRAN 1.2500 21-27 03/12U	EUR	600.000	553.644,43	1,54

## Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit

### Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
<b>Royaume-Uni</b>			<b>1.807.555,09</b>	<b>5,02</b>
MAISON FINCO PL 6.0000 21-27 31/10S	GBP	500.000	502.238,05	1,40
NOMAD FOODS BONCO 2.5 21-28 24/06S	EUR	700.000	659.538,69	1,83
VIRGIN MEDIA FINANCE 3.75 20-30 15/07S	EUR	700.000	645.778,35	1,79
<b>Suède</b>			<b>505.519,49</b>	<b>1,40</b>
VOLVO CAR AB 4.25 22-28 31/05A	EUR	500.000	505.519,49	1,40
<b>Obligations à taux variables</b>			<b>9.662.005,63</b>	<b>26,84</b>
<b>Autriche</b>			<b>758.651,82</b>	<b>2,11</b>
ERSTE GROUP BANK AG FL.R 19-99 31/12S	EUR	800.000	758.651,82	2,11
<b>Danemark</b>			<b>675.552,72</b>	<b>1,88</b>
DANSKE BANK SUB FL.R 17-XX 28/09S	USD	750.000	675.552,72	1,88
<b>Espagne</b>			<b>261.161,58</b>	<b>0,73</b>
MASARIA INVEST SAU FL.R 22-28 31/03Q	EUR	256.664	261.161,58	0,73
<b>Finlande</b>			<b>447.797,95</b>	<b>1,24</b>
NORDEA BANK ABP FL.R 19-XX XX/XXS	USD	500.000	447.797,95	1,24
<b>France</b>			<b>538.518,34</b>	<b>1,50</b>
VEOLIA ENVIRONNEMENT FL.R 21-XX 15/02A	EUR	600.000	538.518,34	1,50
<b>Irlande</b>			<b>1.585.696,00</b>	<b>4,41</b>
AIB GROUP PLC FL.R 20-XX 23/06S	EUR	800.000	795.005,55	2,21
BANK OF IRELAND FL.R 20-XX 01/03S	EUR	800.000	790.690,45	2,20
<b>Italie</b>			<b>764.407,66</b>	<b>2,12</b>
BANCA POPOLARE FL.R 22-33 20/01A	EUR	700.000	764.407,66	2,12
<b>Luxembourg</b>			<b>579.565,26</b>	<b>1,61</b>
EUROFINS SCIENTIFIC FL.R 17-XX 13/11A	EUR	600.000	579.565,26	1,61
<b>Pays-Bas</b>			<b>664.797,60</b>	<b>1,85</b>
DE VOLKSBANK FL.R 7 22-XX 15/12S	EUR	700.000	664.797,60	1,85
<b>Royaume-Uni</b>			<b>2.073.609,25</b>	<b>5,76</b>
LLOYDS BANKING FL.R 22-49 31/12Q	GBP	600.000	705.337,14	1,96
NATWEST GROUP PLC FL.R 20-XX 31/03Q	GBP	700.000	727.220,60	2,02
VIRGIN MONEY UK PLC FL.R 22-XX 08/06S	GBP	600.000	641.051,51	1,78
<b>Suède</b>			<b>1.312.247,45</b>	<b>3,65</b>
APOLLO SWEDISH BIDCO FL.R 23-29 05/07Q	EUR	600.000	611.523,95	1,70
REN10 HOLDING A FL.R 22-27 01/02Q	EUR	700.000	700.723,50	1,95
<b>Obligations convertibles</b>			<b>534.694,34</b>	<b>1,49</b>
<b>Suède</b>			<b>534.694,34</b>	<b>1,49</b>
SWEDBANK AB FL.R 19-XX 17/03S	USD	600.000	534.694,34	1,49
<b>Autres valeurs mobilières</b>			<b>2.017.332,57</b>	<b>5,60</b>
<b>Obligations</b>			<b>561.542,30</b>	<b>1,56</b>
<b>Italie</b>			<b>561.542,30</b>	<b>1,56</b>
FABBRICA ITA SINTETIC 5.625 22-27 01/08S	EUR	600.000	561.542,30	1,56
<b>Obligations à taux variables</b>			<b>1.455.790,27</b>	<b>4,04</b>
<b>Italie</b>			<b>802.076,76</b>	<b>2,23</b>
RIMINI BIDCO SP FL.R 21-26 14/12Q	EUR	800.000	802.076,76	2,23
<b>Suède</b>			<b>653.713,51</b>	<b>1,82</b>
SVENSKA HANDELSBANKEN FL.R 20-XX 01/03A	USD	800.000	653.713,51	1,82
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>34.702.769,71</b>	<b>96,42</b>

**Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty  
Fund (lancé le 29/12/23)**

# Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund (lancé le 29/12/23)

---

## Etat des actifs nets au 31/12/23

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>10.000.000,00</b>
Avoirs en banque et liquidités		10.000.000,00
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>10.000.000,00</b>

# Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund (lancé le 29/12/23)

---

## Etat des opérations et des variations des actifs nets du 29/12/23 au 31/12/23

	<i>Note</i>	<i>Exprimé en EUR</i>
<b>Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :</b>		
<b>Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :</b>		
Souscriptions d'actions de capitalisation		10.000.000,00
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs</b>		<b>10.000.000,00</b>
<b>Actifs nets au début de la période</b>		<b>-</b>
<b>Actifs nets à la fin de la période</b>		<b>10.000.000,00</b>

# Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund (lancé le 29/12/23)

---

## Statistiques

		<u>31/12/23</u>
<b>Total des actifs nets</b>	<b>EUR</b>	<b>10.000.000,00</b>
<b>F - EUR - Capitalisation</b>		
Nombre d'actions		10.000,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100,00
<b>R - EUR - Capitalisation</b>		
Nombre d'actions		10.000,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100,00
<b>I - EUR - Capitalisation</b>		
Nombre d'actions		80.000,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100,00

## Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund (lancé le 29/12/23)

---

### Changement dans le nombre d'actions en circulation du 29/12/23 au 31/12/23

	Nombre d'actions au 29/12/23	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/23
F - EUR - Capitalisation	0,00	10.000,00	0,00	10.000,00
R - EUR - Capitalisation	0,00	10.000,00	0,00	10.000,00
I - EUR - Capitalisation	0,00	80.000,00	0,00	80.000,00



**Tikehau Fund**

**Notes aux états financiers - Etat des  
instruments dérivés**

# Tikehau Fund

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Options

Au 31 décembre 2023, les positions ouvertes sur contrats d'options sont les suivantes :

#### Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Quantité	Description	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur d'évaluation (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
<b>Options achetées</b>					
<b>Options listées</b>					
<b>Options sur indices</b>					
130,00	SP 500 JUN 4200.0 21.06.24 PUT	USD	-	500.067,88	-269.005,66
				<b>500.067,88</b>	<b>-269.005,66</b>

Tous les contrats sont traités avec le courtier CACEIS.

# Tikehau Fund

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2023, les contrats de change à terme ouverts sont les suivants :

#### Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CHF	491.172,49	EUR	520.505,97	16/01/24	8.292,96 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	4.104.427,66	EUR	3.796.261,10	16/01/24	-83.345,54 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	917.053,76	USD	1.005.037,00	20/03/24	10.254,45	Goldman Sachs Intl, Ldn Branch
EUR	48.005.689,46	GBP	41.569.759,00	20/03/24	189.689,51	Goldman Sachs Intl, Ldn Branch
EUR	33.749.578,13	USD	37.000.000,00	20/03/24	366.120,73	J.P. Morgan AG
					<b>491.012,11</b>	

#### Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CHF	8.782.276,85	EUR	9.310.261,73	16/01/24	144.784,58 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	123.258,67	CHF	115.856,21	16/01/24	-1.471,32 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	475.609,52	USD	517.928,95	16/01/24	7.088,46 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
GBP	763.639,52	EUR	885.150,93	16/01/24	-4.766,23 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	49.034.460,17	EUR	45.354.784,27	16/01/24	-997.610,63 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	540.828,28	USD	592.716,00	20/03/24	6.047,52	Goldman Sachs Intl, Ldn Branch
EUR	86.737.958,38	GBP	75.109.364,00	20/03/24	342.717,40	Goldman Sachs Intl, Ldn Branch
EUR	3.955.064,26	USD	4.240.646,00	14/05/24	138.391,10	J.P. Morgan AG
EUR	143.207.669,36	USD	157.000.000,00	20/03/24	1.553.539,26	J.P. Morgan AG
					<b>1.188.720,14</b>	

#### Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	4.061.042,98	USD	4.473.168,59	20/03/24	25.041,79	Goldman Sachs Intl, Ldn Branch
EUR	12.205.621,09	GBP	10.569.233,00	20/03/24	48.263,12	Goldman Sachs Intl, Ldn Branch
EUR	1.990.945,82	USD	2.157.500,00	23/01/24	39.812,06	Goldman Sachs Intl, Ldn Branch
EUR	2.703.751,46	USD	3.005.415,83	15/05/24	-1.623,91	J.P. Morgan AG
EUR	95.202.547,05	USD	104.371.504,36	20/03/24	1.032.772,17	J.P. Morgan AG
					<b>1.144.265,23</b>	

#### Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
USD	9.776,34	EUR	9.041,12	16/01/24	-197,32 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	43.370,94	USD	47.532,00	20/03/24	484,98	Goldman Sachs Intl, Ldn Branch
EUR	2.938.911,01	GBP	2.544.904,00	20/03/24	11.611,63	Goldman Sachs Intl, Ldn Branch
EUR	4.788.791,49	USD	5.250.000,00	20/03/24	51.949,56	J.P. Morgan AG
					<b>63.848,85</b>	

Les contrats marqués d'un astérisque sont ceux qui sont spécifiquement liés à la couverture d'une classe d'actions.

# Tikehau Fund

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Contrats futures

Au 31 décembre 2023, les contrats futures ouverts sont les suivants :

#### Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
<b>Futures sur indices</b>					
-90,00	DJ EURO STOXX 50 03/24	EUR	4.069.485,00	32.400,00	Goldman Sachs Intl Ldn
-41,00	NASDAQ 100 E-MINI 03/24	USD	12.487.905,69	-334.056,21	Goldman Sachs Intl Ldn
-102,00	S&P 500 EMINI INDEX 03/24	USD	22.017.588,81	-567.307,78	Goldman Sachs Intl Ldn
<b>Futures sur obligations</b>					
346,00	EURO BOBL FUTURE 03/24	EUR	35.313.279,00	373.680,00	Goldman Sachs Intl Ldn
				<b>-495.283,99</b>	

# Tikehau Fund

---

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Credit Default Swaps ("CDS")

Au 31 décembre 2023, les positions ouvertes sur "Credit default swaps" sont les suivantes :

#### Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Description/Sous-jacent	Contrepartie	Nominal	Maturité	Devise	Achat/ Vente	Non réalisé (en EUR)
<b>CDS Index</b>						
ITRX XOVER CDSI S40 5Y	Goldman Sachs Bank Europe SE	10.000.000	20/12/28	EUR	Buy	-797.413,04
						<b>-797.413,04</b>

**Tikehau Fund**

**Autres notes aux états financiers**

# Tikehau Fund

---

## Autres notes aux états financiers

### 1 - Généralités

Tikehau Fund (la « Société ») a été constituée pour une durée illimitée dans le Grand-Duché de Luxembourg le 18 mars 2014 sous le statut de société anonyme en vertu de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et immatriculée sous la forme juridique de la société d'investissement à capital variable (« SICAV ») conformément à la Partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

La Société est immatriculée au Registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B186113 et son siège social est sis au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Tikehau Investment Management, société immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 491 909 446, a été désignée comme société de gestion de la Société. Elle est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, l'autorité de surveillance des marchés, et enregistrée sous le numéro GP-07000006 comme société de gestion d'OPCVM conformément à la Directive 2014/91/UE.

Au 31 décembre 2023, cinq compartiments étaient actifs :

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund  
Tikehau Fund - Tikehau Short Duration  
Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets  
Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit  
Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund (lancé le 29/12/2023)

### 2 - Principales méthodes comptables

#### 2.1 - Présentation des états financiers

Les états financiers de la Société ont été établis et présentés conformément aux réglementations luxembourgeoises relatives aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

#### 2.2 - Evaluation du portefeuille-titres

Les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire admis à une cote officielle ou négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public sont évalués sur la base de dernier prix connu. Si le même titre est coté sur plusieurs marchés, la cotation sur le marché principal pour ce titre sera utilisée. S'il n'y a pas de cotation pertinente ou si les cotations ne sont pas représentatives de la juste valeur, l'évaluation sera faite de bonne foi par le Conseil d'administration ou son représentant en vue d'établir le prix de vente probable de ces titres.

Les titres non cotés sont évalués sur la base de leur prix de vente probable déterminé de bonne foi par le Conseil d'administration ou son représentant.

Les actions ou parts d'OPCVM (y compris tout fonds maître) ou d'autres OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative par action connue.

Les dérivés sont évalués à la valeur du marché.

Le Conseil d'administration peut rajuster la valeur d'un placement si, compte tenu de sa devise, de sa négociabilité, des taux d'intérêt applicables, des taux de dividendes prévus, de l'échéance, de la liquidité ou de toute autre considération pertinente, valeur de celui-ci.

Si le Conseil d'administration le juge nécessaire, un investissement spécifique peut être évalué selon une méthode d'évaluation alternative choisie par le Conseil d'administration.

L'abréviation «XX» utilisée dans le portefeuille de titres se rapporte aux échéances perpétuelles.

#### 2.3 - Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes de titres

Les plus-values et moins-values sur les cessions de titres sont calculées sur la base du coût moyen et sont comptabilisées dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets dans le poste « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur vente de titres ».

#### 2.4 - Conversion des devises étrangères

Les taux de change entre l'EUR et les autres devises du Fonds sont :

1 EUR =	1,45666	CAD	1 EUR =	0,92971	CHF	1 EUR =	7,454	DKK
1 EUR =	0,86699	GBP	1 EUR =	11,1324	SEK	1 EUR =	1,10485	USD

#### 2.5 - Etats financiers combinés

Les états financiers de la Société sont exprimés en EUR. Les états combinés sont la somme des états de chaque compartiment.

## Autres notes aux états financiers

### 2 - Principales méthodes comptables

#### 2.5 - Etats financiers combinés

Les coûts de transaction et d'acquisition libellés dans des devises étrangères sont convertis dans la devise comptable de chaque compartiment au taux de change en vigueur à la date de transaction ou d'acquisition.

Les actifs et les passifs libellés dans des devises étrangères sont convertis dans la devise comptable de chaque compartiment au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice financier. Les gains ou les pertes sont comptabilisés dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

Les chiffres présentés dans les tableaux des états financiers peuvent dans certains cas présenter des écarts non significatifs dus à l'utilisation d'arrondis. Ces différences n'affectent en rien l'image fidèle des états financiers du Fonds.

#### 2.6 - Evaluation des contrats d'options

Les options négociées sur un marché réglementé sont évaluées à leur dernier prix connu à la date d'évaluation ou à la date de clôture. Les options de gré à gré sont évaluées en fonction des prix obtenus auprès d'agents valorisateur tiers.

Pour le détail des contrats options en circulation, veuillez-vous référer à la section "Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés".

#### 2.7 - Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme en cours sont évalués à la date de clôture par référence au taux de change applicable à la durée de vie du contrat. L'appréciation ou la dépréciation non réalisée est divulgués dans les états financiers.

Pour plus de détails sur les contrats de change à terme en cours, veuillez-vous reporter à la section «Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés»

#### 2.8 - Evaluation des contrats futures

Les contrats futures sont évalués à leur dernier prix connu à la date d'évaluation ou à la date de clôture.

La plus-value ou la moins-value non réalisée sur les contrats futures est présentée dans les états financiers. Les marges de dépôt/appels de marge sont comptabilisés sous « Avoirs en banque et liquidités » ou « Dettes bancaires à vue » dans l'état du patrimoine.

Pour le détail des contrats futures en circulation, veuillez-vous référer à la section "Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés".

#### 2.9 - Evaluation des contrats de swaps

##### Contrats d'échange sur défaut de crédit

Un contrat d'échange sur défaut de crédit, ou swap de défaut de crédit, est un accord bilatéral dérivé de crédit par lequel une contrepartie (l'acheteur de protection) paie une commission périodique à l'autre partie (le vendeur de protection) pendant la durée spécifiée du contrat contre un paiement conditionnel par le vendeur de protection lors de la survenance d'un événement de crédit concernant des sous-jacents référencés. Si l'événement se produit, le vendeur de protection effectue le paiement à l'acquéreur et le contrat d'échange prend fin.

Les contrats d'échange sur défaut de crédit sont évalués à la valeur du marché à chaque date de calcul de la Valeur nette d'inventaire sur la base des cotations des teneurs de marché.

Au 31 décembre 2023, il n'y a aucun contrat d'échange sur défaut de crédit en cours.

##### Swaps d'actions - Swaps d'obligations

Le Fonds peut conclure des swaps d'actions ou des swaps d'obligations, dans le cadre desquels les deux parties échangent la performance d'une action ou d'une obligation sous-jacente (ou « des revenus connexes ») et des flux de revenus. Les sorties de capitaux du compartiment en vertu de ces contrats sont actualisées à la date d'évaluation, sur la base du swap à coupon zéro qui correspond à l'échéance de ces sorties. Les flux reçus par l'acheteur sont également actualisés et dépendent de plusieurs paramètres, dont le prix, la volatilité et la probabilité de défaut de l'actif sous-jacent. La valeur des marchés est le résultat de la différence entre les sorties et les entrées susmentionnées.

Les swaps d'actions et les swaps d'obligations sont évalués à chaque date de calcul de l'actif net.

La variation de la plus-value ou de la moins-value nette non réalisée sur les différents types de swaps, ainsi que les intérêts reçus ou payés y afférents, sont repris dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Au 31 décembre 2023, il n'y a aucun swap d'actions ou d'obligations en cours.



# Tikehau Fund

## Autres notes aux états financiers

### 2 - Principales méthodes comptables

#### 2.9 - Evaluation des contrats de swaps

##### CFD

Les contrats de différence (CFD) qui ne sont pas arrivés à échéance au jour d'évaluation sont évalués à leur dernier cours connu du jour d'évaluation ou de la date de clôture. Les plus-values ou moins-values non réalisées qui en résultent sont comptabilisées.

La valorisation des CFD sur indice est basée sur la performance de l'indice sous-jacent. La valorisation des CFD sur action est basée sur le cours de clôture des actions sous-jacentes.

Pour consulter le détail des CFD, se référer à la section « Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés ».

#### 2.10 - Revenus de dividendes et d'intérêts

Les contrats marqués d'un astérisque sont ceux qui sont spécifiquement liés à la couverture d'une classe d'actions.

#### 2.11 - Frais de transaction

Les frais de transaction, c.-à-d. les frais facturés par l'Agent dépositaire pour les opérations sur titres et les opérations similaires, sont comptabilisés dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets dans le poste « Frais de transaction ». Les frais de transaction s'élevaient à 274,199.51 EUR pour l'année sous revue.

### 3 - Commission de gestion

La Société verse pour les différents compartiments et par Classe d'Actions une commission de gestion à la Société de Gestion. Société calculée et provisionnée chaque jour d'évaluation en pourcentage de l'actif net attribuable à la Classe d'Actions concernée et payable mensuellement à terme échu.

Les taux en vigueur au 31 décembre 2023 sont les suivants :

Compartiments	Classes d'actions	Taux effectif (par année)
Tikehau SubFin Fund	A	1.50%
	E	0.20%
	I	0.50%
	S	0.60%
	SI	0.55%
	I-R	0.50%
	AF	0.60%
Tikehau Short Duration	R	1.00%
	E	0.20%
	K1	0.50%
	K2	1.00%
	I	0.50%
	I-R	0.50%
	F	0.60%
	SI	0.40%
	SI-R	0.40%
	SF	0.50%
Tikehau International Cross Assets	C	0.20%
	E	0.10%
	I	0.85%
	I-R	0.85%
	R	1.50%
	F	0.90%
	S	0.75%
	SF	0.75%
Tikehau Impact Credit	R	1.40%
	E	0.15%
	I	0.70%
	I-R	0.70%
	F	0.80%
	S	0.60%
	SI	0.50%
	SI-R	0.50%
SF	0.70%	

# Tikehau Fund

## Autres notes aux états financiers

### 3 - Commission de gestion

Tikehau European Sovereignty Fund	E	0.20%
	I	0.90%
	I-R	0.90%
	R	1.80%
	F	1.00%
	S	0.80%
	SF	0.90%

### 4 - Commission de performance

La Société de gestion a également le droit de recevoir une commission de performance qui est provisionnée à chaque jour d'évaluation et qui est exigible au terme de la période de performance (c.-à-d. une année). La commission de performance est exigible si la variation de la Valeur liquidative par action sur la période de performance est supérieure à celle de l'indice de référence sur la même période, prenant en compte les souscriptions et les rachats.

Les Classes d'actions S et E ne sont assorties d'aucune commission de performance.

Les commissions de performance pour l'année 2023 sont présentées dans la rubrique « Commissions de performance » de l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

Compartiments	Classes d'actions	Commissions de performance
Tikehau SubFin Fund	A	10% du surcroît de rendement par rapport à l'ICE BoffAML 3-5 Year Euro Government Index + 100 pb, net des frais de gestion, avec HWM
	I	10% du surcroît de rendement par rapport à l'ICE BoffAML 3-5 Year Euro Government Index + 100 pb, net des frais de gestion, avec HWM
	I-R	10% du surcroît de rendement par rapport à l'ICE BoffAML 3-5 Year Euro Government Index + 100 pb, net des frais de gestion
	AF	10% du surcroît de rendement par rapport à l'ICE BoffAML 3-5 Year Euro Government Index + 90 pb, net des frais de gestion
Tikehau Short Duration	R	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 100 pb, nets de frais de gestion
	K1	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 150 pb, nets de frais de gestion
	K2	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 100 pb, nets de frais de gestion
	I	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 150 pb, nets de frais de gestion
	I-R	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 150 pb, nets de frais de gestion
	F	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 140 pb, nets de frais de gestion
	SF	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 150 pb, nets de frais de gestion
Tikehau International Cross Assets	C	5% du surcroît de rendement par rapport à €STR + 280 pb ,net des frais de gestion, avec HWM
	I	10% du surcroît de rendement par rapport à €STR + 215 pb ,net des frais de gestion, avec HWM
	I-R	10% du surcroît de rendement par rapport à €STR + 215 pb ,net des frais de gestion, avec HWM
	R	10% du surcroît de rendement par rapport à €STR + 150 pb ,net des frais de gestion, avec HWM
	F	10% du surcroît de rendement par rapport à €STR + 210 pb ,net des frais de gestion, avec HWM
	S	10% du surcroît de rendement par rapport à €STR + 225 pb ,net des frais de gestion, avec HWM
	SF	10% du surcroît de rendement par rapport à €STR + 225 pb ,net des frais de gestion, avec HWM
Tikehau Impact Credit	R	10% du surcroît de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion
	I	10% du surcroît de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion

# Tikehau Fund

## Autres notes aux états financiers

### 4 - Commission de performance

I-R	10% du surcroît de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion
F	10% du surcroît de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion
S	10% du surcroît de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion
SI	10% du surcroît de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion
SI-R	10% du surcroît de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion
SF	10% du surcroît de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion

En application des orientations ESMA sur les commissions de performance (ESMA34-39-992) et la Circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous présente le montant des commissions de performance chargées pour chaque catégorie d'actions concernée ainsi que le pourcentage de ces commissions calculé en fonction de la Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») de la catégorie d'actions. Seules les catégories d'actions pour lesquelles des commissions de performance ont été chargées sont présentées.

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montant des commissions de performance au 31/12/2023 (en devise du Compartiment)	VNI moyenne de la classe d'actions (en devise du Compartiment)	% de la VNI moyenne de la classe d'actions
Tikehau SubFin	Class I-R - EUR – Capitalisation	LU1585264929	EUR	6,609.13	1,047,813.73	0.631
	Class I - CHF - Capitalisation	LU2648589922	EUR	1,540.66	485,673.62	0.317
	Class I - USD – Capitalisation	LU2648590003	EUR	5,727.69	1,310,888.00	0.437
	Class A – USD - Capitalisation	LU1585264333	EUR	9,488.34	2,380,838.14	0.399

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montant des commissions de performance au 31/12/2023 (en devise du Compartiment)	VNI moyenne de la classe d'actions (en devise du Compartiment)	% de la VNI moyenne de la classe d'actions
Tikehau Short Duration	Class R - USD - Capitalisation	LU1585265223	EUR	893.40	1,208,177.81	0.074
	Class R - GBP - Capitalisation	LU1585265496	EUR	683.27	628,513.12	0.109
	Class I - USD - Capitalisation	LU2098119105	EUR	73,679.99	37,487,189.89	0.197
	Class F - CHF – Capitalisation	LU2122902898	EUR	0.15	1,507,993.51	0.000
	Class I - EUR - Distribution	LU1590089832	EUR	1,060.25	5,698,078.31	0.019
	Class R - EUR - Distribution	LU2122903193	EUR	1,422.30	627,090.80	0.227
	Class F - EUR - Distribution	LU2122903276	EUR	273.98	324,452.80	0.084

# Tikehau Fund

## Autres notes aux états financiers

### 4 - Commission de performance

Les montants de rendement du tableau ci-dessus sont ceux accumulés du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 et ne sont pas nécessairement indicatifs des montants futurs payés pour l'année entière. **Error! Bookmark not defined.**

### 5 - Commission de banque dépositaire

La Société verse des commissions au Dépositaire et à l'Agent administratif conformément aux pratiques en vigueur au Luxembourg. Ces commissions sont calculées à partir de l'actif net journalier des compartiments et sont versées à la fin de chaque mois.

### 6 - Taxe d'abonnement

En vertu des lois et des réglementations actuellement en vigueur au Luxembourg, la Société est exonérée de la taxe d'abonnement. Les Classes d'actions réservées aux investisseurs institutionnels sont assujetties à une taxe de 0,01 % par an (Classes d'actions I, S, SI and K1) et celles réservées aux investisseurs particuliers sont soumises à une taxe de 0,05 % par an (Classes d'actions E, C, I-R, R, F, SI, SI-R, SF, AF, A, S, K1 and K2). La taxe est calculée et exigible chaque trimestre à partir de l'actif net de la Société au terme du trimestre concerné.

### 7 - Distribution de dividendes

Le Fonds a distribué les dividendes suivants au cours de l'exercice clôturant le 31 décembre 2023 :

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Ex-date	Date de paiement
Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund	A - EUR - Distribution	LU1585264507	EUR	3,49	28/04/23	03/05/23
Tikehau Fund - Tikehau Short Duration	I - EUR - Distribution	LU1590089832	EUR	2,78	28/04/23	03/05/23
	R - EUR - Distribution	LU2122903193	EUR	2,19	28/04/23	03/05/23
	F - EUR - Distribution	LU2122903276	EUR	2,58	28/04/23	03/05/23
	I-R - EUR - Distribution	LU2122903359	EUR	2,45	28/04/23	03/05/23
Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit	I-R-D - EUR - Distribution	LU2349747183	EUR	3,64	28/04/23	03/05/23
	F-Dis-EUR - Distribution	LU2349747340	EUR	3,73	28/04/23	02/05/23
	R-DIS - EUR - Distribution	LU2349746615	EUR	3,33	28/04/23	02/05/23

### 8 - Mécanisme de "Swing pricing"

Un prospectus daté de janvier 2023 a été émis afin de présenter le compartiment Tikehau Impact Credit et de détailler son mécanisme de swing.

Le mécanisme de swing pricing est appliqué sur l'activité de capital au niveau du compartiment Tikehau Impact Credit et ne traite pas des circonstances spécifiques de chaque transaction individuelle des investisseurs. A la date du présent Prospectus, la Société de Gestion a déterminé que le swing factor ne dépassera pas 2% de la Valeur Liquidative par Classe d'Actions du compartiment Tikehau Impact Credit.

La VNI et la VNI par Action indiquées dans les états financiers et dans les " Chiffres clés " ne comprennent pas les ajustements du Swing Pricing.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucun ajustement swing n'a été appliqué au compartiment Tikehau Impact Credit.

### 9 - Autres dépenses

Au 31 décembre 2023, les autres charges enregistrées dans les états des opérations de variation des actifs nets sont principalement composées d'autres frais administratifs et director fees.

Pour le compartiment Tikehau Credit Plus Fund, le Conseil d'Administration de la Société a décidé par une Résolution Circulaire du 13 octobre 2014 que les commissions suivantes seraient facturées à la Société de Gestion:

- Frais de formation
- Frais de dépositaire
- Frais de domicile
- Frais d'agence de transfert
- Honoraires d'audit
- Frais de la CSSF

### 10 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

Les détails des modifications de la composition du portefeuille pour l'exercice clos le 30 juin 2023 sont disponibles gratuitement sur demande aux actionnaires au siège social de la Société.

# Tikehau Fund

## Autres notes aux états financiers

### 11 - Événements significatifs au cours de l'exercice

#### Guerre en Ukraine :

La guerre en Ukraine contribue à un environnement de grande incertitude et de volatilité sur les marchés financiers.

#### Prospectus :

Un nouveau prospectus a été publié en décembre 2023.

FONDS	Objet de la modification	Date d'effet
<b>OPCVM LUX</b>		
Tikehau Fund – Partie Générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de Tikehau European Sovereignty Fund, nouveau compartiment de la SICAV, qui aura pour objectif de financer le renforcement de la souveraineté européenne.</li> </ul>	29/12/2023
Tikehau Fund – Tikehau Impact Credit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour des caractéristiques ESG du Compartiment aux fins de l'obtention du « Label ISR » ; les critères suivants étant ajoutés : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le score ISR du portefeuille du Compartiment doit être supérieur au score ISR de son univers d'investissement, après suppression d'au moins 20 % des titres les moins bien notés au sein de ce dernier ;</li> <li>L'intensité carbone (émissions de scopes 1, 2 et 3, par million d'euros de revenus) du Compartiment doit être inférieure à celle de son univers d'investissement ; et</li> <li>Le score de l'indicateur des controverses sur les droits de l'Homme et du travail du Compartiment doit être meilleur que celui de son univers d'investissement.</li> </ul> </li> <li>Mise à jour de la classification du Compartiment selon le Règlement SFDR</li> </ul>	01/01/2023
Tikehau European Sovereignty Fund	N/A	N/A

### 12 - Événements post clôture

FONDS	Objet de la modification	Date d'effet
<b>OPCVM LUX</b>		
Tikehau Fund – Tikehau Short Duration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Changement d'indice de référence pour les parts libellées en USD, GBP et CHF ;</li> <li>Clarification de la politique d'investissement du Compartiment afin d'inclure une référence explicite aux investissements dans les titres de dette subordonnée ;</li> <li>Application du mécanisme du seuil de rachat de 10% au Compartiment ;</li> <li>Adoption d'une nouvelle méthodologie de notation ESG ; et</li> <li>Modification de l'Annexe SFDR afin d'inclure une proportion minimale de 10% d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux.</li> </ul>	01/01/2024
Tikehau Fund – Tikehau SubFin Fund	<ul style="list-style-type: none"> <li>Clarification de la politique d'investissement du Compartiment dans le but d'inclure de manière explicite la possibilité d'investir dans des « <i>exchange traded funds</i> » ;</li> <li>Clarifications afin d'indiquer que les investissements en ABS/MBS peuvent représenter 10% de l'actif net du Compartiment et les investissements dans des titres en difficulté/défaillants peuvent représenter également 10% de l'actif net du Compartiment ; et</li> <li>Adoption d'une nouvelle méthodologie de notation ESG</li> </ul>	01/01/2024
Tikehau Fund – Tikehau Impact Credit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Changement d'indice de référence pour les parts libellées en USD, GBP et CHF ; et</li> <li>Modification de l'Annexe SFDR afin de refléter la nouvelle méthode de notation ESG.</li> </ul>	01/01/2024
Tikehau Fund – Tikehau International Cross Assets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification de la politique d'investissement du Compartiment afin (i) d'adapter la description des caractéristiques des entreprises dans lesquelles le Compartiment peut investir et (ii) d'inclure la possibilité d'investir dans des produits dérivés visant une réplique de performance, dont notamment les swaps de rendement total (total return swaps/TRS) ;</li> <li>Changement d'indice de référence pour les parts libellées en USD et CHF ;</li> <li>Adoption d'une nouvelle méthodologie de notation ESG ; et</li> <li>Modification de l'Annexe SFDR afin de refléter la nouvelle méthode de notation ESG.</li> </ul>	01/01/2024

**Tikehau Fund**

**Informations supplémentaires non  
auditées**

## Informations supplémentaires non auditées

### Politique de rémunération

Cette politique respecte les dispositions relatives à la rémunération issues des directives 2001/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 (ci-après « la directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (ci-après « la directive UCITS V »), applicables au secteur de la gestion d'actifs.

#### 1. **CHAMP D'APPLICATION**

##### 1.1 Personnel identifié

Le processus d'identification de la population soumise à la réglementation est mené conjointement par la direction des Ressources humaines et le département Conformité et est soumis au « Comité des nominations et rémunérations » de Tikehau Capital, la société mère de Tikehau IM.

Compte tenu de l'organisation interne de Tikehau IM, le personnel identifié (ci-après « Personnel identifié ») au sens de la directive AIFM et de la directive UCITS V est composé des catégories de personnel suivantes :

- les dirigeants de Tikehau IM,
- les gérants de portefeuille,
- les responsables des fonctions de contrôle, à savoir le responsable des risques, le responsable de l'audit interne et le responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI) de Tikehau IM,
- les responsables des fonctions support (responsable des ventes et du marketing, responsable des ressources humaines, COO, etc.) de Tikehau IM,
- tous les collaborateurs ayant une rémunération globale se situant dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques de Tikehau IM, et ayant une incidence significative sur le profil de risque de Tikehau IM ou des OPCVM et FIA gérés par Tikehau IM.

##### 1.2 Principes de rémunération en vigueur au sein de Tikehau IM

La rémunération globale des employés de Tikehau IM est composée des éléments suivants :

- une rémunération fixe,
- une rémunération variable annuelle,
- le cas échéant, une rémunération variable pluriannuelle.

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces différentes composantes, en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

La rémunération variable est déterminée sur la base de la performance financière et extra-financière de Tikehau IM et de la performance individuelle du collaborateur évaluée en fonction de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs et de son niveau d'engagement. L'évaluation de la performance individuelle prend en compte la participation du collaborateur à la politique de Tikehau IM en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ci-après « ESG »), qui intègre les problématiques de durabilité ainsi que le respect des procédures applicables en la matière. Elle prend également en compte le respect de la réglementation en vigueur ainsi que des politiques et procédures internes applicables en matière de conformité et de gestion des risques.

Il est précisé que les éventuelles rémunérations variables ne constituent pas un droit acquis, y compris la part reportée qui n'est payée ou acquise que si (i) elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle de la personne concernée et (ii) son montant est compatible avec la situation financière de Tikehau IM.

Ainsi, le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres ou négatives.

Les modalités de rémunération sont établies en conformité avec les dispositions des réglementations applicables.

Il est enfin précisé que :

- les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche à l'extérieur des sociétés du groupe Tikehau Capital. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à la première année.
- le recours à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilités qui limiteraient la portée des risques contenus dans les dispositifs de rémunération du Personnel identifié est strictement interdit.

##### 1.3 Dispositif applicable à la part variable de rémunération des Collaborateurs concernés

Tikehau IM a mis en place un système de rémunération variable reportée applicable aux membres du Personnel identifié qui ne sont pas exclus en application du principe de proportionnalité, conformément à la Section 1.4 ci-après (les « Collaborateurs concernés ») et dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Pour les Collaborateurs concernés, le dispositif applicable à leur part variable de rémunération est le suivant :

- le versement d'au moins 50 % de la partie variable de la rémunération est reporté ;
- le report du versement de la part variable de la rémunération est au minimum de trois ans ;
- la partie reportée de la part variable de rémunération n'est définitivement acquise pour le collaborateur qu'à la date de son versement effectif et ne peut être perçue par le collaborateur avant ledit versement (cf. Section 1.5 ci-après) ; et
- la partie restante de la part variable de rémunération est versée immédiatement sous la forme (i) d'un versement en numéraire et/ou (ii) d'une attribution de stock-options, d'actions gratuites et/ou d'actions de performance ne constituant pas des Instruments Financiers Éligibles (tels que définis à la Section 2).

##### 1.4 Structure de la rémunération variable des Collaborateurs concernés

# Tikehau Fund

---

## Informations supplémentaires non auditées

### Politique de rémunération

En application du principe de proportionnalité, Tikehau IM exclut des exigences relatives à la rémunération des Collaborateurs concernés tout collaborateur faisant partie du Personnel identifié :

- dont le montant de la rémunération variable est inférieur à l'un des deux seuils suivants :
  - Le pourcentage de la rémunération variable est inférieur à 30 % de la rémunération fixe ; ou
  - Le montant de la rémunération variable est inférieur à 200 000 € bruts ou son équivalent en devises

Ou

- qui n'a pas d'influence significative sur le profil de risque de Tikehau IM ou des OPCVM et FIA gérés par Tikehau IM

Tout Collaborateur concerné verra sa rémunération variable structurée comme suit :

- 50 % au moins de la rémunération variable se composera d'Instruments Financiers Éligibles, pouvant revêtir la forme de Cash Units (cf. Section 2.2) et/ou d'actions cotées de Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM (cf. Section 2.3) et son versement sera reporté sur au minimum 3 ans
- le paiement reporté en Instruments Financiers Éligibles sera indexé sur la performance d'un indice composé d'OPCVM et de FIA gérés par Tikehau IM (ci-après « Indice de Référence », cf. Section 2.1),
- le paiement reporté s'effectuera par tranches égales, et la partie restante de la rémunération variable prendra la forme (i) d'un versement en numéraire, versé en année N (date d'attribution de la rémunération variable au titre de l'année précédente) et/ou (ii) d'une attribution, réalisée en année N (date d'attribution de la rémunération variable au titre de l'année précédente), de stock-options, d'actions gratuites et/ou d'actions de performance ne constituant pas des Instruments Financiers Éligibles.

#### 1.5 Modalités d'acquisition et de versement de la rémunération variable des Collaborateurs concernés

L'acquisition et le versement des éléments de rémunération variable reportée sont subordonnés (i) à l'atteinte de conditions de performance liées aux résultats de l'entreprise et à des critères individuels (dont notamment une gestion appropriée des risques), (ii) à l'absence de comportement frauduleux ou d'erreur grave en relation avec la réglementation en vigueur ainsi que les politiques et procédures internes applicables en matière de conformité, de gestion des risques et d'ESG et (iii) à une condition de présence.

Ces conditions sont définies de manière précise et explicite lors de l'attribution de cette rémunération.

Si l'une des conditions d'acquisition ci-dessus n'est pas respectée, la part non-acquise de la rémunération variable reportée peut être réduite, ou ne pas être versée.

Sans préjudice des principes généraux du droit du travail national, dans le cas où la performance de l'activité de Tikehau IM impliquerait la génération d'un résultat net négatif, celle-ci pourra récupérer tout ou partie de la rémunération variable reportée antérieurement, annoncée mais non encore acquise.

## 2. INSTRUMENTS FINANCIERS ÉLIGIBLES

### 2.1 Définition de l'Indice de Référence

Le paiement reporté en instruments financiers éligibles est indexé sur la performance de l'Indice de Référence.

L'Indice de Référence est composé des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM, représentant les 4 grandes stratégies de gestion de Tikehau IM :

- Les Capital Markets Strategies (anciennement dénommées Stratégies liquides)
- La Dette privée
- Les Actifs réels (anciennement dénommés Immobilier)
- Le Private Equity

Tikehau IM sélectionnera, au moment de l'attribution de la rémunération variable, le ou les fonds représentatifs de chacune des quatre stratégies en tenant compte de l'avis du responsable des risques et du RCCI et déterminera la pondération de chacune des quatre stratégies sur la base de la ventilation des encours à la clôture de l'exercice auquel se rattache la rémunération variable considérée. Les fonds et leur pondération resteront identiques pendant les années de report pour la rémunération variable se rattachant à un exercice donné.

La performance de l'Indice de Référence sera calculée en mesurant l'évolution de la valeur nette d'inventaire par part ou action des fonds concernés entre le 31 décembre de l'exercice précédant la date d'attribution initiale des Instruments Financiers Éligibles et le 31 décembre de l'exercice précédant la date d'acquisition effective des Instruments Financiers Éligibles.

Si un des fonds dont la performance est prise en compte pour le calcul de l'Indice de Référence venait à être liquidé avant la date d'acquisition d'une ou plusieurs tranches de rémunération reportée, il lui serait substitué pour les besoins du calcul de l'Indice de Référence postérieurement à cette liquidation un fonds considéré comme représentatif de la performance de la ligne de métier de Tikehau IM considérée.

### 2.2 Mise en place de Cash Units comme support d'alignement des intérêts

Tikehau IM peut mettre en place un schéma de Cash Units consistant en une rémunération variable en numéraire, bloquée et reportée sur au minimum trois ans par tranche égale, dont la valorisation est basée sur la performance de l'Indice de Référence sur la période considérée.

### 2.3 Actions Tikehau Capital

Tikehau IM peut recourir à des actions Tikehau Capital en guise d'Instruments Financiers Éligibles.



# Tikehau Fund

## Informations supplémentaires non auditées

### Politique de rémunération

Ces attributions d'actions gratuites se feraient dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce français.

L'attribution serait structurée en un minimum de trois tranches égales. Le nombre d'actions de chacune des tranches définitivement acquises serait fonction de la performance de l'Indice de Référence.

En cas de performance négative de l'Indice de Référence sur une période considérée, le nombre définitif d'actions attribuées pourra être réduit proportionnellement, et arrondi à l'entier inférieur.

L'attribution d'actions gratuites ne permettant pas l'augmentation du nombre d'actions attribuées, un mécanisme compensatoire sous forme d'Instruments Financiers Éligibles pourrait être mis en place pour compenser le manque à gagner des attributaires.

### Ventilation des rémunérations fixes et variables au 31/12/2023

2023	Nombre de bénéficiaires	Rémunération fixe (€)	Rémunération variable en espèces (€)	Carried interest et commissions de performance (€)
Personnel de TIM	304	33 478 561	11 987 077	0
Personnel identifié	73	14 797 820	6 770 547	0
Personnel concerné	54	10 380 109	5 819 640	0

Source : Tikehau IM Ressources humaines

# Tikehau Fund

---

## **Informations supplémentaires non auditées**

### **Méthode de détermination du risque global**

#### **Méthode de calcul du risque**

L'OPC global utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

# Tikehau Fund

---

## **Informations supplémentaires non auditées**

### **Informations relatives à SFTR (*Securities Financing Transactions Regulation*)**

La Société n'a recours à aucun instrument rentrant dans le cadre de SFTR.

# Tikehau Fund

---

## Informations supplémentaires non auditées

### Total Expense Ratios ("TER")

L'attention des investisseurs suisses est attirée sur les informations suivantes :

En date du 2 octobre 2017, l'Autorité fédérale des marchés financiers FINMA a autorisé la distribution à des investisseurs non-qualifiés des parts du placement collectif de capitaux TIKEHAU FUND (le "Fonds") en ou à partir de la Suisse conformément à l'art 120 de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006. Le Fonds a été autorisé en Suisse en tant que placement collectif de capitaux étranger.

A l'heure actuelle, deux compartiments sur les trois du Fonds sont autorisés à la distribution à des investisseurs non qualifiés en ou à partir de la Suisse.

### - Informations d'ordre général

Description du Fonds	Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois
Société de gestion	Tikehau Investment Management 32 rue de Monceau 75008 Paris, France
Banque dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg
Organe de révision	Ernst & Young SA 35E, avenue John F.Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg
Agent représentant en Suisse	CACEIS (SWITZERLAND) SA Route de Signy 35, CH-1260, Nyon, Suisse
Service de paiement en Suisse	CACEIS Bank, Montrouge, Succursale de Nyon/Suisse, Route de Signy 35, CH-1260, Nyon, Suisse

Le Prospectus pour la Suisse, les Key Investor Information Document(s), les Statuts, la Liste des achats et des ventes ainsi que les rapports annuel et semi-annuel pour la Suisse du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant Suisse.

### - Rétrocessions de commissions

Concernant la distribution en Suisse, la Société de Gestion ou ses délégataires peut verser des rétrocessions aux investisseurs qualifiés énumérés ci-après, détenant selon une appréciation économique des parts de placements collectifs pour des tiers:

- sociétés d'assurances sur la vie
- caisses de pension et autres institutions de prévoyance
- fondations de placement
- directions suisses de fonds
- directions et sociétés étrangères de fonds
- sociétés d'investissement

Lors de la distribution en Suisse, la Société de Gestion ou ses délégataires peut verser des indemnités liées aux activités de distribution aux distributeurs et partenaires de distribution ci-après:

- distributeurs soumis à autorisation au sens de l'art. 13, al. 2, LPCC
- distributeurs libérés de l'obligation d'obtenir une autorisation au sens de l'art. 13, al. 3, LPCC et art. 8, al2 OPCC
- partenaires de distribution qui placent les parts de placements collectifs exclusivement auprès d'investisseurs institutionnels dont la trésorerie est gérée à titre professionnel
- partenaires de distribution qui placent les parts de placements collectifs exclusivement sur la base d'un mandat écrit de gestion de fortune.

Les rétrocessions ne sont pas considérées comme des rabais, même si elles sont au final intégralement ou partiellement reversées aux investisseurs.

Conformément au droit suisse, les bénéficiaires de ces rétrocessions sont tenus de garantir une publication transparente et informent spontanément et gratuitement les investisseurs des rémunérations qu'ils pourraient recevoir pour la distribution.

Sur demande, ils sont tenus de communiquer les montants effectivement perçus pour la distribution des placements collectifs de capitaux aux investisseurs.

Tikehau Investment Management ainsi que ses mandataires ne paient aucun rabais lors de la distribution en Suisse ou à partir de la Suisse pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

# Tikehau Fund

## Informations supplémentaires non auditées

### Total Expense Ratios ("TER")

#### - Publication du fonds

Toutes les publications du Fonds en Suisse sont effectuées sur le site Internet de fundinfo AG (www.fundinfo.com).

#### - Publication des prix

Les prix des parts du Fonds seront publiés avec la mention « commissions non comprises » sur le site Internet de fundinfo AG (www.fundinfo.com) chaque jour et à chaque émission et rachat des parts.

#### - Lieu d'exécution et for

Le lieu d'exécution et le for pour tout litige relatif à la distribution en Suisse des parts du Fonds sont au siège du Représentant Suisse.

### Performances au 31 décembre 2023

<u>Compartiments</u>	<u>Classes d'actions</u>	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2023</u>
Tikehau SubFin Fund	A - EUR (C1)	-14.95%	11.34%
	AF - EUR (C2)	-14.18%	12.35%
	E - EUR (C6)	-13.84%	12.80%
	I - EUR (C7)	-14.06%	12.50%
	I-R - EUR (C8)	-	11.79%
	S - EUR (C9)	-14.15%	12.39%
	A - EUR (D1)	-17.02%	7.30%
Tikehau Short Duration	R - EUR (C1)	-3.24%	5.08%
	R - CHF (C2)	1.25%	2.92%
	R - USD (C3)	5.30%	7.01%
	R - GBP (C4)	-7.01%	6.36%
	E - EUR (C5)	-2.48%	5.94%
	K1 - EUR (C6)	-2.76%	5.63%
	K2 - EUR (C7)	-3.24%	5.08%
	I - EUR (C8)	-2.72%	5.64%
	I - CHF (C9)	1.71%	3.51%
	I-R - EUR (CA)	-2.75%	5.60%
	F - EUR (CB)	-2.86%	5.49%
	SI - EUR (CC)	-2.62%	5.75%
	I - USD (CD)	5.85%	7.52%
	SF - EUR (CE)	-2.76%	5.59%
	I-R - CHF (CG)	1.63%	3.45%
	SI-R - EUR (CH)	-2.66%	5.71%
	I - EUR (D1)	-5.46%	2.32%
	R - EUR (D2)	-5.47%	2.59%
	F - EUR (D3)	-5.47%	2.61%
	I-R - EUR (D4)	-5.50%	2.68%
Tikehau International Cross Assets	C - EUR (C1)	-7.93%	8.99%
	E - EUR (C2)	-7.84%	9.10%
	I - EUR (C3)	-8.48%	8.33%
	R - EUR (C4)	-9.08%	7.62%
	F - EUR (C5)	-8.55%	29.49%
	I-R - EUR (C6)	-8.51%	-5.19%
	R - CHF (C7)	-5.03%	594.77%
SI - EUR (C9)	-8.39%	8.43%	
Tikehau Impact Crédit	R - EUR (C1)	-14.03%	9.51%
	E - EUR (C2)	-12.99%	10.87%
	I-EUR (C3)	-13.48%	10.32%
	I-USD - Hedged (C4)	-5.93%	12.51%
	I-R-A- EUR (C5)	-13.31%	10.54%
	F - EUR (C6)	-13.74%	10.16%
	S - EUR (C7)	-13.15%	10.99%
	SF - EUR (C8)	-13.29%	10.54%
	SI - EUR (C9)	-13.47%	10.54%
	SI-R-A-EUR (CA)	-13.05%	11.07%
	R - EUR (D1)	-15.03%	6.12%
	I-R - EUR (D2)	-14.80%	6.30%
	F - EUR (D3)	-17.06%	4.02%

# Tikehau Fund

## Informations supplémentaires non auditées

### Total Expense Ratios ("TER")

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et de rachats de chaque part.

#### Compartiment Tikehau Subfin Fund

TOTAL EXPENSE RATIO - TER\* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Actions	ISIN	Frais de fonctionnement et de gestion (en %)	Taux de surperformance (en %)	TER (en %)
A – EUR (C1)	LU1585264176	1.62	0.00	1.62
AF – EUR (C2)	LU1805016570	0.73	0.00	0.73
I – CHF (C3)	LU2648589922	*	*	*
I - USD (C4)	LU2648590003	*	*	*
E - EUR (C6)	LU1585264689	0.32	0.00	0.32
I – EUR (C7)	LU1585264762	0.58	0.00	0.58
I-R – EUR (C8)	LU1585264929	0.62	0.63	1.25
S – EUR (C9)	LU1585264846	0.68	0.00	0.68
A – USD (CD)	LU1585264333	*	*	*
A - EUR (D1)	LU1585264507	1.64	0.00	1.64

\* TER non calculé car classe ayant moins de 6 mois d'existence

#### Compartiment Tikehau Short Duration

TOTAL EXPENSE RATIO - TER\* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Actions	ISIN	Frais de fonctionnement et de gestion (en %)	Taux de surperformance (en %)	TER (en %)
R - EUR (C1)	LU1585265066	1.10	0.00	1.10
R - CHF (C2)	LU1585265140	1.09	0.00	1.09
R - USD (C3)	LU1585265223	1.11	0.08	1.18
R - GBP (C4)	LU1585265496	1.11	0.10	1.22
E - EUR (C5)	LU1585265579	0.29	0.00	0.29
K1 - EUR (C6)	LU1585265652	0.57	0.00	0.57
K2 - EUR (C7)	LU1585265736	1.10	0.00	1.10
I - EUR (C8)	LU1585265819	0.56	0.00	0.56
I - CHF (C9)	LU1585265900	0.56	0.00	0.56
I-R - EUR (CA)	LU1585266114	0.60	0.00	0.60
F - EUR (CB)	LU1805016810	0.70	0.00	0.70
SI - EUR (CC)	LU2098116341	0.46	0.00	0.46
I - USD (CD)	LU2098119105	0.56	0.20	0.76
SF - EUR (CE)	LU2098119287	0.60	0.00	0.60
F - CHF (CF)	LU2122902898	0.68**	0.00**	0.68**
I-R - CHF (CG)	LU2122902971	0.59	0.00	0.59
SI-R - EUR (CH)	LU2242761257	0.50	0.00	0.50
I - EUR (D1)	LU1590089832	0.56	0.02	0.58
R - EUR (D2)	LU2122903193	1.12	0.23	1.34
F - EUR (D3)	LU2122903276	0.72	0.08	0.80
I-R - EUR (D4)	LU2122903359	0.57	0.00	0.57
I - CHF (D5)	LU2638348289	*	*	*

\* TER non calculé car classe ayant moins de 6 mois d'existence

\*\* TER annualisé

# Tikehau Fund

## Informations supplémentaires non auditées

### Total Expense Ratios ("TER")

#### Compartiment Tikehau International Cross Assets

TOTAL EXPENSE RATIO - TER\* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Actions	ISIN	Frais de fonctionnement et de gestion (en %)	Taux de surperformance (en %)	TER (en %)
C - EUR (C1)	LU2147879204	0.31	0.00	0.31
E - EUR (C2)	LU2147879386	0.21	0.00	0.21
I - EUR (C3)	LU2147879469	0.92	0.00	0.92
R - EUR (C4)	LU2147879543	1.60	0.00	1.60
F - EUR (C5)	LU2147879626	1.00	0.00	1.00
I-R - EUR (C6)	LU2147879899	0.95	0.00	0.95
R - CHF (C7)	LU2147879972	***	***	***
SI - EUR (C9)	LU2147880129	0.82	0.00	0.82

\*\*\* TER non calculé car non représentatif

#### Compartiment Tikehau Impact Crédit

TOTAL EXPENSE RATIO - TER\* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Actions	ISIN	Frais de fonctionnement et de gestion (en %)	Taux de surperformance (en %)	TER (en %)
R - EUR (C1)	LU2349746532	1.71	0.00	1.71
E - EUR (C2)	LU2349746706	***	***	***
I - EUR (C3)	LU2349746888	0.97	0.00	0.97
I - USD – Hedged (C4)	LU2349746961	***	***	***
I-R-A - EUR (C5)	LU2349747001	***	***	***
F - EUR (C6)	LU2349747266	***	***	***
S - EUR (C7)	LU2349747423	***	***	***
SF - EUR (C8)	LU2349747696	***	***	***
SI - EUR (C9)	LU2349747779	0.77	0.00	0.77
SI-R-A - EUR (CA)	LU2349747852	***	***	***
R - EUR (D1)	LU2349746615	***	***	***
I-R - EUR (D2)	LU2349747183	***	***	***
F - EUR (D3)	LU2349747340	***	***	***

\*\*\* TER non calculé car non représentatif

#### Compartiment Tikehau European Sovereignty Fund

TOTAL EXPENSE RATIO - TER\* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Actions	ISIN	Frais de fonctionnement et de gestion (en %)	Taux de surperformance (en %)	TER (en %)
I - EUR (C3)	LU2737749635	*	*	*
R - EUR (C4)	LU2737748660	*	*	*
F - EUR (C5)	LU2737749981	*	*	*

\* TER non calculé car classe ayant moins de 6 mois d'existence

# Tikehau Fund

---

## Informations supplémentaires non auditées

### Informations relatives au règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*)

#### SOURCES ET LIMITES DES DONNEES

##### Données financières

Les données financières proviennent de notre système d'information et sont utilisées pour la présentation des comptes financiers.

##### Données ESG

Nous nous appuyons sur la solution SFDR Principal Impact d'ISS ESG pour collecter les données ESG nécessaires à la publication des PIN ainsi que sur les définitions d'ISS ESG pour chaque PIN.

ISS ESG s'appuie sur les données publiées par les entreprises, mais pourrait également avoir recours à des estimations.

Nous nous appuyons sur la solution Taxonomy d'ISS ESG pour collecter les données ESG et publier les données en lien avec la taxinomie.

##### Indicateurs de substitution

Il convient de noter qu'ISS ESG s'engage à tenter de reproduire les paramètres réglementaires le plus fidèlement possible dans le cadre des solutions SFDR Principal Impact et Taxonomy. Comme indiqué dans la méthodologie d'ISS ESG, dans certains cas, des indicateurs de substitution dont la définition ne correspond pas exactement à la définition réglementaire sont utilisés.

La plupart du temps, le recours aux indicateurs de substitution est justifié par la disponibilité des données au niveau des entreprises. Les indicateurs de substitution publiés dans le rapport sont les suivants :

- Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité : ISS ESG associe les controverses à certaines des normes (mais pas à toutes) référencées dans la définition des PIN des « activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ». Toutefois, les normes/directives référencées dans le règlement recourent largement celles appliquées par l'indicateur de substitution.
- Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone : Aux fins de cet indicateur de PIN, ISS ESG estime qu'une société a pris des initiatives pour réduire ses émissions de carbone afin de s'aligner sur l'Accord de Paris si elle s'est fixé des objectifs de réduction des émissions de carbone approuvés par l'initiative SBTi ou si elle s'est engagée à en fixer.

##### Logique de calcul et limites méthodologiques

###### Pour les PIN

Le calcul des PIN au niveau du fonds prend en compte toutes ses positions afin d'intégrer « tous les investissements » dans le dénominateur de la formule des PIN :

- Tous les types d'émetteurs et de classes d'actifs (obligations d'entreprises, souveraines, actions, titres à revenu fixe, immobilier, liquidités, produits dérivés, etc.)
- Positions non mises en correspondance (non reconnues par la plateforme SSI)
- Positions dont le résultat est null ou de type null

Étant donné que cette méthode de calcul équivaut à attribuer une valeur de 0 à toute position sans données, les indicateurs de PIN présentés dans ce rapport peuvent avoir une valeur plus faible que celle obtenue avec une méthode de calcul qui limite le dénominateur aux investissements auxquels l'indicateur de PIN respectif est applicable et pour lesquels des données sont disponibles.

###### Pour la taxinomie

Le calcul relatif à la Taxinomie au niveau du fonds prend en compte toutes ses positions afin d'intégrer « tous les investissements » dans le dénominateur de la formule des PIN :

- Tous les types d'émetteurs et de classes d'actifs (obligations d'entreprises, souveraines, actions, titres à revenu fixe, immobilier, liquidités, produits dérivés, etc.)
- Positions non mises en correspondance (non reconnues par la plateforme SSI)

###### Taxinomie : valeurs globales et réparties en fonction des activités Vertes/Habilitantes/Transitoires ainsi que du type de contribution (Adaptation/Atténuation)

- En ce qui concerne les données communiquées directement et dès lors que les modèles de rapport n'exigent pas de divulguer des résultats agrégés ventilés en fonction de l'objectif et du type de contribution, le calcul de ces points de données par ISS ESG est basé sur les données au niveau de l'activité communiquées par l'entreprise. Par conséquent, si une entreprise communique uniquement des informations au niveau de l'entité et non au niveau de l'activité, ces points de données afficheront des valeurs de 0%.
- Il est donc possible que la somme des valeurs des points de données concernant les activités Vertes/Habilitantes/Transitoires ou les types de contribution Atténuation/Adaptation ne corresponde pas toujours aux valeurs globales respectives indiquées dans le rapport.

Positions dont le résultat est null ou de type null Cas spécifique des instruments durables (obligations vertes, obligations liées à la durabilité)  
Pour les obligations vertes et liées à la durabilité, les indicateurs PIN et en lien avec la taxinomie publiés sont ceux des entreprises ayant émis les instruments durables, mais ne sont pas spécifiques au projet ou aux activités couverts par le Sustainable Bond Framework de Tikehau Capital.

##### Cycles de mise à jour des données

Le règlement exige que l'évaluation de l'impact des PIN repose au minimum sur la moyenne de quatre calculs effectués le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre d'une année civile de référence.

###### Concernant les fonds (données financières)



# Tikehau Fund

## Informations supplémentaires non auditées

### Informations relatives au règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*)

- Les données financières des fonds reposent sur l'inventaire comptable interne de Tikehau et sont les plus récentes (même trimestre durant l'année civile de référence). Elles couvrent notamment les variables telles que la valeur du fonds et Investment\_value

#### Concernant les données d'ISS ESG

Dans tous les cas, nous utilisons les dernières données disponibles au niveau de notre fournisseur à la date de production du rapport.

- PIN 1, 2 et 3 obligatoires pour l'entreprise : en raison de l'intégration des contraintes de données au niveau d'ISS<sup>31</sup>, les fonds dont la date de clôture est en décembre utilisent les émissions annuelles et l'EVIC (valeur de l'entreprise, trésorerie comprise) de l'exercice N-2 ; les fonds dont la date de clôture est en juin utiliseront les émissions annuelles de l'exercice N-2 pour les périodes de référence clôturées au 30 septembre et au 31 décembre et les émissions annuelles et l'EVIC de l'exercice N-1 pour les périodes de référence clôturées au 31 mars et au 30 juin
- Les autres PIN ne sont pas liées à une période spécifique et sont mises à jour sur une base continue, de sorte que l'évaluation la plus récente est affichée à tout moment
- Les PIN au niveau des fonds sont calculées chaque trimestre sur la base des dernières données disponibles de notre fournisseur à la date de calcul
- Les indicateurs en lien avec la taxinomie s'appuient sur les dernières données disponibles, avec une temporalité variable selon les indicateurs.

#### Concernant les données de S&P Trucost ESG

Nous utilisons les dernières données disponibles au niveau de notre fournisseur à la date de production du rapport.

- Les facteurs d'émissions de scope 1, 2 et 3 du secteur de la société bénéficiaire des investissements sont ceux de l'exercice N-2

## CALCUL DES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES AU NIVEAU DES FONDS

### Actifs des entreprises

Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone<sup>32</sup>

Investee\_Value : Indicateur True/False d'ISS ESG

Valeur du fonds :  $SUM(Investment\_Value \text{ si } Investee\_Value = \text{Non}) / SUM(Investment\_Value \text{ of } Investee)$

Couverture :  $SUM(Investment\_Value \text{ of } investee) / SUM(\text{ensemble des variables « Investment\_Value » des fonds})$

### Recours à des indicateurs de substitution

Nous n'utilisons pas d'indicateur de substitution :

- seules les données signalées comme « Publication obligatoire » et « Publication volontaire » par le fournisseur de données sont prises en compte, les données signalées comme « Modélisées » ne sont pas intégrées dans le calcul de l'alignement sur la taxinomie.
- seules les données signalées comme « Alignées » par le fournisseur de données sont prises en compte, les données signalées comme « Probablement alignées » ou « Potentiellement alignées » ne sont pas intégrées dans le calcul de l'alignement sur la taxinomie.

### Alignement sur la taxinomie

Les alignements sur la taxinomie au niveau des fonds correspondent à la moyenne annuelle des valeurs constatées à la fin de chaque trimestre.

Les indicateurs en lien avec la taxinomie au niveau des fonds sont calculés sous la forme d'un ratio pondéré des indicateurs en lien avec la taxinomie de la société bénéficiaire des investissements. Les indicateurs en lien avec la taxinomie pertinents pour chaque société bénéficiaire des investissements sont pondérés par le rapport entre la variable « Investment\_Value of Investee » et l'encours du fonds concerné.

Par exemple, pour calculer l'alignement sur la taxinomie verte (chiffre d'affaires), la formule suivante est utilisée :

Valeur du fonds :  $SUM(Investment\_Value * Investee\_Taxonomy \text{ Green Aligned (chiffre d'affaires)}) / SUM(\text{ensemble des variables « Investment\_Value » des fonds})$

La part des indicateurs relatifs à des activités non alignées avec la taxinomie (chiffre d'affaires, Capex, Opex) correspond à la différence entre le total des investissements du fonds concerné et la part totale des indicateurs relatifs à des activités alignées avec la taxinomie (c.-à-d. gaz fossile, nucléaire et hors nucléaire et gaz fossile) au niveau du fonds.

## INDICATEURS DE DURABILITE DES FONDS

### Intensité carbone moyenne pondérée (WACI)

L'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) des fonds et de leur univers d'investissement (émissions de gaz à effet de serre (« GES ») de scope 1, 2 et 3 par million d'euros de chiffre d'affaires) est surveillée dans le cadre de notre approche non financière.

<sup>31</sup> Des discussions sont en cours avec ISS afin d'accélérer le processus d'intégration et de prendre en charge les fonds dont la date de clôture est en décembre.

<sup>32</sup> Comme précisé ci-avant, il s'agit d'un indicateur de substitution.

## Informations supplémentaires non auditées

### Informations relatives au règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*)

Afin de garantir la couverture la plus large possible, nous utilisons la méthodologie en cascade suivante :

1. Lorsque des données sur les émissions de GES de scope 1, 2 et 3 d'une société bénéficiaire des investissements sont disponibles auprès d'ISS ESG, ces données sont utilisées pour remplir la variable « Investee\_value ».
2. Lorsque des données sur la société bénéficiaire des investissements ne peuvent être obtenues auprès d'ISS ESG, mais que des données sont disponibles au niveau de son secteur d'activité, tel que défini selon la classification GICS® (Global Industry Classification Standard), nous utilisons les facteurs d'émissions de scope 1, 2 et 3 fournis par S&P Trucost comme indicateur de substitution pour les émissions de GES de scope 1, 2 et 3 de la société bénéficiaire des investissements. Ces données sont utilisées pour remplir la variable « Investee\_value ».
3. Lorsque des données ne sont pas disponibles pour le secteur d'activité de la société bénéficiaire des investissements, nous nous référons à la classification BICS® (Bloomberg Industry Classification Standard) et appliquons la même méthode que celle décrite à l'étape 2, fondée sur les facteurs d'émissions sectoriels.

Des données fournies par ISS ESG peuvent ne pas être prises en compte si elles sont jugées aberrantes ou corrompues, auquel cas elles sont remplacées par la moyenne sectorielle afin de ne pas fausser le calcul de la WACI de tous les fonds. Nous nous efforçons de limiter au minimum le nombre de données non prises en compte.

Il convient de noter qu'à la suite des clarifications réglementaires concernant le calcul de l'indicateur PIN « Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements » (équivalent à la WACI), nous avons modifié notre méthodologie. Il n'y a donc plus de rééquilibrage des pondérations du fonds visant à exclure les investissements ne publiant pas de valeurs et ne promouvant pas de caractéristiques environnementales et sociales (par exemple, les liquidités). Cela complique la comparaison avec l'Indice de référence.

### Indicateurs utilisés dans le cadre du Label ISR

Le Fonds labellisé ISR respecte les exigences du label français concernant le calcul des indicateurs de performance non financière. Veuillez consulter le Code de transparence des fonds pour de plus amples informations sur l'approche et la méthodologie ISR mises en œuvre au sein des fonds.

# Tikehau Fund

## Informations supplémentaires non auditées

### PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

L'environnement économique et géopolitique demeure incertain et pourrait avoir une incidence négative sur les entreprises ou actifs dans lesquels les fonds gérés par la société de gestion ont investi, en ce qui concerne leur valorisation, leur situation de trésorerie, leurs perspectives et leur capacité à distribuer des dividendes, à payer des intérêts ou, plus généralement, à honorer leurs engagements.

La société de gestion reste extrêmement prudente quant aux opportunités qui se présentent et l'environnement macroéconomique actuel l'incite à continuer à rester prudente et rigoureuse dans ses choix d'investissement.

### DÉONTOLOGIE

**Informations relatives aux opérations effectuées durant l'exercice et portant sur les titres pour lesquels la Société de gestion est informée que son groupe a un intérêt particulier**

	Valeur nette d'inventaire en EUR
<i>Titres émis par le groupe promoteur</i>	Néant
<i>Créances émises par le groupe promoteur</i>	Néant
<i>OPCVM émis par le groupe promoteur</i>	Néant

### DÉLÉGATION DE LA GESTION FINANCIÈRE

Dans le but d'investir dans la région Asie-Pacifique, la Société de gestion a partiellement sous-délégué la gestion du portefeuille du Compartiment à Tikehau Investment Management Asia PTE LTD. Aux fins des investissements en Amérique du Nord, la Société de gestion a partiellement sous-délégué la gestion de portefeuille du Compartiment à Tikehau Capital North America, une filiale de Tikehau Capital Group agréée en tant que Registered Investment Adviser par la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC).

### CRITÈRES DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES DE MARCHÉ

L'article 24 (1) de la directive 2014/65/UE sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIF 2 ») et l'article 26 du règlement (UE) n°600/2014 (« MIFIR ») du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 étendent et renforcent les exigences de « meilleure exécution » des ordres déjà mises en place sous la directive 2004/39/CE sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIF 1 »).

L'obligation de « meilleure exécution » se matérialise par la mise en œuvre de toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat d'exécution possible compte tenu notamment des facteurs suivants : prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre. Ces facteurs d'exécution doivent être pondérés en fonction des caractéristiques de l'ordre, des instruments financiers visés, des lieux d'exécution et des caractéristiques du client.

L'obligation de « meilleure exécution » prend la forme d'une « meilleure sélection » dès lors que le prestataire de services d'investissement n'exécute pas lui-même ses ordres mais les transmet à un membre de marché. Elle consiste alors en l'obligation de sélectionner l'intermédiaire de marché le plus à même de livrer la meilleure exécution possible.

#### Politique de sélection des intermédiaires de marché

#### **Champ d'application**

La politique de sélection des courtiers s'applique à tous les instruments financiers et contrats financiers échangés sur les marchés réglementés ou sur les systèmes multilatéraux de négociation.

Les instruments et contrats financiers concernés sont les suivants :

- actions et instruments assimilés,
- futures et instruments assimilés,
- options standardisées et instruments assimilés.

#### **Principes**

Tikehau Investment Management n'est pas membre de marché, et n'exécute dès lors pas elle-même les ordres passés pour le compte des fonds sous gestion.

Les gérants de fonds de Tikehau Investment Management transmettent leurs ordres aux négociateurs de la table d'intermédiation internalisée, lesquels les transmettent par la suite à des courtiers en charge de leur exécution.

Tikehau Investment Management veille à toujours se faire catégoriser en tant que « client professionnel » au sens de la directive MIF 2 par ses intermédiaires de marché, dans le but de bénéficier d'un niveau de protection et d'assurance suffisants quant à la meilleure exécution des ordres qu'elle leur transmet.

#### **Sélection et référencement des intermédiaires de marché**

Tikehau Investment Management choisit soigneusement les intermédiaires de marché auxquels elle accorde sa confiance pour exécuter au mieux les ordres confiés. La sélection des intermédiaires de marché repose notamment sur leur capacité à satisfaire les critères suivants :

# Tikehau Fund

---

## Informations supplémentaires non auditées

- réputation et reconnaissance,
- politique de meilleure exécution adoptée,
- niveau des prix proposés par rapport à la liquidité disponible,
- qualité des services d'exécution des ordres,
- qualité des services d'aide à la décision d'investissement,
- qualité du traitement administratif (back-office et middle-office),
- étendue des services proposés,
- niveau de transparence proposé,
- coûts et frais.

Le référencement d'un intermédiaire de marché ne se fait qu'à l'issue de la réalisation de diligences d'usage visant à s'assurer de l'honorabilité de la contrepartie et à constituer un dossier. Les entrées en relation commerciale avec de nouveaux courtiers sont soumis à l'approbation du RCCI de Tikehau Investment Management.

### Choix des intermédiaires de marché

Tikehau Investment Management ne transmet ses ordres qu'à des intermédiaires référencés afin de garantir la meilleure exécution possible. Pour déterminer quel est le courtier le plus à même de fournir la meilleure exécution, les équipes de négociation tiennent compte des facteurs suivants :

- caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- caractéristiques et spécificités du courtier,
- prix proposés,
- coûts associés,
- rapidité d'exécution,
- probabilité d'exécution et dénouement,
- taille et nature de l'ordre,
- toute autre considération liée à l'exécution de l'ordre.

### Évaluation périodique

L'évaluation des intermédiaires de marché est formalisée annuellement par le « Comité Broker », composé de représentants des équipes de Gestion, Trading, Middle Office et Compliance. Les courtiers s'étant vus confier des ordres durant l'exercice sont évalués au regard des critères suivants :

- niveau des prix par rapport à la liquidité proposée,
- qualité de l'exécution des ordres,
- qualité des services d'aide à la décision d'investissement,
- étendue des services proposés,
- qualité du traitement administratif,
- niveau de transparence proposé,
- disponibilité et réactivité,
- coûts et frais.

Tikehau Investment Management prend également en compte le résultat des évaluations dans la répartition des volumes de courtage et la poursuite de ses relations commerciales avec les courtiers référencés.

### Politique de meilleure exécution

#### Champ d'application

Tikehau Investment Management n'étant pas membre de marché, la politique de meilleure exécution ne s'applique qu'aux titres financiers négociés de gré à gré ou échangés via des systèmes multilatéraux de négociation ainsi qu'aux contrats financiers négociés de gré à gré.

Les instruments financiers concernés sont les suivants :

- obligations et titres assimilées (obligations souveraines, obligations d'entreprises, obligations convertibles)
- titres de créance négociables
- produits dérivés de taux, change ou crédit (swaps de rendement total, contrats de change à terme, swaps de défaut de crédit)

#### Principes

##### *Transactions sur des instruments financiers de gré à gré*

Tikehau Investment Management prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la meilleure exécution des ordres négociés de gré à gré. Pour ce faire, la Société tient notamment compte des critères suivants :

- caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- caractéristiques et spécificités de la contrepartie,
- prix proposés,
- coûts associés,
- rapidité d'exécution,
- probabilité d'exécution et dénouement,
- taille et nature de l'ordre,

# Tikehau Fund

---

## Informations supplémentaires non auditées

- toute autre considération liée à l'exécution de l'ordre.

Afin de s'assurer d'avoir les meilleures conditions d'exécution, les négociateurs mettent en concurrence plusieurs contreparties via des appels d'offres (*requests for quotes*) et choisissent l'offre qui répond au mieux aux critères susmentionnés.

### *Transactions sur des contrats financiers de gré à gré*

Tikehau Investment Management ne conclut des contrats financiers de gré à gré qu'avec des contreparties autorisées, c'est-à-dire avec lesquelles ont été conclus des ISDA/CSA.

### *Transactions sur des instruments financiers via des systèmes multilatéraux de négociation*

Tikehau Investment Management peut avoir recours à des systèmes multilatéraux de négociation dans le cadre de l'exécution des ordres passés pour le compte des fonds sous gestion. La sélection des plateformes utilisées se fait notamment sur la base des critères suivants :

- réputation et reconnaissance du marché,
- régulation de la plateforme par une autorité de régulation des marchés financiers établie dans un pays de l'Union européenne ou dans un pays tiers équivalent,
- existence et robustesse du dispositif d'admission des participants,
- périmètre des instruments couverts,
- qualité de l'outil proposé, qualité des services rendus,
- rémunération demandée et liquidité offerte par la plateforme.

Étant donné que la plupart des systèmes de négociation multilatéraux n'offrent pas de garantie de meilleure exécution, Tikehau Investment Management prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la meilleure exécution des ordres négociés par ce biais.

Pour ce faire, la Société tient notamment compte des critères suivants :

- caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- caractéristiques et spécificités de la contrepartie,
- prix proposés,
- coûts associés,
- rapidité d'exécution,
- probabilité d'exécution et dénouement,
- taille et nature de l'ordre,
- toute autre considération liée à l'exécution de l'ordre.

La structuration de certaines opérations de financement peut amener à la perception par la Société de gestion de commissions d'arrangement, conformément au règlement du fonds. La commission d'arrangement est payée par l'émetteur à l'arrangeur de l'opération, et est calculée au prorata des engagements.

Ces commissions sont par la suite réparties à parts égales entre le fonds (50 %) et la société de gestion (50 %).

## RAPPORT SUR LES FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement général de l'AMF, les sociétés de gestion d'OPCVM sont tenues de rendre compte des frais d'intermédiation versés annuellement dès lors que ceux-ci représentent un montant supérieur à 500 000 EUR. Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Tikehau Investment Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site Internet de Tikehau Investment Management : <https://www.tikehaucapital.com/>.

## POLITIQUE DE VOTE ET D'ENGAGEMENT

La politique de vote et d'engagement actionnarial appliquée par la Société de gestion à tous les OPC qu'elle gère peut être consultée sur le site Internet de Tikehau Investment Management <https://www.tikehaucapital.com/> ou au siège social de la Société de gestion, conformément aux articles L. 533-22 et R 533-16 du Code monétaire et financier français.

## CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance figure sur le site Internet de la société de gestion : <https://www.tikehaucapital.com/>

## RÈGLEMENTS SFDR ET TAXINOMIE DE L'UE

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de la Commission (SFDR niveau 2), des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

## ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES AYANT IMPACTÉ LE FONDS

Sans objet.

# Tikehau Fund

---

## **Informations supplémentaires non auditées**

**ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE, À PARTIR DE JANVIER 2024 OU AU-DELÀ (ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉS).**

Non applicable à ce jour. Le cas échéant, la société de gestion informera les investisseurs conformément aux exigences réglementaires.

## **SWING PRICING**

Néant.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Tikehau SubFin Fund

Identifiant d'entité juridique : 222100SNB56F1LE09J94

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_\_ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Veuillez consulter les calculs pour les publications SFDR périodiques de Tikehau en annexe pour de plus amples informations sur les sources de données, les méthodologies et les limites.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Pendant la période de référence (2023), nous avons collecté les informations suivantes sur les indicateurs de durabilité du Fonds :

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2023 (moyenne annuelle)	Commentaire
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son Indice de référence	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Fonds : 919 - Indice de référence : 655 - Résultat : 40 % de plus pour le Fonds par rapport à son Indice de référence	Si l'on tient compte des scopes 1, 2 et 3, le Fonds n'a pas atteint son objectif consistant à s'assurer que sa WACI est inférieure d'au moins 20 % à celle de son Indice de référence.
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas la Politique d'exclusion.
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG	Au moins 90 % des entreprises étaient notées et le Fonds n'a pas investi dans des entreprises présentant un risque ESG important.	- Opportunité ESG : 15 % - Risque ESG modéré : 79 % - Risque ESG moyen : 0 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 5%	Au moins 90 % des entreprises étaient notées et le Fonds n'a pas investi dans des entreprises présentant un risque ESG important.

### ● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son univers d'investissement	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Fonds : 397 - Indice de référence : 569 - Comparaison : 30 % de moins pour le Fonds par rapport à son indice de référence
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.



Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opportunité ESG : 17 %</li> <li>- Risque ESG modéré : 76 %</li> <li>- Risque ESG moyen : 3 %</li> <li>- Risque ESG matériel : 0 %</li> <li>- Risque ESG important : 0 %</li> <li>- Non évalués : 4 %</li> </ul>
--	--------------------------------------	---	--

En 2022, la WACI du Fonds est restée inférieure de plus de 20 % à celle de son Indice de référence, mais elle s'est détériorée en 2023. Si l'on ne tient compte que des scopes 1 et 2, l'intensité carbone du Fonds reste stable, ce qui montre qu'il n'y a pas de baisse d'efficacité de notre portefeuille en termes d'émissions par unité de production, et l'intensité des GES diminue, témoignant d'une moindre exposition aux entreprises à forte intensité de carbone. Il en ressort que le Fonds est très sensible aux émissions de scope 3, en particulier les émissions financées de catégorie 15. Une analyse plus détaillée et des mesures d'engagement concernant les données du scope 3 sont en cours pour comprendre la méthodologie de calcul utilisée par les plus grandes banques contributrices et l'objectif pourrait être révisé en 2024.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion ni le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE en 2022 et 2023.

La répartition par score ESG est restée stable entre 2022 et 2023.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sans objet car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'effectue pas d'investissements durables.

*Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Sans objet car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'effectue pas d'investissements durables.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2023	Couverture en 2023	Valeur en 2022	Couverture en 2022
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	69	81,18 %	59	80,64 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	146	81,18 %	102	80,64 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	41.599	81,18 %	21.680	80,64 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	215	81,18 %	162	80,64 %
	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	41.814	81,18 %	21.842	80,64 %
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	1	81,18 %	1	80,64 %
	Empreinte carbone, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	120	81,18 %	70	80,64 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	3	95,36 %	5	93,83 %
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	884	95,36 %	358	93,83 %
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	0,00 %	87,45 %	0,00 %	85,53 %
Facultatif 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	57,13 %	84,83 %	53,76 %	60,04 %

7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	0,00 %	88,04 %	0,00 %	85,96 %
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	88,04 %	0,00 %	85,96 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	88,04 %	0,00 %	85,96 %

En ce qui concerne les thèmes environnementaux, les tendances des PIN sont orientées à la hausse entre 2022 et 2023 :

- Les émissions de GES ont augmenté entre 2022 et 2023 en raison de l'effet d'allocation (sélection des titres)
- Notre empreinte carbone et l'intensité des émissions de GES pour les scopes 1, 2 et 3 se sont inscrites en hausse, sous l'influence notable du scope 3. Cette forte augmentation peut s'expliquer par l'amélioration des pratiques de divulgation et de mesure pour ce scope (en particulier pour les « émissions financées » de catégorie 15), une tendance que nous aimerions voir se développer dans les institutions financières.
- Si l'on ne tient compte que des scopes 1 et 2, l'intensité carbone du Fonds reste stable, ce qui montre qu'il n'y a pas de baisse d'efficacité de notre portefeuille en termes d'émissions par unité de production, et l'intensité des GES diminue, témoignant d'une moindre exposition aux entreprises à forte intensité de

carbone en ce qui concerne ces scopes.

- La part des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone est en légère hausse.
- La PIN liée à l'implication dans les combustibles fossiles ne révèle aucune implication en 2022 et 2023.
- Nous n'étions pas exposés à des entreprises ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité.

En ce qui concerne les thèmes sociaux, les PIN sont stables et nous ne sommes pas exposés à des entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ni à des armes controversées.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au 29/12/2023.

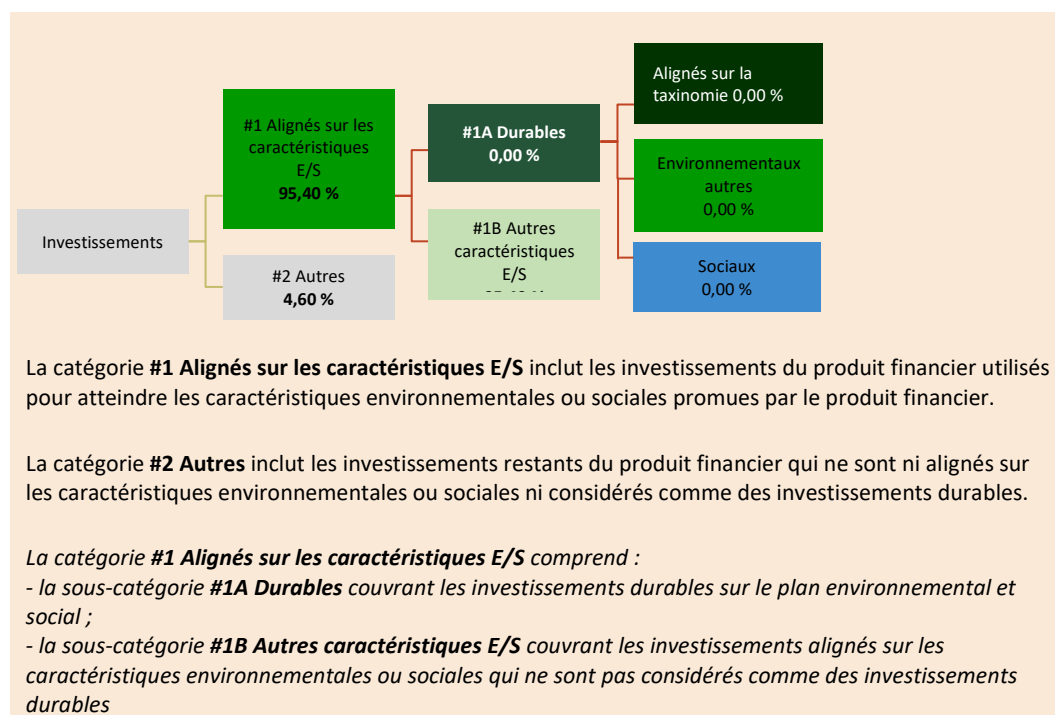
Investissements les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
BANK MILLENNIUM SA 9.875 09/2027	Banques	1,45 %	Pologne
PERMANENT TSB 13 1/4 CoCo Perp C10/27	Banques	1,43 %	Irlande
STANDARD CHARTERED 6.409 Perp	Services bancaires diversifiés	1,42 %	Royaume-Uni
BANKINTER 6 1/4 CoCo Perp Call 01/26	Banques	1,36 %	Espagne
AIB 5.25 C10/24 AT1 Perp	Banques	1,34 %	Irlande
LLOYDS 8 1/2 CoCo Perp Call 09/27	Banques	1,26 %	Royaume-Uni
DB 10 CoCo Perp Call 12/27	Services bancaires diversifiés	1,24 %	Allemagne
BCP 3.871 03/30 C03/25	Banques	1,21 %	Portugal
KBC 8 CoCo Perp Call 09/28	Banques	1,17 %	Belgique
BNP 7 3/8 CoCo Perp Call 06/30	Services bancaires diversifiés	1,15 %	France
NATIONWIDE 5.75 C12/27 CoCo-PERP	Banques	1,15 %	Royaume-Uni
BANCO MONTEPIO 10 10/26	Banques	1,14 %	Portugal
NATIONAL BANK OF GREECE 8 01/2034	Banques	1,14 %	Grèce
CREDIT AGRICOLE 7,25 CoCo Perp C09/28	Services bancaires diversifiés	1,14 %	France
COMMERZBANK 6 1/8 CoCo Perp Call 10/25	Banques	1,09 %	Allemagne



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



L'alignement sur la taxinomie est pris en compte en tant que critère pour déterminer notre contribution à l'investissement durable. Toutefois, étant donné que la méthodologie de calcul des investissements durables (test réussite/échec) est différente de celle prescrite pour le calcul de l'alignement sur la taxinomie, et afin d'éviter un double comptage, cette contribution n'est pas prise en compte dans la catégorie des investissements alignés sur la taxinomie dans le graphique ci-dessus. Veuillez consulter les questions dédiées pour de plus amples informations concernant l'alignement sur la taxinomie.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur BICS	% d'actifs
Banques	66,48 %
Services bancaires diversifiés	14,75 %
Services financiers	4,13 %
Assurance-vie	4,01 %
Assurance IARD	2,72 %
Crédit à la consommation	1,43 %
Financement des entreprises	0,81 %

La ventilation a été effectuée selon la classification BICS de niveau 2, car il s'agit des données les plus granulaires disponibles pour tous les investissements.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

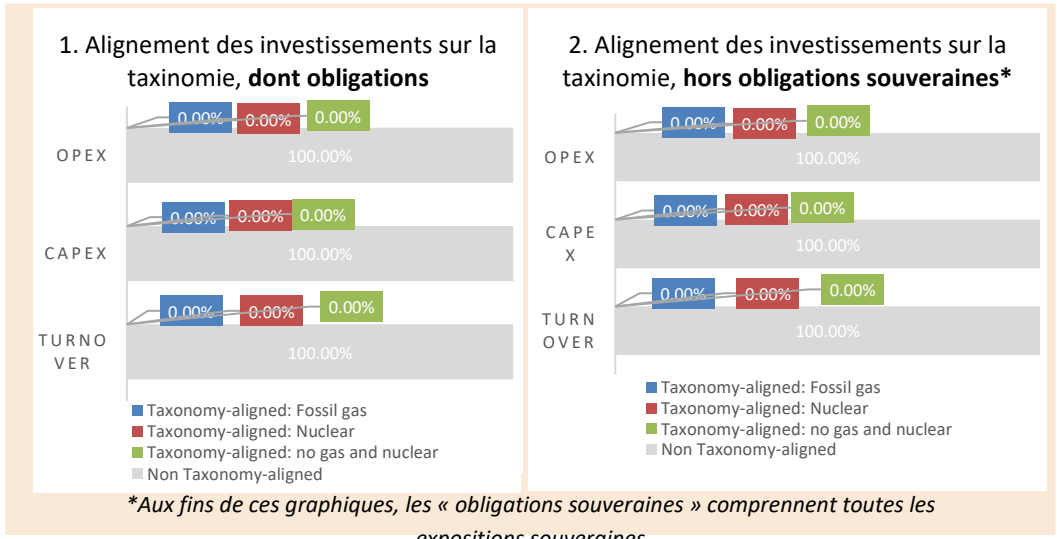
● **Ce produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire respectant la taxinomie de l'UE ?**

Oui :

Dans le gaz fos  Dans l'énergie nucléaire

Non

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**

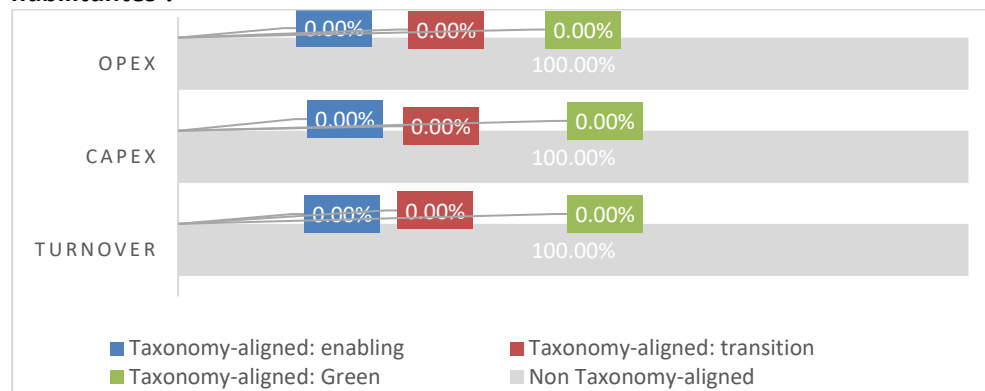


Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.


Ce graphique représente 100 % des investissements totaux.

### Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?



### ● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Les chiffres indiqués pour l'alignement sur la taxinomie dans le rapport pour 2022 incluaient des données modélisées. Notre méthodologie a évolué en 2023 et tient désormais uniquement compte des données déclarées, conformément aux exigences réglementaires. La comparaison n'est donc pas pertinente.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet car le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à effectuer des investissements durables.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les autres investissements comprennent des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des dépôts détenus à titre accessoire, des instruments dérivés détenus à des fins de couverture et des titres dont les performances sont échangées via des TRS sur une période supérieure à un mois. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions suivantes ont été menées par Tikehau Capital en 2023 afin de soutenir le processus d'investissement en respectant les caractéristiques environnementales et sociales :

1. Intégration ESG et suivi des contraintes ESG
  - Amélioration de notre analyse ESG : projet de migration de notre grille ESG interne vers un score ESG externe. Ce projet est mis en œuvre à partir de janvier 2024.
  - Amélioration de notre outil de suivi des indicateurs de carbone avec la création d'un « tableau de bord carbone » permettant d'automatiser le calcul des différents indicateurs de carbone au niveau des fonds et des indices de référence et d'affiner l'analyse des performances. Cette solution sera déployée en 2024.
2. Exclusions
  - Ajout de nouveaux fournisseurs de données tiers pour contrôler nos exclusions
  - Automatisation des contrôles visant à identifier les entreprises susceptibles de faire l'objet d'exclusions sectorielles ou liées à des controverses
3. Le cas échéant, vote et engagement
  - Examen de notre processus interne d'évaluation et de validation des votes qui ne sont pas exprimés conformément aux recommandations de vote par procuration.
  - Clarification de la gouvernance du processus trimestriel de suivi et d'examen des controverses. En outre, compte tenu du contexte spécifique de la crise des opioïdes aux États-Unis, un comité exceptionnel a été convoqué et a validé la mise en place de vérifications préalables à l'investissement renforcées.

Au niveau du Fonds, afin de respecter les caractéristiques environnementales durant la période de référence, les mesures suivantes ont été prises au cours des différentes phases d'investissement :

Durant la phase de pré-investissement, la sélection des émetteurs a joué un rôle essentiel afin de garantir le respect des indicateurs de durabilité : les émetteurs potentiels ont été analysés afin de déterminer s'ils respectent les critères d'exclusion sectoriels et fondés sur des normes, s'ils présentent le niveau de risque ESG approprié et si l'intensité de leurs émissions de GES est conforme à la WACI de l'univers d'investissement.

Au cours de la période d'investissement :

- La revue périodique des risques ESG des entreprises et la surveillance des controverses peuvent avoir entraîné certaines variations dans le niveau des risques ESG des entreprises en portefeuille. Aucun de ces changements n'a été suffisamment important pour faire passer le score ESG de Risque ESG moyen à Risque ESG matériel.
- Une banque en portefeuille a été identifiée comme ayant un score de controverse particulièrement élevé, comme indiqué par notre fournisseur de données tiers, en raison d'inquiétudes liées à des problèmes de paiement



d'impôts. Cet investissement était déjà en portefeuille avant 2023, le problème mentionné était déjà identifié et il n'y a pas eu d'évolution notable à cet égard en 2023. Lorsque le problème a été identifié, il a été examiné par notre comité interne, composé de membres des services Risque et Conformité. Il a été décidé de faire preuve de vigilance à l'égard de l'émetteur tout en choisissant de conserver la position d'investissement existante.

- Dans le cadre du suivi périodique de la WACI du Fonds et de l'univers d'investissement, un dépassement a été identifié en mars 2023. Une analyse d'attribution a été réalisée pour expliquer ce dépassement, qui est lié aux données du scope 3, et en particulier aux émissions financées de « catégorie 15 » pour lesquelles des pratiques de déclaration différentes sont observées : les banques qui effectuent le suivi de l'empreinte carbone le plus avancé auront des valeurs de scope 3 nettement plus élevées dès lors qu'ils prennent en compte cette catégorie qui représente l'essentiel de leurs émissions. Nous avons observé que les contributeurs les plus importants à la WACI du Fonds étaient les banques qui communiquent les informations liées au scope 3 les plus complètes, une pratique que nous aimerions voir se développer. C'est également la raison pour laquelle nous avons décidé de ne pas pénaliser directement ces banques. Dans le même temps, nous nous entretenons avec notre fournisseur de données afin de confirmer la précision des données de scope 3 utilisées pour calculer notre WACI et aucune anomalie significative n'a été détectée. Nous avons également pris contact avec le contributeur le plus important pour en savoir plus sur sa méthodologie de calcul du scope 3. Il apparaît que la méthodologie utilisée était erronée et elle a été corrigée. Comme première mesure corrective et dans l'attente de la correction des données communiquées par notre fournisseur de données externe (cette mise à jour sera prise en compte lors de sa prochaine actualisation annuelle des données), nous avons décidé d'utiliser la moyenne du secteur. En outre, après consultation de nos équipes internes chargées de la Conformité et du Risque, il a été décidé de ne pas pénaliser les entreprises qui appliquent les meilleures pratiques de déclaration et d'attendre la mise à jour annuelle des données pour voir si les pratiques de divulgation s'améliorent et conduisent à une réduction du dépassement.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de***

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

● ***marché large ?***

Sans objet.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : Tikehau Short Duration

Identifiant d'entité juridique : 222100NOO5MKDQ2SJO18

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_\_ %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 19 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Veillez consulter les calculs pour les publications SFDR périodiques de Tikehau en annexe pour de plus amples informations sur les sources de données, les méthodologies et les limites.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pendant la période de référence (2023), nous avons collecté les informations suivantes sur les indicateurs de durabilité du Fonds :

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2023 (moyenne annuelle)	Commentaire
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son Indice de référence	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Fonds : 751 - Indice de référence : 1.653 - Résultat : 55 % de moins pour le Fonds par rapport à son Indice de référence	Le Fonds a atteint l'objectif principal de l'approche extra-financière, qui est de s'assurer que la WACI du Fonds est inférieure d'au moins 20 % à celle de son Indice de référence.
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas la Politique d'exclusion.
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Opportunité ESG : 13 % - Risque ESG modéré : 68 % - Risque ESG moyen : 12 % - Risque ESG matériel : 0,17 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 6 %	Au moins 90 % des entreprises étaient notées et le Fonds n'a pas investi dans des entreprises présentant un risque ESG important.

L'exposition de 0,17 % au Risque ESG matériel découle du passage du score ESG d'une entreprise de Risque ESG moyen à Risque ESG matériel en 2022. Après consultation des organes de gouvernance internes compétents, il a été décidé en 2022 de maintenir cette exposition jusqu'à l'échéance de l'instrument en 2023. Elle a dès lors été conservée jusqu'à la fin du premier trimestre 2023. L'obligation est ensuite arrivée à échéance et aucun autre instrument de cette société n'a été acquis. Par conséquent, il n'existe désormais plus d'exposition à des entreprises présentant un Risque ESG matériel.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2022
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son univers d'investissement	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Fonds : 879 - Univers d'investissement : 1664 - Résultat : 47 % de moins pour le Fonds par rapport à son univers d'investissement
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Opportunité ESG : 12 % - Risque ESG modéré : 67 % - Risque ESG moyen : 15 % - Risque ESG matériel : 1 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 5%

Les objectifs extra-financiers du Fonds ont été atteints en 2022 et 2023. La WACI du Fonds a diminué entre 2022 et 2023, tandis que celle de l'indice de référence est restée stable. La WACI du Fonds est restée inférieure de plus de 20 % à l'Indice de référence en 2023.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion, le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE en 2022 et 2023.

La répartition par score ESG est restée stable entre 2022 et 2023.

**Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

À partir du 30 janvier 2024, le Compartiment envisage de réaliser des investissements durables dans des entreprises qui visent à apporter une contribution positive à différents objectifs sociaux et environnementaux par le biais de leurs produits et services, ainsi que de leurs pratiques conformes à des cadres reconnus. La méthodologie du Groupe intègre divers critères dans sa définition de la contribution afin de prendre en compte les différentes dimensions des objectifs environnementaux et sociaux auxquels il est possible de contribuer.

En pratique, sur la base d'une approche de type réussite/échec, le Compartiment considérera qu'une entreprise apporte une contribution positive (un « Contributeur positif ») dans la mesure où au moins l'un des critères décrits ci-dessous est respecté au niveau de l'entreprise :

- Alignement sur au moins un des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié via un

test réussite/échec en vertu duquel un niveau minimum du chiffre d'affaires de l'entreprise ou de l'Opex/du Capex doit contribuer à l'un des ODD.

- Alignement sur la taxinomie européenne – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié via un test réussite/échec en vertu duquel une proportion minimale du chiffre d'affaires ou de l'Opex/du Capex de l'entreprise doit être alignée sur la taxinomie européenne.
- Alignement sur un cadre « Net Zéro » - L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié au moyen d'un test réussite/échec en vertu duquel l'entreprise doit atteindre un certain niveau de décarbonation. La Société de gestion a sélectionné le statut éligible défini par le cadre Net Zero Investment de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC). Le test réussite/échec réalisé par la Société de gestion repose sur une analyse qualitative qui prend en compte des éléments tels que les objectifs de réduction des émissions et l'empreinte carbone des entreprises.
- Alignement sur les meilleures pratiques environnementales et sociales – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié au moyen d'un test réussite/échec en vertu duquel (i) l'entreprise doit être considérée comme « meilleure de sa catégorie » dans son secteur sur la base d'indicateurs clés de performance (KPI) reconnus tels qu'une principale incidence négative prise en compte par le fonds et (ii) le Score ESG de l'entreprise doit être supérieur à la moyenne de son secteur.

Ces critères peuvent être modifiés ultérieurement afin de prendre en compte tout progrès réalisé, par exemple en matière de disponibilité et de fiabilité des données, ou toute modification, y compris, entre autres, des réglementations ou autres valeurs de référence ou initiatives externes.

Enfin, les entreprises identifiées comme étant des Contributeurs positifs ne peuvent être qualifiées d'investissement durable que si elles respectent l'ensemble des conditions suivantes : (i) elles ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ou « DNSH » (do no significant harm)) et (ii) elles doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise.

De plus amples informations sur le Cadre d'investissement durable du Groupe, en particulier sur la méthodologie, les seuils et les sources de données, sont disponibles dans la Charte d'investissement durable du Groupe :

<https://www.tikehaucapital.com/~media/Files/T/TikehauCapital/publications/ri-charter-en-2017-12-06.pdf><https://www.tikehaucapital.com>

La part des investissements durables du Fonds au 29/12/2023 est donnée à titre indicatif.

*Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Pour assurer l'alignement des investissements durables sur le

principe DNSH en ce qui concerne les objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, deux piliers sont pris en compte :

- Le premier pilier s'appuie sur la Politique d'exclusion, qui s'applique à l'ensemble des investissements et couvre les thèmes suivants, directement liés à certains indicateurs PIN obligatoires repris dans le tableau 1 de l'annexe 1 des NTR SFDR : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et exposition aux combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz).
- Le deuxième pilier se fonde quant à lui sur un test DNSH reposant sur les indicateurs PIN obligatoires repris dans le tableau 1 de l'Annexe 1 des NTR SFDR lorsque des données fiables sont disponibles. Nous nous concentrons sur les PIN 3 et 13.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés à la Politique d'exclusion. La Société de gestion effectue par ailleurs un contrôle des controverses au moins une fois par trimestre, concernant entre autres les entreprises ayant commis des violations des droits de l'homme avérées. L'analyse se base sur les données de fournisseurs externes. En cas de controverse, il est fait appel à un groupe de travail interne composé de membres des équipes Conformité, Risque et ESG, qui déterminera la meilleure façon de procéder selon leur domaine d'expertise.

Le critère DNSH comprend également un test réussite/échec sur les controverses, qui examine notamment les aspects relatifs aux conditions de travail et aux droits de l'homme.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2023	Couvertur e en 2023	Valeur en 2022	Couvertur e en 2022
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	57 964	78,00 %	116 531	77,18 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	16 889	78,00 %	19 781	77,18 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	666 436	78,00 %	977 521	77,18 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	74 853	78,00 %	136 312	77,18 %
	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	741 290	78,00 %	1 113 834	77,18 %
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	36	78,00 %	63	77,18 %
	Empreinte carbone scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	363	78,00 %	514	77,18 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	59	94,90 %	192	90,26 %
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	774	94,90 %	939	95,17 %
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	1,50 %	88,87 %	4,06 %	90,90 %
Facultatif 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	44,26 %	81,38 %	42,97 %	59,66 %



7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	0,00 %	88,49 %	0,00 %	90,95 %
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	88,49 %	0,00 %	90,95 %
13. Mixité au sein des organes de gouvernance et de surveillance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance et de surveillance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Pourcentage	16,10 %	40,14 %	10,57 %	26,97 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	89,17 %	0,00 %	90,95 %

En ce qui concerne les thèmes environnementaux, une amélioration a été constatée au niveau des PIN entre 2022 et 2023 :

- Globalement, les PIN liées aux émissions de GES, à l'empreinte carbone et à l'intensité des GES ont nettement diminué entre 2022 et 2023, tandis que la part des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone reste stable.

- La PIN liée à l'implication dans les combustibles fossiles a baissé en 2023. Le Fonds est exposé aux sociétés des secteurs des services aux collectivités (Électricité et Services multiples). Ces expositions sont conformes à la Politique d'exclusion de Tikehau, qui s'appuie sur la Liste d'exclusion mondiale du charbon et la Liste d'exclusion du pétrole et du gaz d'Urgewald. La définition des PIN appliquée par notre prestataire externe est plus large que celle de notre politique d'exclusion<sup>1</sup>. Par conséquent, l'exposition déclarée à l'implication dans les combustibles fossiles persiste en 2023, malgré l'absence de toute violation de notre politique d'exclusion.
- Nous n'étions pas exposés à des entreprises ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité.

En ce qui concerne les thèmes sociaux, les PIN sont stables et nous ne sommes pas exposés à des entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ni à des armes controversées. Par ailleurs, le ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance et de surveillance a augmenté entre 2022 et 2023.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au 29/12/2023.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
VOLKSBANK WIEN 2.75 10/27 C10/22	Banques	1,53 %	Autriche
HAMBURG COMMERCIAL BANK 6.25 11/24	Banques	1.27 %	Allemagne
AUTODIS 6.5 07/25	Distributeurs - consommation discrétionnaire	1,09 %	France
CONSTELLIUM 4.25 02/26	Métaux et extraction minière	1,07 %	France
DUFREY 2.5 10/24	Vente de détail - consommation discrétionnaire	1,02 %	Suisse
ILIAD 0.75 02/24	Services de télécommunications filaires	1,00 %	France
KOMMUNALKREDIT 0.25 05/24	Banques	0,99 %	Autriche
IKB 4 01/28 Bullet	Banques	0,96 %	Allemagne
TECHEM 6 07/26	Industrie (autre)	0,90 %	Allemagne
BARCLAYS 4.75 03/20 E71-PERP	Banques	0,84 %	Royaume-Uni
INTERCONTINENTAL 1.625 10/08/24	Services de consommation discrétionnaire	0,83 %	Royaume-Uni
WELLS FARGO 1.338 05/25	Banques	0,81 %	États-Unis
ABN AMRO FRN E+35 01/25	Banques	0,80 %	Pays-Bas

- <sup>1</sup> « Entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) ou du raffinage de combustibles fossiles liquides ; et
- entreprises qui tirent des revenus de l'exploration et de l'extraction de combustibles fossiles gazeux ou de leur distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) »

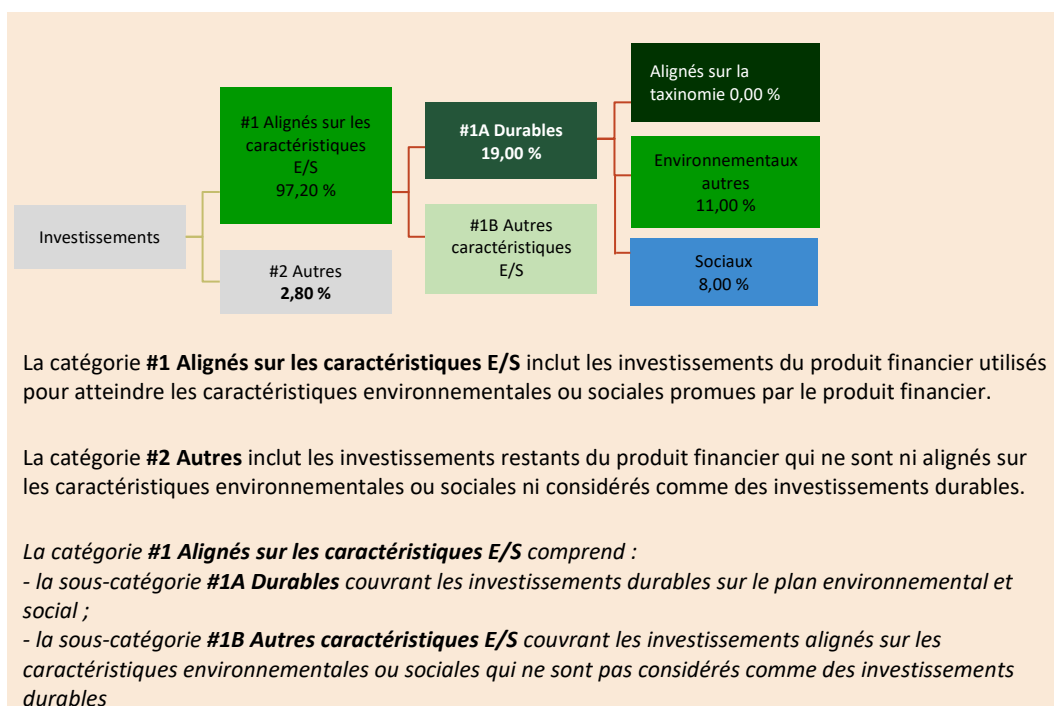
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

IBERCAJA BANCO SA 5.625 07/2027	Banques	0,80 %	Espagne
RECORDATI 6.75 10/25	Produits pharmaceutiques	0,79 %	Italie



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



L'alignement sur la taxinomie est pris en compte en tant que critère pour déterminer notre contribution à l'investissement durable. Toutefois, étant donné que la méthodologie de calcul des investissements durables (test réussite/échec) est différente de celle prescrite pour le calcul de l'alignement sur la taxinomie, et afin d'éviter un double comptage, cette contribution n'est pas prise en compte dans la catégorie des investissements alignés sur la taxinomie dans le graphique ci-dessus. Veuillez consulter les questions dédiées pour de plus amples informations concernant l'alignement sur la taxinomie.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur BICS	% d'actifs
Banques	33,77 %
Services bancaires diversifiés	6,68 %
Vente de détail - consommation discrétionnaire	4,86 %
Services financiers	4,38 %
Construction automobile	3,90 %
Alimentation et boissons	3,42 %
Services aux consommateurs	2,65 %
Câble et satellite	2,35 %
Industrie (autre)	1,86 %

Métaux et extraction minière	1,71 %
Crédit à la consommation	1,69 %
Transport et logistique	1,57 %
Services aux collectivités	1,48 %
Établissements et services de soins	1,41 %
Produits pharmaceutiques	1,38 %
Assurance-vie	1,33 %
Fabrication de machines	1,26 %
Vêtements et produits textiles	1,19 %
Financement des entreprises	1,18 %
Assurance IARD	1,14 %
Distributeurs - consommation discrétionnaire	1,09 %
Équipements électriques	1,06 %
Logiciels et services	1,05 %
Services de télécommunications filaires	1,00 %
Services de télécommunications sans fil	1,00 %
Matériaux de construction	0,97 %
Fabrication de pièces pour l'automobile	0,86 %
Casinos et jeux	0,86 %
Services de consommation discrétionnaire	0,83 %
Aéronautique et défense	0,77 %
Biens de consommation discrétionnaire	0,76 %
Biens de consommation de base	0,75 %
Restaurants	0,67 %
Production d'électricité	0,66 %
Énergie renouvelable	0,55 %
Matériel et dispositifs médicaux	0,52 %
Compagnies aériennes	0,51 %
Biens de consommation	0,50 %
Supermarchés et pharmacies	0,45 %
Biotechnologies	0,35 %
Conteneurs et emballages	0,31 %
Obligations souveraines	0,25 %
Matériaux	0,23 %
Médias Internet	0,23 %
Assurance	0,21 %
Services d'enseignement	0,20 %
Contenus de divertissement	0,09 %
Pipeline	0,06 %

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La ventilation a été effectuée selon la classification BICS de niveau 2, car il s'agit des données les plus granulaires disponibles pour tous les investissements.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

**Ce produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire respectant la taxinomie de l'UE ?**

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

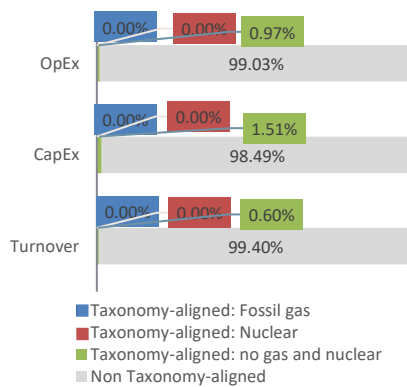
Oui :

Dans le gaz fos  Dans l'énergie nucléaire

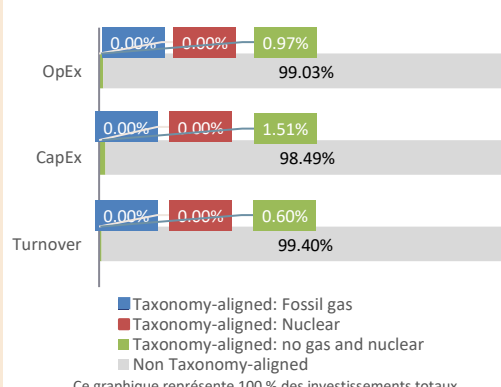
Non

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



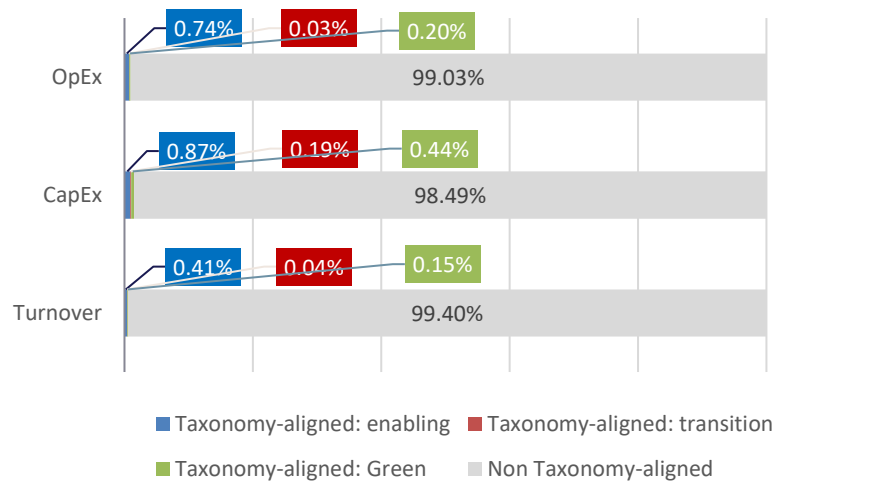
2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



Ce graphique représente 100 % des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**



**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Les autres investissements comprennent des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire, des actifs communs et des instruments dérivés détenus à des fins de couverture. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale. Il est possible que certains émetteurs en portefeuille ne soient occasionnellement pas couverts par l'analyse de l'intensité carbone ou le profil ESG. La Politique d'exclusion du Groupe continue toutefois de s'appliquer à eux.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

11 %. Ce chiffre représente les investissements qui réussissent les tests DNSH et de bonne gouvernance et qui apportent une contribution positive à un ou plusieurs éléments suivants :

- Alignement sur au moins un des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies
- Alignement sur la taxinomie européenne
- Alignement sur un cadre « Net Zéro »
- Alignement sur les meilleures pratiques environnementales et sociales.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

8 %. Ce chiffre représente les investissements qui réussissent les tests DNSH et de bonne gouvernance et qui apportent une contribution positive au critère suivant uniquement : Alignement sur les meilleures pratiques sociales.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les autres investissements comprennent des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des dépôts détenus à titre

accessoire, des instruments dérivés détenus à des fins de couverture et des titres dont les performances sont échangées via des TRS sur une période supérieure à un mois. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



## **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Les actions suivantes ont été menées par Tikehau Capital en 2023 afin de soutenir le processus d'investissement en respectant les caractéristiques environnementales et sociales :

1. Intégration ESG et suivi des contraintes ESG
  - Amélioration de notre analyse ESG : projet de migration de notre grille ESG interne vers un score ESG externe. Ce projet est mis en œuvre à partir de janvier 2024.
  - Amélioration de notre outil de suivi des indicateurs de carbone avec la création d'un « tableau de bord carbone » permettant d'automatiser le calcul des différents indicateurs de carbone au niveau des fonds et des indices de référence et d'affiner l'analyse des performances. Cette solution sera déployée en 2024.
2. Exclusions
  - Ajout de nouveaux fournisseurs de données tiers pour contrôler nos exclusions
  - Automatisation des contrôles visant à identifier les entreprises susceptibles de faire l'objet d'exclusions sectorielles ou liées à des controverses
3. Vote et engagement
  - Examen de notre processus interne d'évaluation et de validation des votes qui ne sont pas exprimés conformément aux recommandations de vote par procuration.
  - Clarification de la gouvernance du processus trimestriel de suivi et d'examen des controverses. En outre, compte tenu du contexte spécifique de la crise des opioïdes aux États-Unis, un comité exceptionnel a été convoqué et a validé la mise en place de vérifications préalables à l'investissement renforcées.

Au niveau du Fonds, afin de respecter les caractéristiques environnementales durant la période de référence, les mesures suivantes ont été prises au cours des différentes phases d'investissement :

Durant la phase de pré-investissement, la sélection des émetteurs a joué un rôle essentiel dans le but de garantir la conformité aux indicateurs de durabilité : les émetteurs potentiels ont été analysés afin de confirmer leur alignement sur les critères d'exclusion sectoriels et fondés sur des normes, de vérifier s'ils présentent un niveau de risque ESG approprié et de confirmer que l'intensité de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) se situe dans une fourchette conforme à l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) de l'univers d'investissement.

Tout au long de la période de détention :

- La revue périodique des risques ESG des entreprises et la surveillance continue des controverses peuvent avoir entraîné certaines variations dans le niveau des risques ESG au sein du portefeuille. Toutefois, aucune modification n'a été d'une ampleur telle qu'elle aurait fait passer les notes ESG d'un Risque ESG moyen à un Risque ESG matériel.
- Tout au long de la période sous revue, le Fonds a détenu deux entreprises auxquelles notre fournisseur de données tiers a attribué des scores de controverse élevés. La première entreprise, qui opère dans le secteur des services aux collectivités (Électricité), a été confrontée à de multiples cas de relations conflictuelles avec la communauté locale en Colombie, notamment en ce qui concerne l'impact environnemental et social de l'une de ses filiales. Cet investissement était déjà en portefeuille avant 2023 et le problème mentionné avait déjà été identifié. En juin 2023, le tribunal compétent s'est prononcé contre la poursuite de la procédure judiciaire. Le second cas concerne une entreprise de l'industrie sidérurgique qui entretient des relations conflictuelles avec la communauté locale en Inde, notamment en raison de l'impact environnemental et social de l'une de ses filiales. Cet investissement était déjà en portefeuille avant 2023, les problèmes mentionnés étaient déjà identifiés et il n'y a pas eu d'évolution notable en 2023. Les cas controversés de ces deux entreprises ont fait l'objet d'un examen approfondi de la part de notre comité interne, composé d'experts des services Risques et Conformité. Après une évaluation minutieuse, le comité a décidé de rester vigilant à l'égard des émetteurs, mais a finalement décidé de conserver les investissements.
- Par ailleurs, le suivi périodique de l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à celle de l'univers d'investissement vise à garantir le respect des contraintes. Aucun cas de dépassement n'a été constaté. Si cela avait été le cas, nous aurions procédé au désinvestissement ou à la réallocation des principaux contributeurs afin de garantir que la WACI du Fonds reste inférieure à celle de son univers d'investissement.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit :** Tikehau International Cross Assets

**Identifiant d'entité juridique :** 222100OBAZRAGG8J9P33

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_ % d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_ %

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Veuillez consulter les calculs pour les publications SFDR périodiques de Tikehau en annexe pour de plus amples informations sur les sources de données, les méthodologies et les limites.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement

## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Pendant la période de référence (2023), nous avons collecté les informations suivantes sur les indicateurs de durabilité du Fonds :

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2023 (moyenne annuelle)	Commentaire
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son Indice de référence	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Fonds : 709 - Indice de référence : 1378 - Résultat : 49 % de moins pour le Fonds par rapport à son Indice de référence	Le Fonds a atteint l'objectif principal de l'approche extra-financière, qui est de s'assurer que la WACI du Fonds est inférieure d'au moins 20 % à celle de son Indice de référence.
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	1 société bénéficiaire des investissements (0,02 % du Fonds)
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG	Au moins 90 % des entreprises étaient notées et le Fonds n'a pas investi dans des entreprises présentant un risque ESG important.	- Opportunité ESG : 48,97 % - Risque ESG modéré : 120,6 % - Risque ESG moyen : 16,7 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 12,73 %	Au moins 90 % des entreprises étaient notées et le Fonds n'a pas investi dans des entreprises présentant un risque ESG important.



### ● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son univers d'investissement	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Fonds : 535 - Indice de référence pour les actions : 1196
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			1 société bénéficiaire des investissements (0,03 % du Fonds)
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont

Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opportunité ESG : 29 %</li> <li>- Risque ESG modéré : 53 %</li> <li>- Risque ESG moyen : 7 %</li> <li>- Risque ESG matériel : 0 %</li> <li>- Risque ESG important : 0 %</li> <li>- Non évalués : 11 %</li> </ul>
--	--------------------------------------	-------------	---

Les objectifs extra-financiers du Fonds ont été atteints en 2022 et 2023. En 2022, la WACI a été calculée uniquement sur la poche actions et comparée au MSCI World. En 2023, nous avons calculé la WACI pour l'ensemble du Fonds et l'avons comparée à un indice de référence composite constitué du MSCI World et de l'indice ICE Bofa Global Corporate (GOBC).

En ce qui concerne la politique d'exclusion, la violation identifiée en 2023 et en 2022 est liée à une position non cotée des fonds, qui est impliquée dans des activités de fracturation. Depuis 2022, nous échangeons avec les actionnaires de la société et des contreparties externes sur la vente de notre position, mais ce processus prend du temps.

Notre prestataire externe a signalé deux entreprises en portefeuille qui ont une note correspondant à un « manquement avéré aux normes établies ». Il s'agit des deux mêmes entreprises qu'en 2022. Une analyse interne a permis de confirmer que ces deux cas ne sont pas considérés comme des violations au Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE.

La répartition par score ESG est restée stable entre 2022 et 2023.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Sans objet car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'effectue pas d'investissements durables.

*Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Sans objet car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'effectue pas d'investissements durables.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2023	Couverture en 2023	Valeur en 2022	Couverture en 2022
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	5.215	75,37 %	4.991	71,05 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	2.649	75,37 %	3.419	71,05 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	98.553	75,37 %	98.799	71,05 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	7.864	75,37 %	8.410	71,05 %
	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	106.417	75,37 %	107.210	71,05 %
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	17	75,37 %	12	71,05 %
	Empreinte carbone scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	227	75,37 %	150	71,05 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	55	89,03 %	54	71,37 %
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	712	89,03 %	546	71,37 %

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	0,37 %	82,73 %	0,40 %	71,18 %
Facultatif 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	27,81 %	75,92 %	22,52 %	54,86 %
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	0,00 %	82,27 %	0,00 %	71,18 %
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	2,62 %	82,27 %	1,56 %	71,18 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	82,98 %	0,00 %	71,18 %

En ce qui concerne les thèmes environnementaux, les tendances des PIN ont été mitigées entre 2022 et 2023 :

- Les émissions de GES de scope 1 ont augmenté entre 2022 et 2023 en raison de l'effet sectoriel au niveau du Fonds, tandis que celles de scope 2 ont diminué et

que celles de scope 3 sont restées stables, ce qui entraîne une légère augmentation des émissions totales de GES.

- La hausse de l'empreinte carbone et de l'intensité de GES s'explique en grande partie par la réaffectation sectorielle opérée au sein du Fonds en 2023. Elle est imputable à la croissance de la poche obligatoire, qui tend à être relativement plus concentrée sur les secteurs à plus forte intensité carbone. Cependant, sur la période, l'intensité des GES du Fonds reste inférieure de 20 % à celle de son indice de référence, comme prévu dans le prospectus.
- La part des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone est en légère hausse.
- La PIN liée à l'implication dans les combustibles fossiles en 2023 découle du même investissement dans une société de services aux collectivités qu'en 2022. Cette exposition est conforme à la Politique d'exclusion de Tikehau, qui s'appuie sur la Liste d'exclusion mondiale du charbon et la Liste d'exclusion du pétrole et du gaz d'Urgewald. La définition des PIN appliquée par notre prestataire externe est plus large que celle de notre politique d'exclusion<sup>1</sup>. Par conséquent, l'exposition déclarée à l'implication dans les combustibles fossiles persiste en 2023, malgré l'absence de toute violation de notre politique d'exclusion.
- Nous n'étions pas exposés à des entreprises ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité.

En ce qui concerne les thèmes sociaux, les PIN sont stables et nous ne sommes pas exposés à des armes controversées. L'exposition aux entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et liée aux deux mêmes entreprises qu'en 2022. Une analyse interne a permis de confirmer que ces deux cas ne sont pas considérés comme des violations au Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE.

L'un des investissements concerne une entreprise internationale de vente au détail, dont notre prestataire externe a estimé qu'elle ne respectait pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE en raison d'une condamnation pour pratiques anticoncurrentielles par la Cour de justice italienne. En 2023, après un examen interne avec le service Conformité, il a été décidé de conserver l'investissement dans l'entreprise et de la mettre sous surveillance afin de suivre l'évolution de la situation. Aucun événement notable ne s'est produit en 2023 et nous nous sommes engagés directement auprès de l'entreprise début 2024.

L'autre investissement concerne une société internationale de restauration, dont notre prestataire externe a estimé qu'elle ne respectait pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE en raison de pratiques discriminatoires à l'égard des syndicats. En 2023, après un examen interne, il a été décidé de conserver l'investissement dans l'entreprise et de la mettre sous surveillance afin de suivre l'évolution de la situation. Les développements de la fin de l'année 2023 ont permis de conclure que l'entreprise n'appliquait pas de « stratégie anti-syndicat ». Nous avons pris contact avec l'entreprise début 2024 afin de comprendre quelles actions supplémentaires seront mises en œuvre pour renforcer ses pratiques de droit du travail et ses conseils/formations en matière de comportement.

- 
- <sup>1</sup> « Entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
  - entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) ou du raffinage de combustibles fossiles liquides ; et
  - entreprises qui tirent des revenus de l'exploration et de l'extraction de combustibles fossiles gazeux ou de leur distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) »

En 2024, nous envisageons de renforcer notre gouvernance en matière de controverses et de mettre en place un comité de controverse du groupe.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au 29/12/2023.

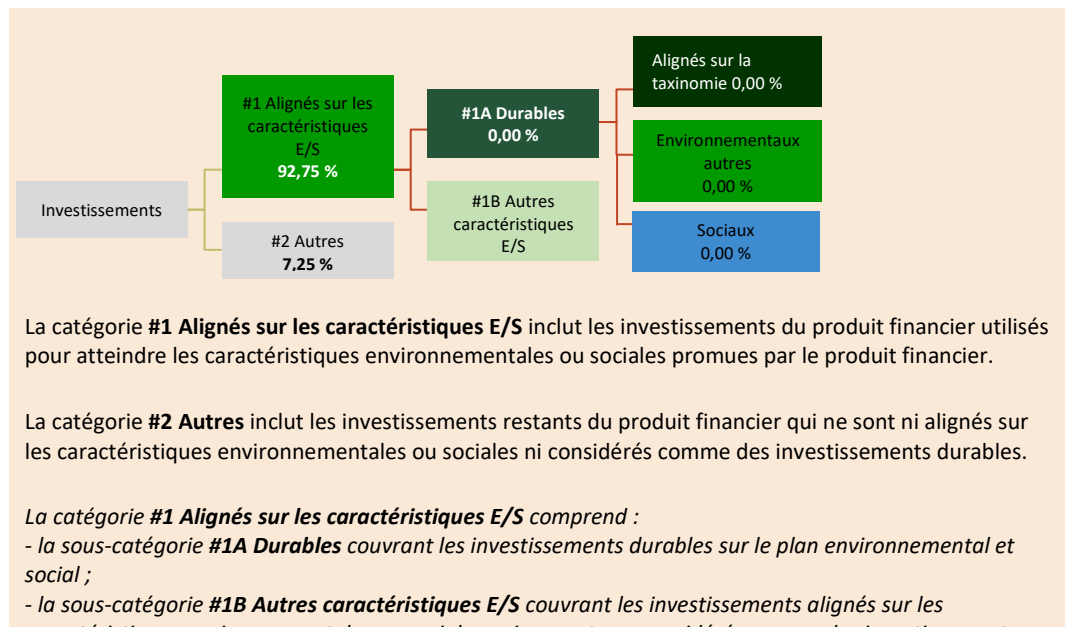
Investissements les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Logiciels et services tech.	1,85 %	États-Unis
VISA INC-CLASS A SHARES	Logiciels et services tech.	1,74 %	États-Unis
ALPHABET INC-CL A	Médias	1,68 %	États-Unis
INTERCONTINENTAL HOTELS GROU	Services de consommation discrétionnaire	1,63 %	Royaume-Uni
AMAZON.COM INC	Vente au détail et en gros - cons. discrétionnaire	1,58 %	États-Unis
WATERS CORP	Santé	1,50 %	États-Unis
KONE OYJ-B	Produits industriels	1,39 %	Finlande
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	Biens de consommation de base	1,33 %	Italie
ARISTA NETWORKS INC	Matériel tech. et semi-conducteurs	1,20 %	États-Unis
INTERTEK GROUP PLC	Services industriels	1,19 %	Royaume-Uni
AGILENT TECHNOLOGIES INC	Santé	1,18 %	États-Unis
NVR INC	Biens de consommation discrétionnaire	1,14 %	États-Unis
FASTENAL CO	Services industriels	1,14 %	États-Unis
STARBUCKS CORP	Services de consommation discrétionnaire	1,07 %	États-Unis
S&P GLOBAL INC	Logiciels et services tech.	1,05 %	États-Unis

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- *Quelle était l'allocation des actifs ?*



L'alignement sur la taxinomie est pris en compte en tant que critère pour déterminer notre contribution à l'investissement durable. Toutefois, étant donné que la méthodologie de calcul des investissements durables (test réussite/échec) est différente de celle prescrite pour le calcul de l'alignement sur la taxinomie, et afin d'éviter un double comptage, cette contribution n'est pas prise en compte dans la catégorie des investissements alignés sur la taxinomie dans le graphique ci-dessus. Veuillez consulter les questions dédiées pour de plus amples informations concernant l'alignement sur la taxinomie.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur BICS	% d'actifs
Banques	25,40 %
Biens de consommation de base	6,13 %
Logiciels et services tech.	5,68 %
Services bancaires diversifiés	3,93 %
Santé	3,51 %
Services de consommation discrétionnaire	2,94 %
Vente de détail - consommation discrétionnaire	2,86 %
Industrie (autre)	2,71 %
Fabrication de machines	2,42 %
Services industriels	2,33 %
Casinos et jeux	2,31 %
Services financiers	2,21 %
Services aux consommateurs	2,04 %
Construction automobile	1,87 %
Médias	1,68 %
Biens de consommation discrétionnaire	1,63 %
Produits pharmaceutiques	1,61 %
Vente au détail et en gros - cons. discrétionnaire	1,58 %
Vêtements et produits textiles	1,55 %



Semiconducteurs	1,44 %
Produits industriels	1,39 %
Restaurants	1,23 %
Matériel tech. et semi-conducteurs	1,20 %
Assurance	1,02 %
Crédit à la consommation	1,02 %
Logiciels et services	1,01 %
Alimentation et boissons	0,99 %
Produits chimiques	0,92 %
Obligations souveraines	0,87 %
Grande distribution	0,87 %
Distributeurs - consommation discrétionnaire	0,74 %
Services d'enseignement	0,73 %
Financement des entreprises	0,61 %
Assurance-vie	0,57 %
Équipements électriques	0,52 %
Matériel et dispositifs médicaux	0,49 %
Compagnies aériennes	0,48 %
Transport et logistique	0,48 %
Services de télécommunications filaires	0,47 %
Production d'électricité	0,44 %
Conteneurs et emballages	0,35 %
Contenus de divertissement	0,26 %
Assurance IARD	0,25 %
Services aux collectivités	0,23 %
Pétrole et gaz	0,03 %

La ventilation a été effectuée selon la classification BICS de niveau 2, car il s'agit des données les plus granulaires disponibles pour tous les investissements.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

**Ce produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire respectant la taxinomie de l'UE ?**

Oui :

Dans le gaz fos

Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

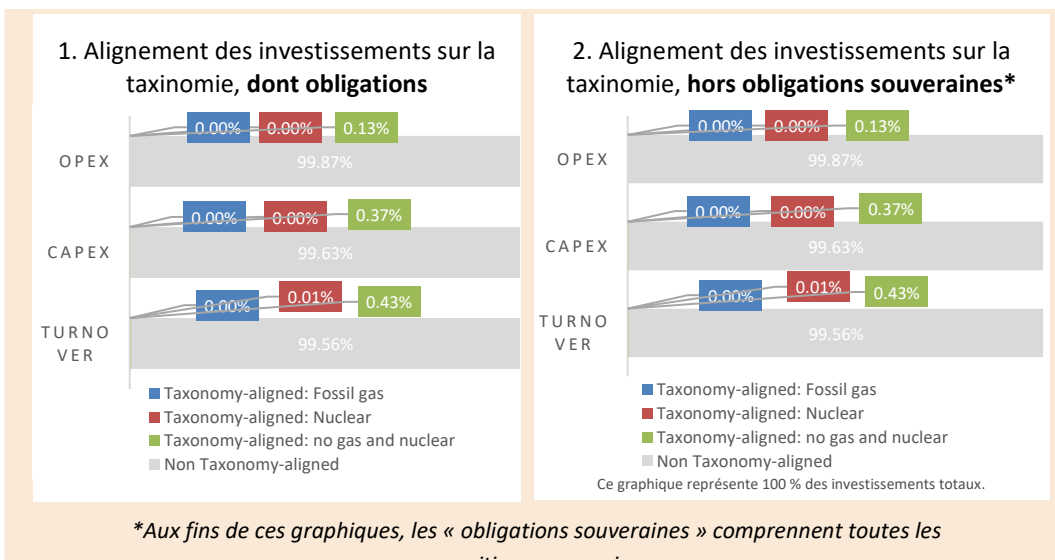
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

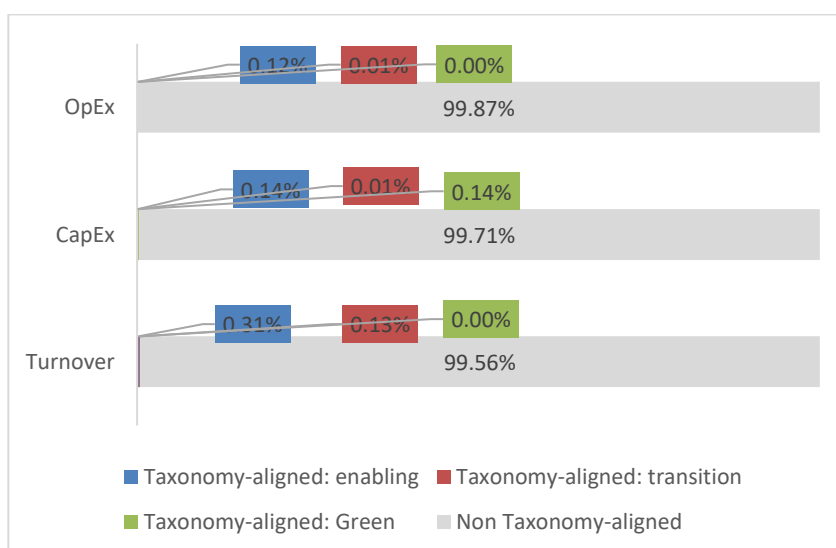
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**



● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Les chiffres indiqués pour l'alignement sur la taxinomie dans le rapport pour 2022 incluaient des données modélisées. Notre méthodologie a évolué en 2023 et tient désormais uniquement compte des données communiquées. La comparaison n'est donc pas pertinente.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Sans objet car le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à effectuer des investissements durables.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Sans objet.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les autres investissements comprennent des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des dépôts détenus à titre accessoire, des instruments dérivés détenus à des fins de couverture et des titres dont les performances sont échangées via des TRS sur une période supérieure à un mois. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Les actions suivantes ont été menées par Tikehau Capital en 2023 afin de soutenir le processus d'investissement en respectant les caractéristiques environnementales et sociales :

1. Intégration ESG et suivi des contraintes ESG
  - Amélioration de notre analyse ESG : projet de migration de notre grille ESG interne vers un score ESG externe. Ce projet est mis en œuvre à partir de janvier 2024.
  - Amélioration de notre outil de suivi des indicateurs de carbone avec la création d'un « tableau de bord carbone » permettant d'automatiser le calcul des différents indicateurs de carbone au niveau des fonds et des indices de référence et d'affiner l'analyse des performances. Cette solution sera déployée en 2024.
2. Exclusions
  - Ajout de nouveaux fournisseurs de données tiers pour contrôler nos exclusions
  - Automatisation des contrôles visant à identifier les entreprises susceptibles de faire l'objet d'exclusions sectorielles ou liées à des controverses
3. Vote et engagement
  - Examen de notre processus interne d'évaluation et de validation des votes qui ne sont pas exprimés conformément aux recommandations de vote par procuration.

- Clarification de la gouvernance du processus trimestriel de suivi et d'examen des controverses. En outre, compte tenu du contexte spécifique de la crise des opioïdes aux États-Unis, un comité exceptionnel a été convoqué et a validé la mise en place de vérifications préalables à l'investissement renforcées.

Tout au long de la période sous revue, le Fonds a détenu deux entreprises auxquelles notre fournisseur de données tiers a attribué des scores de controverse élevés. La première, qui opère dans le secteur de la vente au détail, a été confrontée à des controverses en matière de droit du travail au Royaume-Uni et aux États-Unis, notamment en raison d'un dialogue social conflictuel avec les syndicats, ainsi qu'à un cas de comportement anticoncurrentiel en Italie. Cet investissement était déjà en portefeuille avant 2023, les problèmes mentionnés étaient déjà identifiés et il n'y a pas eu d'évolution notable en 2023.

La seconde entreprise, active dans le secteur des restaurants et des installations de loisirs, a été associée à des controverses concernant le droit du travail aux États-Unis en raison d'un dialogue social conflictuel avec les syndicats. En 2023, elle a lancé de manière proactive une étude d'impact sur les droits de l'homme réalisée par une tierce partie indépendante. Les résultats de cette étude, publiés fin 2023, ont conclu qu'il n'existait aucune preuve de l'existence d'une « stratégie anti-syndicat ».

Ces deux cas ont été examinés par notre comité interne, composé de membres des services Risque et Conformité, et il a été décidé de garder l'émetteur sous surveillance tout en optant pour le maintien de la position d'investissement existante.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : Tikehau Impact Credit

Identifiant d'entité juridique : 222100WBFWO97RXU8M55

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement

Veuillez consulter les calculs pour les publications SFDR périodiques de Tikehau en annexe pour de plus amples informations sur les sources de données, les méthodologies et les limites.

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pendant la période de référence (2023), nous avons collecté les informations suivantes sur les indicateurs de durabilité du Fonds :



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG (moyenne annuelle)	Pourcentage	- Opportunité ESG : 12,61 % - Risque ESG modéré : 77,23 % - Risque ESG moyen : 9,2 % - Risque ESG matériel : 0 - Risque ESG important : 0 - Non évalués : 0,96 %
Comparaison des scores ISR du Fonds et de son univers d'investissement, après suppression des 20 % d'émetteurs les moins performants	Score ISR au 29/12/2023	-	- Fonds : 52,58 - Univers d'investissement (après suppression des 20 % d'émetteurs les moins performants) : 55,67
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son univers d'investissement, avec un taux de couverture au niveau du Fonds d'au moins 90 %	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes équ. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Fonds : 941 - Univers d'investissement : 2219 - Résultat : 58 % de moins pour le Fonds par rapport à son univers d'investissement
Nombre de controverses liées aux droits de l'homme et du travail en comparaison avec l'univers d'investissement, avec un taux de couverture au niveau du Fonds d'au moins 70 %	Nombre moyen pondéré de controverses en lien avec les droits de l'homme et du travail	Nombre	- Fonds : 0,44 - Couverture du Fonds : 80 % - Univers d'investissement : 1,52
Part des investissements au sein des catégories	Ventilation par cas d'impact au 29/12/2023	Pourcentage	Catégorie des « instruments durables » : 29,28 % - Obligations vertes : 16,63 %, dont un investissement avec une note neutre selon la grille d'analyse d'impact. - Obligations liées à la durabilité : 12,65 % Catégorie « Émetteurs » : 66,65 % - « pledgers » : 42,06 % dont un investissement en 2023 dans une banque engagée dans la Net Zero Banking Alliance. - émetteurs œuvrant pour la transition : 62,01 %, dont un investissement en 2023 avec une note neutre selon la grille d'analyse d'impact
Nombre de positions du Fonds soumises aux activités d'engagement	Entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023	Nombre	29

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur
--------------------------	-------------------	-------	--------

Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG (moyenne annuelle)	Pourcentage	- Opportunité ESG : 13 % - Risque ESG modéré : 75 % - Risque ESG moyen : 11 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 1 %
Comparaison des scores ISR du Fonds et de son univers d'investissement, après suppression des 20 % d'émetteurs les moins performants	Score ISR au 30/12/2022	-	- Fonds : 52,82 - Univers d'investissement (après suppression des 20 % d'émetteurs les moins performants) : 56,54
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son univers d'investissement, avec un taux de couverture au niveau du Fonds d'au moins 90 %	Intensité carbone moyenne pondérée au 30/12/2022	Tonnes eq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Fonds : 884 - Couverture du Fonds : 95 % - Univers d'investissement : 1976
Nombre de controverses liées aux droits de l'homme et du travail en comparaison avec l'univers d'investissement, avec un taux de couverture au niveau du Fonds d'au moins 70 %	Nombre moyen pondéré de controverses en lien avec les droits de l'homme et du travail	Nombre	- Fonds : 0,98 - Couverture du Fonds : 83 % - Univers d'investissement : 1,53
Part des investissements au sein des catégories	Ventilation par cas d'impact au 30/12/2022	Pourcentage	Instruments (obligations vertes et liées à la durabilité) : 23,89 % Émetteurs (« pledgers » et émetteurs œuvrant pour la transition) : 62,01 %
Nombre de positions du Fonds soumises aux activités d'engagement	Entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022	Nombre	10

Les objectifs extra-financiers du Fonds ont été atteints en 2022 et 2023 et toutes les contraintes du « Label ISR » français ont été respectées.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion, le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE en 2022 et 2023.

La répartition par score ESG est restée stable entre 2022 et 2023.

**Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sans objet car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'effectue pas d'investissements durables.

*Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Sans objet car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'effectue pas d'investissements durables.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2023	Couverture en 2023	Valeur en 2022	Couverture en 2022
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	3.537	67,04 %	2.417	62,42 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	1.049	67,04 %	854	62,42 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	13.649	67,04 %	8.770	62,42 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	4.586	67,04 %	3.271	62,42 %
	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	18.235	67,04 %	12.041	62,42 %



2. Empreinte carbone	Empreinte carbone scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	122	67,04 %	112	62,42 %
	Empreinte carbone scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	483	67,04 %	413	62,42 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	155	91,61 %	259	87,83 %
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	907	91,61 %	821	91,99 %
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	0,00 %	72,53 %	0,70 %	72,83 %
4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	46,08 %	86,06 %	43,58 %	63,34 %
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	0,00 %	74,89 %	0,00 %	74,97 %
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	74,89 %	0,00 %	74,97 %

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

13. Mixité au sein des organes de gouvernance et de surveillance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance et de surveillance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Pourcentage	17,08 %	41,73 %	12,01 %	29,73 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	74,89 %	0,00 %	74,97 %

En ce qui concerne les thèmes environnementaux, les tendances des PIN ont été mitigées entre 2022 et 2023 :

- Les émissions de GES ont augmenté pour les trois scopes, tout comme la couverture des données, ce qui peut témoigner d'une amélioration des pratiques de divulgation et de déclaration au sein des entreprises du segment du haut rendement.
- L'empreinte carbone et l'intensité des GES ont augmenté mais sont restées dans les limites des objectifs du Fonds et inférieures à celles de son indice de référence.
- La part des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone est en légère hausse.
- Le Fonds a liquidé son exposition à une entreprise du secteur de la chimie et n'est plus exposé à des entreprises impliquées dans les combustibles fossiles en 2023.
- Nous n'étions pas exposés à des entreprises ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité.

En ce qui concerne les thèmes sociaux, les PIN sont stables

- Le ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance et de surveillance a augmenté entre 2022 et 2023.
- Le Fonds n'est pas exposé à des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Le Fonds n'est pas exposé aux armes controversées.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
PICARD 5 3/8 07/27	Supermarchés et pharmacies	2,36 %	France
BPER 8 5/8 01/33 Call 10/27	Banques	2,28 %	Italie

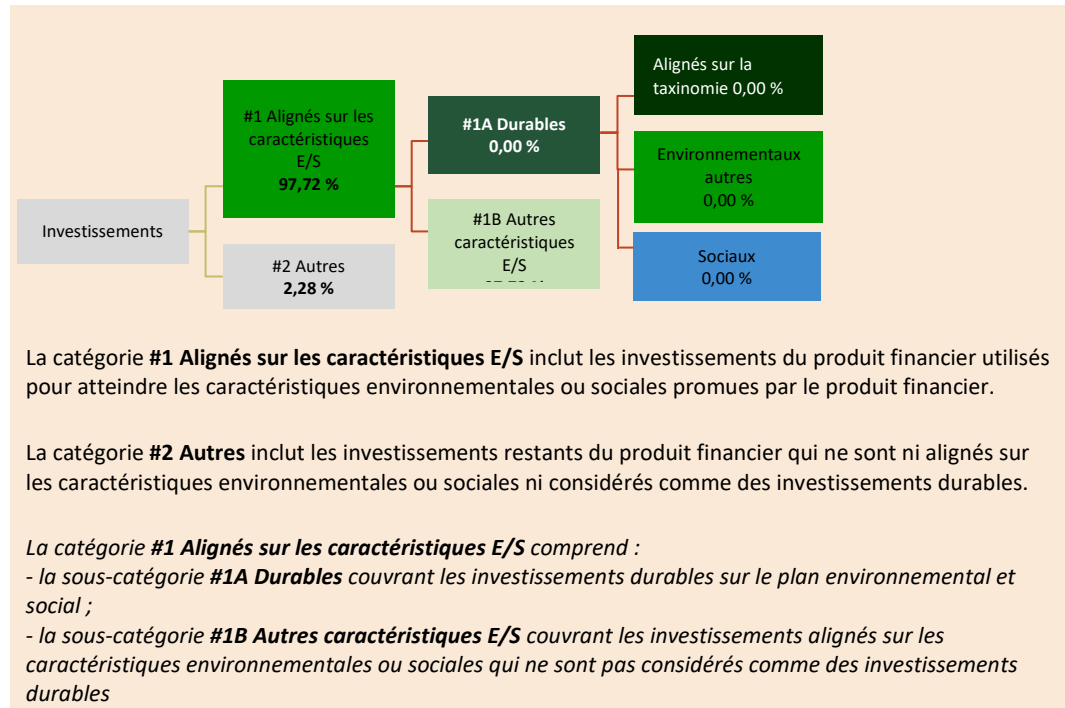
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au **L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

BANK OF IRELAND 6 CoCo Perp Call 09/25	Banques	2,24 %	Irlande
RENO DE MEDICI SPA FRN E+525 12/2026	Conteneurs et emballages	2,24 %	Italie
AIB 6 1/4 CoCo Perp Call 06/25	Banques	2,21 %	Irlande
THYSSEN ELEVATOR 6 5/8 07/28	Équipements électriques	2,15 %	Allemagne
ERSTE BANK 5 1/8 CoCo Perp Call 10/25	Banques	2,13 %	Autriche
RBS 5 1/8 CoCo Perp Call 05/27	Services bancaires diversifiés	2,02 %	Royaume-Uni
RENTA FRN E+437.5 02/27	Vente de détail - consommation discrétionnaire	1,98 %	Suède
CONSTELLIUM 4 1/4 02/26	Métaux et extraction minière	1,97 %	France
LLOYDS 8 1/2 CoCo Perp Call 09/27	Banques	1,96 %	Royaume-Uni
STADA 5 09/25	Produits pharmaceutiques	1,96 %	Allemagne
SMURFIT KAPPA 2 7/8 01/26	Conteneurs et emballages	1,94 %	Irlande
LOXAM 5.75 07/27	Industrie (autre)	1,93 %	France
TRIVIUM 3.75 08/26	Conteneurs et emballages	1,91 %	Pays-Bas



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



L'alignement sur la taxinomie est pris en compte en tant que critère pour déterminer notre contribution à l'investissement durable. Toutefois, étant donné que la méthodologie de calcul des investissements durables (test réussite/échec) est différente de celle prescrite pour le calcul de l'alignement sur la taxinomie, et afin d'éviter un double comptage, cette contribution n'est pas prise en compte dans la catégorie des investissements alignés sur la taxinomie dans le graphique ci-dessus. Veuillez consulter les questions dédiées pour de plus amples informations concernant l'alignement sur la taxinomie.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur BICS	% d'actifs
Banques	21,01 %
Conteneurs et emballages	12,99 %
Industrie (autre)	6,97 %
Produits chimiques	4,56 %
Fabrication de pièces pour l'automobile	4,30 %
Équipements électriques	3,94 %
Immobilier	3,75 %
Alimentation et boissons	3,74 %
Produits forestiers et papetiers	3,68 %
Énergie renouvelable	3,41 %
Services aux collectivités	2,84 %
Vente de détail - consommation discrétionnaire	2,72 %
Supermarchés et pharmacies	2,36 %
Services bancaires diversifiés	2,02 %
Métaux et extraction minière	1,97 %
Produits pharmaceutiques	1,96 %
Établissements et services de soins	1,92 %
Compagnies aériennes	1,85 %
Câble et satellite	1,83 %
Services aux consommateurs	1,62 %
Chemin de fer	1,54 %
Construction automobile	1,44 %
Construction d'habitations	1,41 %
Services et équipements déchets et environnement	1,32 %
Transport et logistique	1,31 %
Production d'électricité	0,84 %
Matériaux de construction	0,41 %

La ventilation a été effectuée selon la classification BICS de niveau 2, car il s'agit des données les plus granulaires disponibles pour tous les investissements.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

● **Ce produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire respectant la taxinomie de l'UE ?**

Oui :

Dans le gaz fos

Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

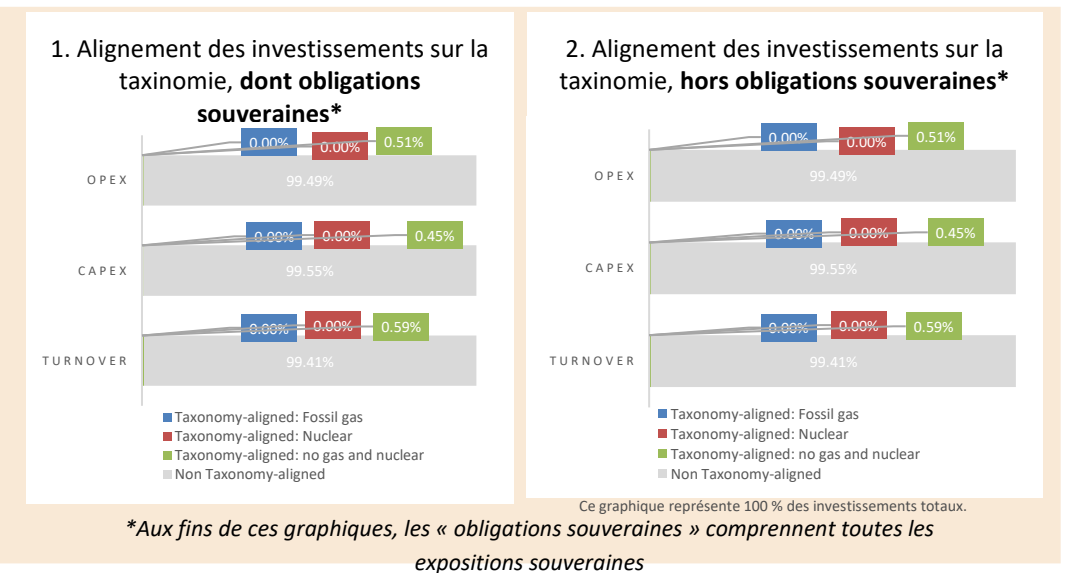
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires sont des activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

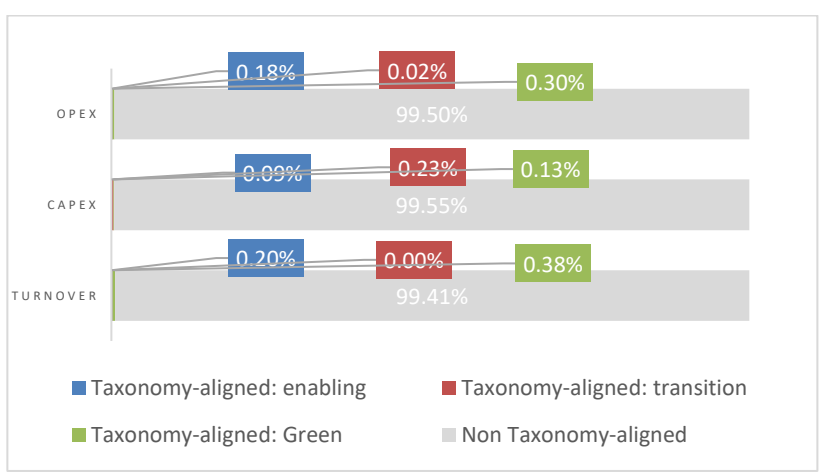
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**




● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**



● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Les chiffres indiqués pour l'alignement sur la taxinomie dans le rapport pour

2022 incluait des données modélisées. Notre méthodologie a évolué en 2023 et tient désormais uniquement compte des données déclarées, conformément aux exigences réglementaires. La comparaison n'est donc pas pertinente.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Sans objet car le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à effectuer des investissements durables.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Sans objet.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les autres investissements comprennent des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire, des actifs communs et des instruments dérivés détenus à des fins de couverture. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Les actions suivantes ont été menées par Tikehau Capital en 2023 afin de soutenir le processus d'investissement en respectant les caractéristiques environnementales et sociales :

1. Intégration ESG et suivi des contraintes ESG
  - Amélioration de notre analyse ESG : projet de migration de notre grille ESG interne vers un score ESG externe. Ce projet est mis en œuvre à partir de janvier 2024.
  - Amélioration de notre outil de suivi des indicateurs de carbone avec la création d'un « tableau de bord carbone » permettant d'automatiser le calcul des différents indicateurs de carbone au niveau des fonds et des indices de référence et d'affiner l'analyse des performances. Cette solution sera déployée en 2024.
2. Exclusions
  - Ajout de nouveaux fournisseurs de données tiers pour contrôler nos exclusions
  - Automatisation des contrôles visant à identifier les entreprises susceptibles de faire l'objet d'exclusions sectorielles ou liées à des controverses
3. Vote et engagement
  - Examen de notre processus interne d'évaluation et de validation des votes qui ne sont pas exprimés conformément aux recommandations de vote par procuration.

- Clarification de la gouvernance du processus trimestriel de suivi et d'examen des controverses. En outre, compte tenu du contexte spécifique de la crise des opioïdes aux États-Unis, un comité exceptionnel a été convoqué et a validé la mise en place de vérifications préalables à l'investissement renforcées.

Au niveau du Fonds, afin de respecter les caractéristiques environnementales durant la période de référence, les mesures suivantes ont été prises au cours des différentes phases d'investissement :

Durant la phase de pré-investissement, la sélection des émetteurs a joué un rôle essentiel afin de garantir le respect des indicateurs de durabilité : les émetteurs potentiels ont tous été analysés afin de déterminer s'ils respectent les critères d'exclusion sectoriels, fondés sur des normes et ISR, s'ils présentent le niveau de risque ESG approprié et s'ils contribuent à la thèse d'impact du Fonds. Nous restons très sélectifs et un nombre limité d'investissements a été réalisé au cours de la période.

Au cours de la période d'investissement :

- Nous effectuons une revue périodique des risques ESG des entreprises et surveillons les controverses. Aucune variation significative du niveau de risque ESG des entreprises en portefeuille n'a été observée.
- Conformément à l'approche d'impact du Fonds, plusieurs actions d'engagement ont été menées auprès des entreprises en portefeuille pour discuter de leur trajectoire de décarbonation et de leur transition vers une économie circulaire. Les mesures d'engagement ont concerné 29 entreprises au total en 2023.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Sans objet.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

**Template periodic disclosure for the financial products referred to in Article 8, paragraphs 1, 2 and 2a, of Regulation (EU) 2019/2088 and Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852**

**Product name:** Tikehau European Sovereignty Fund    **Legal entity identifier:** 9845000B870104137511

## Environmental and/or social characteristics

**Sustainable investment** means an investment in an economic activity that contributes to an environmental or social objective, provided that the investment does not significantly harm any environmental or social objective and that the investee companies follow good governance practices.

The **EU Taxonomy** is a classification system laid down in Regulation (EU) 2020/852 establishing a list of **environmentally sustainable economic activities**. That Regulation does not lay down a list of socially sustainable economic activities. Sustainable investments with an environmental objective might be aligned with the Taxonomy or not.



Did this financial product have a sustainable investment objective?	
<p><input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> <b>Yes</b></p> <p><input type="checkbox"/> It made <b>sustainable investments with an environmental objective</b>: ____%</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy</p> <p><input type="checkbox"/> It made <b>sustainable investments with a social objective</b>: ____%</p>	<p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>No</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> It promoted <b>Environmental/Social (E/S) characteristics</b> and while it did not have as its objective a sustainable investment, it had a proportion of <u>NA</u>%* of sustainable investments</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> with an environmental objective in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy</p> <p style="margin-left: 40px;"><input checked="" type="checkbox"/> with an environmental objective in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy</p> <p style="margin-left: 40px;"><input checked="" type="checkbox"/> with a social objective</p> <p><input type="checkbox"/> It promoted E/S characteristics, but <b>did not make any sustainable investments</b></p>

Please refer to Tikehau SFDR periodic disclosure calculations in annex for more details about data sources, methodologies, and limitations.

**To what extent were the environmental and/or social characteristics by this financial product met?**

- The fund promotes the following environmental/social characteristics:
1. The fund promotes certain minimum environmental and social safeguards through applying exclusion criteria with regards to products and business practices that have been demonstrated to have negative impacts on the environment or society.
  2. The fund promotes business practices that uphold the United Nations Global Compact (UNGC) and OECD guidelines for Multinational Enterprises, avoiding companies that violate these principles.
  3. The fund refrains from investing in companies embedding a high ESG risk and places limitations on investments in companies with a medium ESG risk. Investments in companies classified as medium ESG risk are subject to a



review by the Compliance-Risk-ESG working group, leveraging their specific expertise. This working group issues a favourable or unfavourable opinion, which will be considered for investment decision.

The und promotes Environmental/Social (E/S) characteristics and while it does not have as its objective a sustainable investment, it will have a minimum proportion of 40 % of sustainable investments.

● ***How did the sustainability indicators perform?***

N/A

● ***...and compared to previous periods?***

N/A

● ***What were the objectives of the sustainable investments that the financial product partially made and how did the sustainable investment contribute to such objectives?***

The Sub Fund contemplates to making sustainable investments in companies that aim at positively contributing to different social and environmental objectives through their products and services, as well as their practices in line with recognised frameworks. The Group methodology incorporates various criteria into its definition of contribution to take into account the various dimension of environmental and social objectives that can be contributed to.

In practice, based on a pass-fail approach, the Sub-Fund shall consider that a company has a positive contribution (a “Positive Contributor”) to the extent that, at company’s level at least one of the criteria described below:

- Aligning with at least one of the United Nations’ Sustainable Development Goals (SDGs) – Alignment of a Positive Contributor is verified through a pass-failed test pursuant to which a minimum threshold of company’s revenues or Opex/Capex must be contributing to one of the SDGs.
- Aligning with the European Taxonomy - Alignment of a Positive Contributor is verified through a pass-failed test pursuant to which a minimum threshold of company’s shares of revenues or Opex/Capex must be aligned with the European Taxonomy.
- Aligning with a Net Zero Framework - Alignment of a Positive Contributor is verified through a pass-failed test pursuant to which the company must meet a certain decarbonisation status. The Management Company has selected eligible status defined by the Institutional Investors Group on Client Change (IIGCC) Net Zero Investment Framework. The pass-fail test performed by the Management Company relies on a qualitative analysis considering elements such as the companies’ emission reduction targets, and carbon footprint.
- Aligning with best environmental and social practices - Alignment of a Positive Contributor is verified through a pass-failed test pursuant to which (i) the company must be considered “best in class” in its sector on recognised

**Sustainability indicators** measure how the sustainable objectives of this financial product are attained.

KPIs such as one Principal Adverse Impact taken into account by the fund and (ii) the company's ESG Score must be above its sector average.

These criteria may be amended at a later date to take into account improvements, for example in data availability and reliability, or any developments, including, but not limited to, regulations or other external benchmarks or initiatives.

Finally, companies identified as Positive Contributors may only be qualified as sustainable investment to the cumulative conditions that (i) they must not significantly undermine other environmental or social objectives (so called "do no significantly harm principle" or "DNSH") and (ii) they must apply good corporate governance practices.

More details about the Group Sustainable Investment Framework in particular the methodology, thresholds and data source is available on the Group Sustainable Investing Charter:

<https://www.tikehaucapital.com/~media/Files/T/TikehauCapital/publications/ri-charter-en-2017-12-06.pdf><https://www.tikehaucapital.com>

We report the share of Sustainable Investment of the fund as of 29/12/2023 as indicative figures.

*How did the sustainable investments that the financial product partially made not cause significant harm to any environmental or social sustainable investment objective?*

To ensure the sustainable investments comply with the DNSH in relation with any environmental or social sustainable investment objective, two pillars are used:

- The first pillar relies on the Exclusion Policy, which applies to any investment and covers the following topics that are directly related to some mandatory PAI indicators in Annex 1, Table 1 of the RTS of the SFDR: Controversial weapons, Violations of UN Global Compact principles, and Fossil Fuel involvement (coal and oil and gas).
- The second pillar is based on a DNSH test based on mandatory PAI indicators in Annex 1, Table 1 of the RTS of the SFDR where robust data is available. We focus on PAI 3 and 13.

*How were the indicators for adverse impacts on sustainability factors taken into account?*

To ensure that the sustainable investments comply with the DNSH in relation with any environmental or social sustainable investment objective, the Sub-Fund shall take into account indicators for adverse impacts on sustainability factors belonging to the two following pillars:

The first pillar relies on exclusions and covers the following topics: Controversial weapons, Violations of UN Global Compact principles, and Fossil fuel involvement (coal and oil and gas).

The second pillar relies on a DNSH test based on mandatory PAI indicators where robust data is available. The combination of the following indicators must be met to pass the DNSH test:

- GHG intensity: the company does not belong to the last decile compared to other companies within its sector
- Board diversity: the company does not belong to the last decile compared to other companies within its sector
- Controverses: the company is cleared of informed and verified controversy in relation to work conditions and human rights, environment, labour rights and corruption.

*Were sustainable investments aligned with the OECD Guidelines for Multinational Enterprises and the UN Guiding Principles on Business and Human Rights? Details:*

N/A

*The EU Taxonomy sets out a “do not significant harm” principle by which Taxonomy-aligned investments should not significantly harm EU Taxonomy objectives and is accompanied by specific Union criteria.*

The “do no significant harm” principle applies only to those investments underlying the financial product that take into account the EU criteria for environmentally sustainable economic activities. The investments underlying the remaining portion of this financial product do not take into account the EU criteria for environmentally sustainable economic activities.

*Any other sustainable investments must also not significantly harm any environmental or social objectives.*

The list includes the investments constituting the **greatest proportion of investments** of the financial product as of 29/12/2023



**How did this financial product consider principal adverse impacts on sustainability factors?**

N/A

**Principal adverse impacts** are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.



**What were the top investments of this financial product?**

N/A

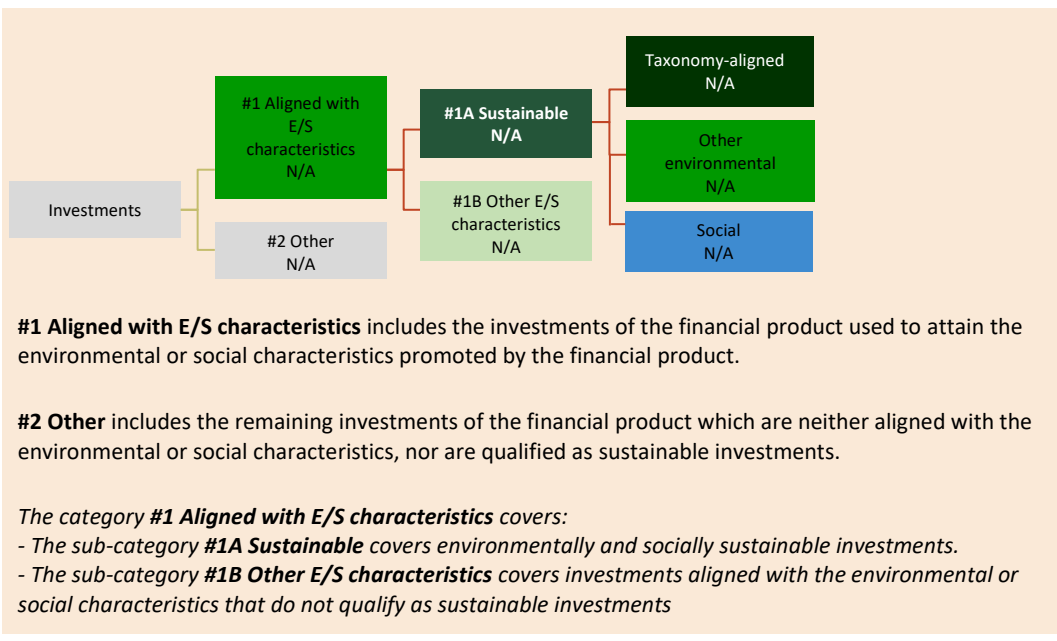


**What was the proportion of sustainability-related investments?**

- *What was the asset allocation?*

**Asset allocation** describes the share of investments in specific assets.

- **turnover** reflecting the share of revenue from green activities of investee companies
- **capital expenditure** (CapEx) showing the green investments made by investee companies, e.g. for a transition to a green economy.
- **operational expenditure** (OpEx) reflecting green operational activities of investee companies.



● **In which economic sectors were the investments made?**

N/A



**To what extent were sustainable investments with an environmental objective aligned with the EU Taxonomy?**

To comply with the EU Taxonomy, the criteria for **fossil gas** include limitations on emissions and switching to fully renewable power or low-carbon fuels by the end of 2035. For **nuclear energy**, the criteria include comprehensive safety and waste management rules.

● **Did this financial product invest in fossil gas and/or nuclear energy related activities complying with the EU Taxonomy?**

Yes:

In fossil gas     In nuclear energy

No

**Enabling activities** directly enable other activities to make a substantial contribution to an environmental objective.

**Transitional activities are economic activities** for which low-carbon alternatives are not yet available and that have greenhouse gas emission levels corresponding to the best performance.

<p>1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds*</p> <p>N/A</p>	<p>2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds*</p> <p>N/A</p>
---	---

\*For the purpose of these graphs, 'sovereign bonds' consist of all sovereign exposures

- **activities?**

N/A

- **How did the percentage of investments that were aligned with the EU Taxonomy compare with previous reference periods?**

N/A

 are sustainable investments with an environmental objective that **do not take into account the criteria** for environmentally sustainable economic activities under the EU Taxonomy.



**What was the share of sustainable investments with an environmental objective not aligned with the EU Taxonomy?**

N/A



**What was the share of socially sustainable investments?**

N/A



**What investments were included under “other”, what was their purpose and were there any minimum environmental or social safeguards?**

N/A



**What actions have been taken to meet the environmental and/or social characteristics during the reference period?**

N/A



**How did this financial product perform compared to the reference benchmark?**

- **How does the reference benchmark differ from a broad market index?**

Not applicable.

- **How did this financial product perform with regard to the sustainability indicators to determine the alignment of the reference benchmark with the environmental or social characteristics promoted?**

Not applicable.

- **How did this financial product perform compared with the reference benchmark?**

Not applicable.

- **How did this financial product perform compared with the broad market index?**

Not applicable.

**Reference benchmarks** are indexes to measure whether the financial product attains the environmental or social characteristics that they promote.